

Citoyen Nature

Le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace

Actualités

**Rapport
d'activités 2011**

Dossier

Forêts en Alsace





SOMMAIRE

Actualités

2 Rapport d'activités 2011

2 Eau

8 Agriculture

10 Forêt

12 Energie-Climat

13 Nature

16 Aménagement du territoire

17 Transports

18 Pollutions - Santé

Dossier

19 Forêts en Alsace

21 Etat des lieux des forêts en Alsace

28 Grands enjeux forestiers
et propositions d'alsace nature

Structure permanente

43 Résumé des activités 2011

FORÊT : LA TENTATION DU MODÈLE AGRICOLE

**Chers membres d'Alsace Nature,
Chers lecteurs,**

Ce numéro de Citoyen Nature que vous allez découvrir comprend deux parties distinctes.

D'abord, un rapport des principales activités menées par notre fédération au cours de l'année 2011. Vous serez sans doute impressionnés par la quantité de dossiers et de thématiques traités, par la complexité et la technicité d'un certain nombre de sujets, et par l'investissement bénévole qui est nécessaire pour mener à bien toutes ces actions.

Une mission d'utilité publique

Il nous faut vivement remercier toutes ces personnes, secondées efficacement par une équipe salariée dynamique, qui consacrent une bonne partie de leur temps et de leur énergie à la construction de l'intérêt collectif. Il est d'autant plus important de reconnaître et de valoriser cet engagement qu'il est de bon ton, dans les milieux aménageurs, de traiter ces personnes de dogmatiques et de sectaires. Alors qu'elles défendent la plupart du temps, non pas des intérêts personnels ou catégoriels, mais bien **l'intérêt général**. La reconnaissance de mission d'utilité publique de notre association n'est pas juste une formule ; elle correspond à une réalité... qui peut certes faire grincer quelques dents quand nous critiquons certains projets ou comportements.

Gestion forestière : la récréation écologique est terminée, place au fric !

Le deuxième volet de Citoyen Nature est consacré à la gestion forestière. Il fait suite à une réflexion fédérale que nous avons menée dans le cadre de l'année internationale de la forêt, en 2011. Vous y découvrirez qu'après quelques années d'ouverture écologique, la version (dé)prédatrice a repris le dessus : ouverture de dizaines de km de chemins, cloisonnements, mécanisation de l'abattage, intensification... **Bref, nous avons le net sentiment que l'on cherche à appliquer à la forêt le modèle de l'agriculture industrielle !** C'est désormais l'industrie (méga-scieries, bois énergie...) qui dicte ses normes à la forêt ; la forêt naturelle n'a qu'à bien se tenir, ou à disparaître... même dans des sites Natura 2000 comme à Haguenau où on autorise des coupes à blanc !

Dans ce contexte, les discours rassurants de l'ONF et de la filière Bois sont de moins en moins crédibles. **Nous ne nous laisserons pas endormir.**

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture. Puissiez-vous y trouver des sources d'inspiration et d'engagement !

**Maurice Wintz,
Président d'Alsace Nature**





Alsace Nature fédère 120 associations et 1500 membres individuels à jour de cotisation dont certains sont actifs dans les groupes sectoriels. Cela représente environ 25000 personnes adhérentes directes ou affiliées. Les associations spécialisées prennent en grande partie en charge certaines thématiques (comme par exemple les batraciens, la mobilité,...), et les groupes sectoriels s'occupent de problèmes locaux. Les comités directeurs départementaux 67 et 68 gèrent les affaires départementales, et le comité directeur régional gère les affaires régionales et les coopérations nationales et transfrontalières, l'essentiel du budget et notamment les salaires, les questions juridiques et aussi les travaux sur des thèmes fédérateurs comme l'énergie, afin d'assurer une cohérence et un positionnement politique sur des questions qui dépassent le niveau local. Le présent rapport d'activités est donc un assemblage d'éléments issus de ces différents lieux de travail associatif, sans être exhaustif.

I. Rapport d'activités thématique

Eau

Rapport d'activités 2011 du réseau Eau d'Alsace Nature

Comme les années précédentes Alsace Nature n'a pas manqué de rappeler en 2011 son engagement sans faille pour la défense de l'eau, ce « patrimoine commun de la Nation » (Art. 1 de la Loi sur l'Eau), ou ce qui « n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel » (Considérant 1 de la Directive Cadre Eau, DCE).

Mentionnons tout de suite qu'en dépit d'une réglementation toujours plus lourde, en dépit d'affichages politiques relativement ambitieux des autorités en charge de gérer la ressource eau, en dépit des sommes astronomiques collectées chez les usagers par l'agence de l'eau et consacrées à la défense de la ressource, le citoyen alsacien est toujours aussi maltraité par toutes sortes de substances n'ayant rien à faire dans l'eau du robinet. Un récent reportage télévisé, programmé à une heure très tardive par une grande chaîne de télévision, a mis l'accent sur un système sanitaire officiel qui refuse de contrarier les grands opérateurs si bien que des concitoyens boivent jour après jour des sels d'aluminium (pas en Alsace) quand ce ne sont pas des résidus d'herbicides et de pesticides (là nous sommes bien servis).

Nous nous devons, à Alsace Nature, de dénoncer avec force le laxisme des autorités accordant des autorisations de distribuer une eau non-conforme, rares sont

les maires respectant leurs prescriptions en matière d'affichage de la qualité de l'eau. Un point positif est cependant que le rôle des zones humides et l'intérêt économique de préserver le réseau de la trame verte et bleue sont de moins en moins contestés.

Voici un rapide aperçu des activités 2011 d'Alsace Nature relatives à la préservation du patrimoine eau et plus généralement des Zones Humides, pour les dates ou le détail des réunions, le chiffrage des heures de bénévolat, on consultera les tableaux de bord qui sont au siège.

Sur le plan International

– Les Chantiers de la **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)** – lutte contre les crues, lutte contre la pollution ponctuelle ou diffuse, mise en réseau de biotopes, programme de restauration du Rhin comme axe de migration piscicole, ...) sont aujourd'hui intégrés aux programmes liés à la mise en œuvre de la DCE. Hors de l'Union Européenne, la Suisse participe avec quelques précautions formelles à ce programme. Pour la CIPR pas moins de 11 participations d'Alsace Nature en 2011 aux réunions d'experts des groupes inondations, écologie, poissons migrateurs, émissions (Coblence, Fribourg). La plénière, où nous avons été représentés, était à Vaduz (Liechtenstein).



Notons qu'en 2011 la CIPR a dû batailler pour que les autorités politiques néerlandaises respectent leurs engagements en matière d'ouverture des écluses du delta, Alsace Nature avait aussi alerté notre ministre et heureusement la sagesse a prévalu, le chantier sera réalisé même s'il a pris un peu de retard. Signalons que la CIPR a publié un rapport sur les effets attendus en matière d'hydrologie du changement climatique et qu'un sous-groupe de travail se préoccupe de la présence des résidus médicamenteux dans nos eaux. Ces documents sont disponibles au siège, Alsace Nature a participé à toutes ces manifestations avec les experts internationaux en leur apportant notre expertise du contexte local.

– Alsace Nature, par sa participation sans faille à la CIPR, par son animation du débat public autour de la concession de Kembs et ses mesures d'accompagnement, par sa présence sur tous les chantiers du Rhin international notamment le rétablissement de la continuité écologique à Strasbourg et Gerstheim, apporte son expertise et rappelle l'urgence de mener ces grands travaux.

Nous n'oublions pas le Rhin : ni dans sa dimension d'exutoire des déchets historiques de l'industrie chimique et pour lesquels il y a urgence d'évacuer proprement les sédiments accumulés dans les

retenues des barrages et pollués par HCB. Pourquoi ne pas confier cette tâche à une conférence internationale où divers acteurs trouveraient un financement international ? Ni comme axe de transport fluvial et source d'énergie. Nous continuerons à porter le message d'un développement durable qui réconcilierait industrie et valorisation des espaces naturels.

Sur le plan national

– Participation au **Comité National de l'Eau** (sous l'égide du Ministère de l'écologie), et au **Comité national pour la Coopération Décentralisée (CNCD)** sous l'égide du ministère des affaires étrangères. En 2011 le CNE s'est beaucoup préoccupé d'hydrologie dans son comité sécheresse. Le CNCD travaille sur les modalités d'application de la loi Oudin-Santini visant à porter l'expertise française en matière d'eau et d'assainissement dans des pays moins favorisés.

Depuis 2010, Alsace Nature participe aussi à une **commission « terminologie -néologie »** qui se préoccupe de fixer le vocabulaire dans le domaine de l'environnement sous le contrôle de l'Académie Française qui a des commissions spécialisées dans un certain nombre de ministères. Les spécificités locales

alsaciennes sont défendues avec pugnacité dans ces instances consultatives où le rythme des réunions est soutenu (5-6 par an).

– Participation au **Réseau Eau de FNE**. En 2011 les grands chantiers en cours gravitent toujours autour de la mise en œuvre de la DCE, son corollaire la déclinaison des SDAGE approuvés en 2007 et plus récemment la préparation du 10^{ème} programme des agences de l'eau, le programme actuel étant échu fin 2012. Actuellement les travaux concernent la mise en œuvre de la DCI (directive inondation) dont le calendrier est synchronisé avec celui de la DCE. La vigilance des associations de protection de la nature est plus que jamais nécessaire pour que la loi sur l'eau ne se trompe pas de cible et attaque bien les sources de l'insidieuse pollution diffuse de nos eaux. De même il s'agit d'être vigilant pour que les zones d'expansion des crues soient respectées et qu'on n'assiste plus à de lamentables marchandages autour de zones d'activités construites dans le lit majeur des cours d'eau comme à Marlenheim. Il est temps de déclarer haut et fort la fin des remblaiements ! Est-il bien exact que nous aurions une direction des territoires en charge des affaires d'urbanisme et d'aménagement ? Le réseau eau d'Alsace Nature a apporté sa contribution sur divers chapitres comme

les axes migratoires piscicoles à préserver, l'impact négatif des barrages, une réelle application du principe pollueur payeur, une plus juste répartition des efforts financiers nécessaires, etc... Si depuis le 1er janvier 2010 les discothèques et restaurants établis dans des péniches sur l'Ill et nos canaux doivent avoir un assainissement et non pas rejeter leurs eaux noires au fil du courant, on le doit à Alsace Nature qui a mené cette bataille auprès des parlementaires. Comme vous le savez, sous les coups des lobbyistes agricoles et industriels, le texte de la Loi sur l'Eau (LEMA) avait été progressivement vidé de toutes les ambitions qui eussent exigé un peu de courage politique. Nous restons vigilants pour que les décrets d'application de la LEMA et des lois Grenelle n'ouvrent pas des brèches supplémentaires et soient cohérents avec les intentions des pères des textes réglementaires. Soit dit en passant qu'Alsace Nature attend toujours une réponse de l'administration quant à l'application chez nous de l'article 43 de la LEMA (courrier du 21/12/2011).

Sur le plan régional

– **A propos du SAGE-III-Nappe-Rhin**, finalisé en 2004, opérationnel depuis le 17 janvier 2005, il est apparu nécessaire de revoir certaines dispositions pour le rendre cohérent avec le nouveau SDAGE validé en 2007. Il y a eu une dizaine de réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en 2011 et en principe le préfet la consulte sur tous les projets ayant un impact potentiel sur les eaux (souterraines ou superficielles). Un plan de communication a été mis en place pour que tous les maîtres d'œuvre soient au courant que la réglementation s'est durcie pour mieux protéger la nappe phréatique.

C'est aussi à la CLE qu'ont récemment été confiées (par la DREAL) les menaces que la désastreuse gestion de Stocamine fait



Cathy Zel



Cathy Zel

peser sur l'avenir de cette ressource économique majeure de l'Alsace. 44 000 tonnes de déchets sont pour l'instant enfouis sans aucune assurance quant à la sécurité à moyen ou long terme du stockage. Cette affaire n'est toujours pas réglée début 2012 en dépit des expertises publiées mi-2011 et concluant que ces déchets devraient être remontés car aucun stockage souterrain n'apporte les garanties de sécurité à long ou moyen terme pour la nappe souterraine. Nous ne pouvons que réclamer avec force que ceux qui ont pris cette désastreuse décision assument cette erreur et que l'Etat arrête de tergiverser.

– **Multiplés participations aux travaux de l'AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)** (encore une vingtaine de réunions en 2011), là où se gère la ressource eau et là où, par les aides financières, on met en œuvre des moyens de préserver ce qui est aussi une ressource économique majeure (on le sait mieux qu'ailleurs à Obernai...). L'AERM est le lieu où des actions de préservation et de restauration de milieux humides sont instruites, là où l'on diffuse l'information des usagers, là où l'on suit la qualité des eaux à travers un réseau de surveillance et où l'on entreprend l'éducation des usagers vers de meilleures pratiques environnementales. Alsace Nature participe à côté des associatifs lorrains au travail des commissions agricole, SDAGE, industrie, des aides financières, information du public pour la mise en œuvre de la DCE, et des groupes d'experts comme celui des zones humides. Par ailleurs nous siégeons au Conseil d'Administration et Jean Wencker, notre délégué, préside la COMINA (commission des milieux naturels aquatiques) ainsi que la commission ayant eu à écrire le chapitre Eau Nature et biodiversité du SDAGE. Enfin, Alsace Nature représente l'agence au COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs) dont les compétences devraient être reprises à terme par la COMINA. Un nouveau programme

pluriannuel, le 9^{ème} arrive à terme fin 2012 et le 10^{ème} est en instance de préparation. Ce nouveau programme marquera certaines priorités dans l'usage des aides financières, il devra être l'instrument financier de la mise en œuvre du SDAGE pour atteindre les objectifs du plan de gestion national de la DCE. Signalons que les travaux sur ce programme ne coulent pas comme un long fleuve tranquille, l'ambition de rééquilibrer les contributions entre assujettis aux redevances, faire moins supporter les charges aux usagers domestiques pour renforcer celles des usagers industriels et surtout celles des usagers agricoles qui consomment 70% de la ressource en contribuant pour environ 1% des ressources de l'agence, cette ambition se révèle difficile à mettre en œuvre. Pour l'instant le programme est fixé à 1000 millions sur six ans, en retrait de 31 millions par rapport aux propositions initiales. Les travaux devront être menés d'ici l'automne et conduiront à de drastiques priorisations des choix.

– Il faut particulièrement mentionner que le travail d'Alsace Nature dans le domaine de la protection des eaux et des zones humides s'est traduit par de substantielles aides financières de l'agence dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Autre marque de l'utilité publique du réseau Eau d'Alsace Nature, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a longtemps soutenu la participation d'Alsace Nature aux réunions internationales de la CIPR ou du Comité de Coordination (DCE). Une révision des modalités de ce soutien est malheureusement en cours.

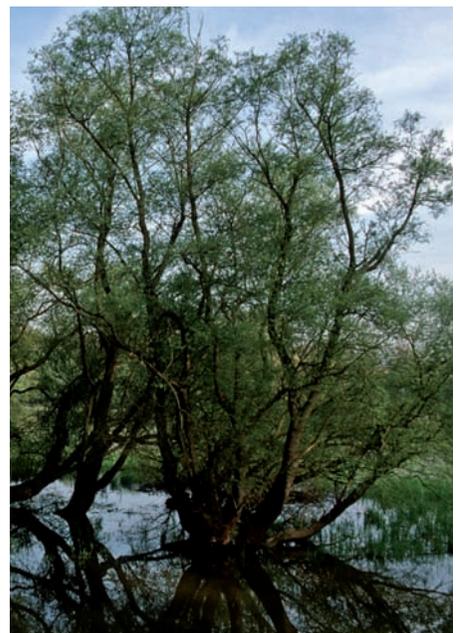
– Signalons l'existence d'une convention entre le Conseil Régional d'Alsace et l'AERM pour le suivi de la qualité des eaux de la nappe, confié à l'APRONA auquel Alsace Nature participe en tant que membre du Conseil d'administration. Cette convention a été reconduite le 3 octobre 2011. Parmi les grands enseignements que nous

pouvons tirer de ce suivi, **il faut noter la stagnation voire une infime régression de la pollution par le nitrate mais toujours une situation qui empire pour les phytosanitaires.** Les résultats confirment la dégradation de la ressource pour les paramètres atrazines et déséthylatrazine. Nos militants dénoncent avec force que certains captages d'eau potable ne sont pas aux normes requises mais que les autorités administratives se contentent de distribuer des autorisations dérogatoires au lieu de s'attaquer à la source du problème. Il y a urgence à protéger la ressource en eau autrement que par de pieuses incantations envers l'industrie maïssicole ou le laisser faire complice sur certains sites industriels. Notre santé à tous est menacée par l'ingestion d'eaux contaminées. La pollution chronique du bassin de l'Ill par le méthylmercure n'a pour l'instant donné lieu à aucune mesure de reconquête de la ressource, seuls les pêcheurs sont invités par un arrêté préfectoral à ne plus consommer leurs prises. Quelle sera localement la déclinaison de la loi Grenelle visant à restaurer 507 captages ? Epineuse question !

– Dans l'inventaire des activités du réseau Eau d'Alsace Nature il faut aussi citer sa participation aux SAGEECE de la Zorn, Souffel, Moder, aux comités de gestion des polders, aux Comités consultatifs des réserves naturelles (Erstein, Rohrschollen, d'Illkirch-Neuhof), aux réunions du Comité pour la mise en place d'un écotourisme sur la bande rhénane...

Le programme Rhin-Vivant est en ce moment à la croisée des chemins, avec l'actuel programme Interreg qui se termine. Alsace Nature a fait part de sa vision associative pour que le patrimoine des espaces naturels alluviaux rhénans soit remis à une plus juste place des préoccupations de l'association Rhin-Vivant.

L'avènement d'un SAGE ou d'un SAGEECE sur la Bruche se fait toujours attendre, même s'il faut noter que



Pierre Sigwalt

notre vision de considérer la gestion de la Bruche à l'échelle du bassin versant, comme cela se fait pour la directive inondation et le PPRi, commence à porter ses fruits auprès de certains élus locaux.

– **Collaboration active avec Saumon Rhin** pour la réussite du programme CIPR de réimplantation d'une population de poissons migrateurs. Le programme se porte mal depuis plusieurs années, avec un net déclin des remontées de grands migrateurs. Les causes sont probablement le braconnage intensif en zone côtière qui s'est considérablement développé et organisé dans l'indifférence de la police des pêches compétente dans le delta. Les autorités néerlandaises sont officiellement alertées et ont promis d'y mettre bon ordre, il y a deux ans en 2010 nous attendions toujours un début d'exécution. En 2011 on peut signaler que les autorités néerlandaises poursuivent résolument l'enquête sur les pertes de poissons en ligne et ont marqué des points. Une récente étude démontre qu'un fort pourcentage des poissons interrompt sa migration et retourne en mer, tout le monde cherche à comprendre l'inacceptable situation actuelle et trouver des remèdes. Nous avons déjà mentionné en 2010 le suréquipement des barrages d'Iffezheim et Gambsheim par une cinquième turbine avec une scandaleuse quasi-fermeture des passes à poissons. Ce scandale perdure, aux dernières nouvelles la continuité serait rétablie en 2013... Que les autorités allemandes et françaises aient donné leur aval aux électriciens pour dépenser le moins possible et par là condamner le programme saumon 2020 de la CIPR est un véritable scandale qu'Alsace Nature dénonce avec force. Certains plaident pour l'abandon du programme pour ne pas avoir à rétablir la continuité écologique du fleuve pourtant exigée par la DCE, les représentants d'Alsace Nature dans les commissions sont vigilants pour que les orientations politiques tiennent

le cap et que les coûts ne soient pas surestimés. Récemment, en décembre 2011, nous avons écrit à nos autorités pour rappeler que depuis 2004 des barrages sont en infraction avec la Loi, en particulier à Strasbourg, et que nous voudrions savoir s'il reste en Alsace un service de police de l'eau car à force de réformes plus personne ne semble savoir ce qui est de son ressort. Voilà quatre mois que nous attendons un signe de la préfecture sur ces questions de barrages.

– Une note positive est que cet automne des riverains de la Kinzig ou de la Murg ont pu contempler des saumons en train de frayer sous un pont au centre du village, note d'espoir qui récompense tous ces militants attachés à relever le défi de retrouver des saumons là où ils n'auraient jamais dû disparaître. Quelques individus isolés ont aussi été capturés ou retrouvés morts dans le bassin de l'Ill, d'où l'urgence de respecter les obligations légales en matière d'ouvrages. 2011 sera aussi l'année où le verrou d'Avolsheim aura sauté, le Maire de Molsheim et Saumon-Rhin l'ont inauguré le 8 octobre 2011, qu'il leur soit rendu hommage.

Sur le plan local

De très nombreuses réunions de travail dont :

– Les schémas de vocation piscicole du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

– Assemblée Générale du Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin où l'on suit l'assainissement de nos communes bas-rhinoises.

– Réunions du SPPPI dans les groupes Eaux et Déchets, sites et sols pollués.

– Multiples Interventions dans les médias comme à France 3 ou la télévision allemande sur l'avenir de Kembs, l'avancement du chantier continuité du Rhin, les rejets d'HCB dans le Rhin, de mercure dans l'Ill, sur les thèmes inondations, forêt rhénane, polder d'Erstein, l'état de santé de la nappe phréatique, eau potable, la mise en œuvre de la trame verte et bleue...

– Comités de gestion des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes quand ils se réunissent, à défaut nous demandons leur réactivation... Celui du Bruch de l'Andlau a connu au cours de l'année 2011 une «refonte» de son règlement. Cette réécriture conduit à une véritable régression de la protection et nous sommes intervenus de nombreuses fois pour dénoncer cela. Pour l'heure l'arrêté n'a pas été modifié mais nous restons vigilants.

– Rencontres avec des conseils municipaux ou les maires quand il s'agit d'arbitrer entre un intérêt privé ou la préservation d'une zone humide, voire ne pas détourner rivières ou ruisseaux. Il y a des enjeux à défendre un peu partout. Sur la Bruche le feuilleton de la passe à poissons d'Avolsheim

Polluez, puis on verra...

Au niveau du captage du Banholz : Alsace Nature a estimé que au regard de la pollution avancée de la ressource en eau sur le site, le préfet aurait dû interdire l'épandage de pesticides. Le tribunal a rejeté ce recours avec les motifs que la pollution est ancienne et le risque de pollution n'est pas suffisamment caractérisé. Cependant l'impact du recours n'a pas été nul, puisque le Préfet a modifié la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour intégrer certaines des revendications. Cela reste cependant insuffisant. Ainsi il propose d'interdire l'usage d'un pesticides au sein du périmètre de Protection rapproché dès lors que ce dernier serait détecté à une teneur supérieure à la moitié de la limite de qualité des eaux distribuées comme cela est le cas de certains arrêtés de DUP depuis 2009.

Vous saurez apprécier le fait que l'Etat accorde une priorité plus élevée à la liberté de vendre des pesticides qu'à la prévention en matière de qualité de l'eau et de santé humaine. La conduite à tenir : polluez jusqu'au seuil autorisé ; ensuite soit vous augmentez ce seuil soit vous optez pour une dérogation et si rien ne va plus vous faites payer le contribuable pour de nouvelles conduites et de nouveaux captages – s'il y en a (c'est la question).

Diffusion des infos « réseau eau » en 2011

- Les captages prioritaires du Haut-Rhin (janvier)
- Les pesticides dans les rivières alsaciennes (février)
- L'incohérence des mesures de protection des captages par les DUP (mars)
- La lutte contre la chrysomèle par confinement (avril)
- La réunion du groupe régional d'action phyto (mai)
- Le recours perdu contre l'arrêté du captage de Hirsingue (juin)
- Les pesticides dans l'atmosphère (août)
- Le suivi du problème chrysomèle (septembre)
- Le colza, le cruiser, les abeilles (octobre)
- La réunion du CROS plan écophyto 2018 (novembre)
- La chrysomèle et les adventices résistent aux OGM de Monsanto. (décembre)



Morgane Echer

a enfin abouti après 10 ans de palabres. A Marlenheim une zone humide est toujours menacée, là-bas comme ailleurs on construit des zones d'activité dans le lit majeur de la Mossig. Le golf de la Sommerau fait toujours parler de lui, d'aucuns essayent de le faire passer pour une œuvre sociale alors qu'il condamnerait irrémédiablement le plus précieux affluent de la Mossig or il apparaît clairement que dès le premier été un peu sec, nous serons confrontés à des problèmes d'eau potable. La zone humide du Bruch de l'Andlau est menacée par un captage d'eau potable, il y a toujours partout des projets simplistes de lutte contre les crues en inondant la commune voisine, impossible de citer toutes les affaires ayant motivé des appels à la police de l'eau ou une demande d'instruction par le préfet. **La défense de la ressource eau potable passe par la conservation des zones humides et la mise en oeuvre de prescriptions sur les périmètres de protection, la préservation du réseau des eaux superficielles par les bandes enherbées ou friches susceptibles de réduire les intrants agricoles.**

Conférences ou communiqués de presse

La « Journée mondiale des zones humides » (2/2/2011) a donné lieu à un événement avec la région Alsace, divers intervenants (DREAL, Land BW) ont sur des exemples concrets montré ce que pourrait être la gestion d'un site Ramsar rhénan. Il reste beaucoup à faire pour qu'au niveau des communes l'intérêt collectif d'une zone humide soit reconnu et qu'on interdise drainages, remblaiements, retournements de prairies... A ce sujet il faut mentionner qu'Alsace Nature a vigoureusement protesté contre un projet d'autoriser le monde agricole à prendre des libertés en matière de « curages des cours d'eau ». Le dossier ouvert début 2012 est loin d'être clos.

Rappelons que depuis quelques années Alsace Nature a fait entrer l'écologie et la prévention des risques dans le programme de formation de diverses grandes écoles dont l'ENA à Strasbourg, et l'EISTI à Paris.

En conclusion : pour Alsace Nature une activité intense sur le thème de l'eau (Rhin, écosystèmes rhénans, nappe phréatique, zones humides, problématique de l'eau potable...) en collaboration avec les autres associations œuvrant pour la défense de l'environnement comme le BUND palatin ou badois, ou le WWF suisse à l'international, les associations naturalistes, la fédération des pêcheurs du Bas-Rhin, celle du Haut-Rhin, la fédération des chasseurs du Bas-Rhin... Le travail journalier des représentants d'Alsace Nature dans les commissions à tous les échelons de la gouvernance, échelon local, régional, national et international, **a fait d'Alsace Nature un partenaire incontournable des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.**

Nos militants doivent rester motivés pour que nos responsables politiques s'approprient une autre vision de nos rivières que celle des marchands d'eau en bouteille ou celle des électriciens qui ne peuvent concevoir un ruisseau que asservi et prisonnier d'un tuyau.

Avec l'espace du Vieux Rhin, la nappe phréatique, les zones humides, l'Entenbad, les zones « stratégiques » pour la gestion de l'eau potable, avec l'Ill, la Bruche, la Doller, la Thur, le Giessen ou le Bruch de l'Andlau menacé par des captages, avec les projets de gravières en dehors des schémas directeurs, avec les projets de rivières détournées voire asséchées, il y a du travail pour tous les militants, et ce, dans tous les cantons de notre région.

Activités juridiques du réseau eau

C'est du brutal !

Kirchgraben à Bernolsheim : deux exploitants agricoles (dont un ancien maire) ont été condamnés à trois mois de prison avec sursis pour d'importants travaux de curage sur un cours d'eau, sans autorisation requise au titre de la loi sur l'eau. Alsace Nature n'a pas obtenu la remise en état du cours d'eau. Les deux partis ont fait appel de ce jugement.

Début 2012, la Cour d'Appel de Colmar a rendu son jugement et... a relaxé les deux prévenus au motif que la preuve d'une source n'était pas apportée et que sans source ils considèrent que ce n'est pas un cours d'eau...

Très mauvaise nouvelle pour nos cours d'eau alsaciens qui bientôt risquent de connaître des opérations de « nettoyage » pour le moins lourdes et désastreuses. Pourtant sur le Kirchgraben tous les éléments étaient réunis, la mauvaise foi du prévenu qui savait ce qu'il faisait, la conduite des travaux (creusement du cours d'eau selon un profil « à l'envers » c'est-à-dire plus de fond en amont qu'en aval...). Les accords secrets entre administration et syndicats agricoles y seraient-ils pour quelque chose ?

Et encore du brutal !

Curage de l'Otterbach à Zehnacker : Alsace Nature a déposé plainte pour des faits de curage d'un cours d'eau sans autorisation. Il s'agit d'une provocation délibérée de la part de la profession agricole qui refuse l'application de la Loi sur l'Eau.

Moder : les poissons étaient morts

La Cour d'Appel de Colmar a confirmé les sanctions et a prononcé la fermeture définitive du **site de la SA Munsch-Gulden**. Celle-ci s'est pourvue en cassation. Le 24/01/2012, la cour de cassation a rejeté le pourvoi et confirmé la peine.

La Thur à Vieux Thann : toujours le mercure

Dans cette affaire de pollution d'un autre âge, il y a eu trois victoires et un rejet, et deux dossiers contentieux sont toujours en cours.

Il faut faire attention !

Pollution de la Sarre à Sarrewerden : Alsace Nature a porté plainte pour des faits de pollution par des effluents agricoles.

Négligence en station touristique

La station d'épuration du complexe touristique polluée en permanence une rivière de 1^{ère} catégorie qui alimente le réservoir en eau potable que constitue le lac de la Lauch.

Des renaturations complexes

A Strasbourg, la **renaturation du Ostwaldergraben** est à l'ordre du jour. Malheureusement le site est pollué par les anciennes Tanneries...

Remblais et destructions de zones humides

Alsace Nature, les groupes sectoriels de la Bruche, du Val de Villé, de Barr-Obernai-Rosheim, de La-Petite-Pierre – Pays de Hanau... **engagent des démarches suite à divers remblais en zone humide.** Dans certains cas la remise en état des lieux a été obtenue.

La Doller tirillée entre intérêts économiques bruts et intérêts écosystémiques nets

Le 2 mars 2011 est constaté un **comblement de lit majeur à Senthem**. Alsace Nature écrit au Préfet. L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a dressé un procès verbal. La commune enlève les remblais.

Nous intervenons également pour contrer **le projet du 2^{ème} barrage de Michelbach** qui aurait un impact majeur sur le Michelbach amont (très beau secteur préservé et riche en nature) mais aussi sur la Doller. L'affaire est importante puisqu'il s'agit aussi pour la Ville de Mulhouse d'agir pour une nappe rhénane propre et ne pas s'orienter uniquement vers les eaux vosgiennes mieux préservées des biocides.

La Doller est la seule rivière alsacienne en Natura 2000 : **les travaux pour l'avancement du Document d'Objectifs passent par des hauts et des bas** (orientation pour exclure les plantations de « sapins de Noël » du lit majeur, difficulté d'intégrer le fuseau de mobilité pour l'agriculture). Le SAGE et le PPRI sont aussi en cours pour cette rivière : le Conseil Général du Haut-Rhin longtemps rétif à la discipline géomorphologique modifie sa politique mais la vigilance reste de mise car les vieux démons de l'hydraulique ne sont pas loin.

Analyses de l'eau : dites-nous tout !

Alsace Nature, grâce à Jean-Jacques Schwaab, suit régulièrement les arrêtés de protection des captages d'eau, et intervient auprès du Préfet pour dénoncer les mesures de protection insuffisantes. Les captages dits « prioritaires Grenelle » en raison de leur pollution importante, sont au nombre de 6 dans le Haut-Rhin et 9 dans le Bas-Rhin, tous situés dans le Sundgau. Une réunion publique a été organisée à Ranspach-le-Haut. Les agriculteurs n'ont pas admis leur responsabilité, les habitants ont peu réagi. Alsace Nature a commenté le « Bilan de qualité de l'eau distribuée 2007-2009 » par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour le Haut-Rhin et épingle les dégradations de qualité non signalées et le passage sous silence de l'augmentation des dérogations, des restrictions d'usage et à l'abandon de la distribution d'eau de captages non conformes. Un courrier est écrit à l'ARS pour souligner les carences du document.

La Bruche : SAGEsse à sec

En 2011 ont encore eu lieu plusieurs visites guidées portant sur les richesses naturelles de la Bruche. **Or il n'y a toujours aucune démarche de gestion cohérente et concertée du bassin versant.** Un collectif d'associations dit « Groupe SAGE Bruche » s'était créé avec comme objectif d'obtenir l'élaboration d'un SAGE sur la Bruche. Le SAGE est un document plus pertinent, plus global, et plus incisif qu'un SAGEECE. Or une première réunion de SAGEECE avait eu lieu il y a plusieurs années. Sans suite. Pourtant des études hydrauliques et environnementales fort coûteuses sont achevées mais toujours pas rendues publiques. Deux réunions publiques ont été organisées par le Groupe SAGE, l'une à Dinsheim et l'autre à Achenheim avec l'association ARBRES, pour inciter les communes à la SAGEsse.

Alsace nature participe aussi à l'élaboration du SAGE du Giessen et de la Liépvrette



Un dépliant « pour une éthique de l'alimentation » a été édité, dans le but de retrouver les grands oubliés des politiques alimentaires : la nature et les animaux. Il apporte de l'information en trois parties : Pour rétablir les grands équilibres (eau, carbone, azote, phosphore...) : il faut une nouvelle agronomie, écologique. Pour restituer des espaces à la nature : il s'agit d'accueillir la nature dans les espaces agricoles, de rétablir des zones humides, et de laisser vieillir des forêts. Pour respecter les animaux selon les besoins de l'espèce : cela signifie de respecter leur physiologie et leur santé, leur comportement naturel et leurs émotions.

Les dépliants sont disponibles au siège d'Alsace Nature.

Rapport d'activités du réseau agriculture

Alsace Nature a organisé un colloque sur l'agriculture en 2009. Fin 2009, une première plainte à la Commission Européenne contre la France pour non application des normes minimales de protection des porcs avait été déposée. 2010, année de la biodiversité, a été l'occasion de présenter des propositions pour les Rieds d'Alsace, où les enjeux agricoles et naturalistes sont particulièrement sensibles ; le besoin de nouvelles solutions économiques était fortement ressenti.

Suite à l'hécatombe de poules à Kingersheim fin 2010, le président de la Région Alsace a accepté le principe de soutenir une filière d'œufs de plein air en Alsace. La volonté politique d'aboutir sur la trame verte, la protection de l'eau et la protection des espèces s'affirme, mais en même temps fleurit une certaine démagogie du genre « l'environnement ça commence à bien faire ». Alsace Nature n'entre pas dans le jeu d'une stratégie du « diviser pour régner ».



Activités en 2011

– **Participation institutionnelle** à la Commission Régionale Agro-Environnementale, à la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural, au Comité de suivi de Plan de Développement Rural Hexagonal, à la Conférence de l'Agriculture Biologique, au Comité Régional pour l'Alimentation, et avec moins d'assiduité aux Comités Départementaux d'Orientation Agricole section économique.

– Participation à la remise des prix des **Trophées régionaux de l'agriculture durable** et participation en 2011 au jury de l'édition 2012

– Participation à la **foire Biobernai avec l'exposition sur le Bien-être des vaches et le Ried** ; merci aux acteurs de l'agriculture biologique en Alsace d'avoir osé mettre en avant un thème aussi sensible et d'avoir montré qu'on peut en parler.

– Participation aux **Commissions de Remembrement** dans de nombreux secteurs : le Kochersberg, l'Alsace Bossue et le tracé LGV Mulhouse-Belfort.

– Suite à des **interventions de curage de cours d'eau** particulièrement brutales et délibérément en opposition avec la Loi sur l'Eau, ayant engendré une manifestation agricole de soutien à ces actions, **Alsace Nature a engagé des actions juridiques.**

La réalité est que les fossés devraient être renaturés, ce qui favorise l'autoépuration de l'eau. Et dès que de nouvelles pratiques agronomiques protègent mieux la terre fertile contre l'érosion, les fossés ne se comblent plus comme avant. Il faut s'attaquer aux sources des problèmes pas aux symptômes

– Quant à la **chrysomèle du maïs**, grande menace sur la monoculture « préférée » des Alsaciens, la nouvelle stratégie des pouvoirs publics dite de « confinement » (à la place de l'« éradication », impossible) consiste à imposer timidement une rotation avec une autre culture, mais seulement une année sur six, et, après deux ans de maïs, un traitement larvicide est obligatoire sur la parcelle. **Le larvicide utilisé (téfluthrine) est stable dans l'eau et vu les quantités utilisées il est susceptible de polluer la nappe, comme l'a montré Alsace Nature.** – Alsace Nature a participé à deux reportages télévisés sur le maïs et la chrysomèle.

– Le « **Plan Ecophyto** » qui vise à diviser par deux l'utilisation de pesticides pour 2018, est suivi par Jean-Jacques Schwaab. 12 fermes de référence ont été définies pour faire des essais. Au niveau national, **les résultats du Plan sont à ce jour peu convaincants.**

– Participation au projet « **Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs « profanes » co-construisent des connaissances pour un développement durable** », avec l'INRA et l'Université de Strasbourg, et ceci suite à la destruction des vignes OGM de l'INRA de Colmar. **Alsace Nature s'est prononcée contre un nouvel essai extérieur à l'INRA de Colmar.**

– Elaboration d'une **nouvelle plainte à la Commission contre la France en raison des manquements systématiques quant à l'application de la directive de 2001 relative aux normes minimales pour la protection des porcs** ; cette plainte déposée en décembre 2011 consistait à démontrer que malgré une première plainte en 2009 et l'engagement d'une « meilleure coopération administrative » et



Anne Vonesch

de « pédagogie » de la part de la Commission, et malgré les constats clairs des irrégularités par la mission d'inspection européenne de 2010, rien n'a changé. Les matériaux manipulables accordés aux porcs se limitent couramment à accrocher une chaîne dans une case en caillebotis sans litière. C'est insuffisant, et c'est non conforme comme l'est la section routinière des queues. Cela relève de la responsabilité de la Direction Générale de l'Alimentation, et c'est lié au fait que la France n'a actuellement aucune stratégie pour améliorer la protection et le bien-être des animaux.

– Participation au directoire du **réseau agriculture de FNE** et contribution au **séminaire « Elevage » de FNE.**

– Participation à une rencontre avec **Réseau Cohérence et Green Cross sur les porcheries alternatives.**

– **Repas de réveillon** avec des journalistes et des producteurs pour promouvoir des repas festifs avec des produits de saison, régionaux et éthiques et sensibiliser à la question du gaspillage alimentaire.

– La LPO Alsace a produit, sous la plume d'Eric Brunissen, un document remarquable « **Réseau écologique et exploitation agricole. L'élevage laitier du GAEC du Courlis** » (qui se situe dans le Ried à Muttersholtz). Il s'agit d'une étude de terrain et d'une réflexion exemplaires sur la question de comment concilier contraintes économiques et besoins de la faune et flore sauvages.

– Des associations fédérées organisent des **Caf'écologos** (Sauer Nature) ; un **salon bio** à Haguenau (Graine) ; une **conférence-débat « Remettons la terre à l'endroit »** avec le film « Voyage entre sol et terre » (Lydia et Claude Bourguignon) à Oberschaeffolsheim (ARBRES) ;

– Nature et Vie a participé aux **rencontres Pisani au lycée agricole d'Obernai.**

– Alsace Nature a participé, avec « Projet écologique », à l'organisation le 21 mars de la conférence de Lydia et Claude Bourguignon sur « **La vie du sol** » à l'amphithéâtre Le Bel à l'Université de Strasbourg.



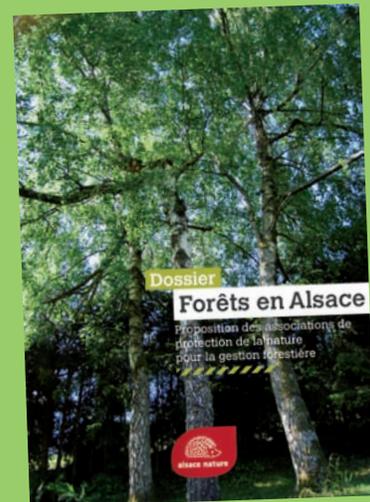
Vacim Heuveler

Rapport d'activités du réseau forêt

Alsace Nature a un engagement historique pour les forêts rhénanes, et par ailleurs pour une sylviculture en futaie irrégulière (seulement 11% de la forêt publique !) à régénération naturelle avec des essences spontanées, préservant une biodiversité maximale. De nombreuses espèces animales dépendent pour leur reproduction de la présence d'arbres vieillissants. En 2010, année de la biodiversité, Alsace Nature avait engagé une réflexion sur la forêt qui a occupé encore l'année 2011 et qui est publiée dans le présent Citoyen Nature. La perspective est que l'exploitation irrationnelle des forêts soit reconnue comme une activité humaine ayant des impacts majeurs sur la nature. La loi du 10 juillet 1976 devrait étendre son champ d'application aux plans de gestion forestière.



Morgane Echer



De nombreux échanges ont eu lieu courant 2011 pour finaliser le document « Propositions des associations de protection de la nature pour la gestion forestière ».

Ce document vous est présenté dans le présent Citoyen Nature.

2011 a été l'année internationale de la forêt. Alsace Nature s'est engagée dans un important programme de sensibilisation, conférences, table ronde, pour sensibiliser et partager notre vision de la gestion forestière.

Cela nous a conduits à faire de nombreux entretiens avec les acteurs de la filière bois.

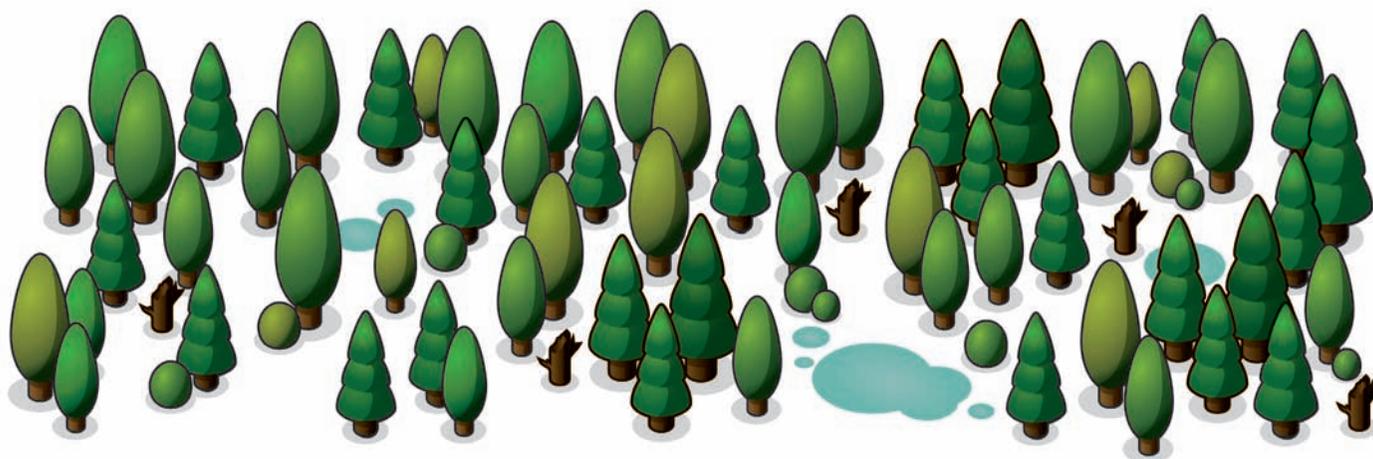
En Alsace 75 % de la forêt est domaniale ou communale et gérée par l'Office National des Forêts (ONF), et 25 % sont privés. L'ONF tient un discours de multifonctionnalité, mais le productivisme s'impose tout de même.

La Loi de Modernisation Agricole de 2010 vise à sortir plus de bois des forêts, et le PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier) a été élaboré en 2011 dans ce but. Force est de constater que nous nous dirigeons de plus en plus vers une exportation des bois d'oeuvre, une utilisation industrielle et centralisée de la biomasse,.... A contrario les petites scieries ferment, les projets locaux de biomasse seront très rapidement confrontés à des problèmes d'approvisionnement et la rentabilité se fera sans doute sur la quantité de matière exportée de nos forêts au détriment des sols forestiers et de la biodiversité.

A ce titre le projet UPM à Strasbourg est tout à fait révélateur, il nécessitera de très gros volumes de biomasse forestière pour fonctionner. La région ne pouvant subvenir à ces besoins l'approvisionnement se fera dans une zone de chalandise plus vaste que la région et ce ne sont pas loin de 40000 camions par an qui seront nécessaires pour assurer l'approvisionnement. Quelle cohérence dans tout cela ?

L'actualité interne touche à la formation des membres sur les caractéristiques plus ou moins naturelles des forêts avec une compréhension des impacts de la sylviculture. Cette donnée est importante puisque la forêt exploitée peut facilement tromper, même des naturalistes aguerris, si la grille de l'écologie forestière n'est pas mieux appréhendée et utilisée. La politique forestière de conjugaison des 3 fonctions de conservation de la biodiversité, de la sociologie récréative et de la production de bois, est toujours limitée en raison de l'absence des stades évolués du sylvocycle.

La politique d'Alsace Nature devra viser de plus en plus la reconnaissance des impacts de la sylviculture avec l'obligation de les compenser : c'est seulement cette perspective qui permettra que l'exploitation des forêts soit véritablement en équilibre avec sa conservation.



Matthieu Nivesse

Actualités 2011

– 4 réunions du réseau Forêt, avec une progression des adhérents.

– Participation à 3 réunions sur 4 de la Convention de la Filière Bois au Conseil Régional d'Alsace, avec lecture d'un texte d'Alsace Nature (reproduit dans le compte-rendu) comportant 10 propositions d'Alsace Nature.

– Des rencontres avec des représentants de l'ONF, avec le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, avec des représentants de Fibois (dont nous attendons toujours les propositions), du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), des Communes Forestières.

– L'Assemblée générale régionale d'Alsace Nature avait la forêt comme thème du débat, animé par le réseau forêt. Une motion a été préparée et votée à l'AG. Le film « Aigoual ou la forêt retrouvée » a été présenté après l'AG.

– Le stage de gestion forestière en forêt de Haguenau le 24 septembre 2011 a réuni une douzaine de participants. Il a permis de mieux cerner les enjeux sans avoir évidemment calmé les inquiétudes quant à l'avenir de la forêt alsacienne. L'intérêt de la filière bois est incontestable, mais aussi le besoin d'un juste équilibre entre les différents usages de la forêt.

– Nos groupes sectoriels ont organisé plusieurs sorties sur le thème de la forêt.

– Une partie de l'aubraie humide de Forstfeld a fait l'objet de « travaux d'entretien ». Face à ces travaux, Alsace Nature a interpellé les autorités pour tenter de comprendre l'intérêt de cette exploitation. Les réponses apportées restant pour le moins vagues.

– Pour la forêt d'Hartmannswiller/Wattwiller, Alsace Nature avait écrit aux Maires et s'investit quant à une visite sur les lieux afin de réfléchir à la remise en état et au changement de méthodes. Il s'agit de dommages importants sur les arbres, suite au débardage. Or la tendance est à l'intensification de l'exploitation forestière...

– Veille et propositions pour une meilleure économie environnementale du projet TGV Mulhouse-Belfort, principalement autour de la perte par défrichage de 160 hectares de forêt de plaine et du Sundgau.

– Participation au Comité de suivi du Grenelle du 16 septembre où le thème de la forêt a été effleuré.

– Contribution au PPRDF : il s'agit d'un plan d'amélioration de la desserte des forêts pour sortir plus de bois. Il se traduit par la réalisation (subventionnée) de chemins, et de cloisonnements destinés au passage des gros engins de récolte. Alsace Nature a émis un avis négatif.

– Participation à la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF)

– Participation à l'animation de l'année internationale des forêts (séance de cinéma, visite guidée) avec présentation des limites de la sylviculture trifonctionnelle par rapport au cycle forestier entier.

– Entre autre, Alsace Nature a organisé le 21 octobre une table ronde et un débat autour de la gestion forestière en Alsace, avec différents acteurs de la filière bois. La soirée a été clôturée par une conférence d'Yves Muller, président de la LPO, sur les oiseaux forestiers.

*Ce siècle avait 9 ans, quand il vint à Urmatt.
Déjà le ton changeait : ces arbres, qu'on les abatte !
Et du côté nature, déjà, en maints endroits,
Le front de l'industrie obtenait des passe-droits.*

(Original de Victor Hugo
Ce siècle avait deux ans ! Rome remplaçait Sparte,
Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,
Et du premier consul, déjà, par maint endroit,
Le front de l'empereur brisait le masque étroit.)

Energie Nucléaire

– Lors de la catastrophe de Fukushima, Alsace Nature a édité un numéro spécial de l'Actu sur le nucléaire au Japon. Alsace Nature suit très attentivement les évènements au Japon et en informe ses membres.

– Alsace Nature a voté une motion sur le nucléaire à l'AG régionale.

– A l'initiative de l'association Stop Fessenheim, 359 élus ont écrit au président Sarkozy pour demander l'arrêt de la centrale de Fessenheim.

– Alsace Nature critique vivement l'avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire favorable à la prolongation de l'activité du réacteur n°1 de la centrale de Fessenheim pour 10 ans. Or, au vu des améliorations préconisées, l'autorité reconnaît implicitement que la fusion du réacteur et la perte de refroidissement sont largement envisageables.

– Le 7 novembre, le CSFR et Stop Fessenheim ont envoyé un communiqué de presse concernant le manque de transparence quant au redémarrage du réacteur n°1 de Fessenheim et quant aux résultats de la surveillance de la radioactivité suite à la catastrophe de Fukushima.

Gaz de schiste

– Alsace Nature a écrit le 3 mai au Préfet pour l'interroger si des forages pour les gaz de schiste étaient prévus en Alsace. Deux demandes ont été déposées en Alsace. L'une est non instruite en application du moratoire de début 2011. L'autre demande d'exploration a été instruite. A surveiller... de près !

Climat

– Alsace Nature écrit à Nicolas Sarkozy : malgré les promesses du Grenelle, le modèle de développement reste toujours le même

– Des membres d'Alsace Nature participent aux travaux du Plan Climat de la Région Alsace.

– Ainsi le groupe sectoriel de Haguenau - Bande Rhénane Nord a aussi participé aux différentes commissions visant à la réduction des émissions de CO₂ au sein de l'ADEAN (Agence de Développement de l'Alsace du Nord).

Energie - Climat

Rapport d'activités Energies - Climat

Alsace Nature avait engagé un débat interne sur l'énergie dès 2010.

Le discours classique en faveur des économies d'énergie, des transports doux, des énergies renouvelables... semble aboutir à une situation de plus en plus tendue et à des difficultés quasiment insolubles. Quant aux énergies supposées renouvelables, les clignotants d'alerte s'allument : les ressources posent des difficultés techniques, ou se révèlent être très limitées et en conflit avec la sauvegarde de la biodiversité. Et lorsque la biodiversité est atteinte, l'effondrement des équilibres écosystémiques n'est pas loin. Or c'est le rôle d'Alsace Nature de défendre la biodiversité – tant qu'il est encore temps.



Alex Größ

Actualités 2011

– Les projets éoliens dans les Vosges alsaciennes ont conduit à réaliser un débat interne qui a fait se rapprocher les différences de vue entre les associations adhérentes.

– 4 grandes réunions ont eu lieu. Dans un premier temps, les différents types d'énergie ont été passés en revue, et les participants ont essayé d'élaborer le niveau d'acceptabilité de chacune. Ensuite le travail porte sur les capacités de production de l'Alsace, face à l'évolution possible des besoins. En 2012 Alsace Nature validera les applications pratiques à en tirer et comment porter cette vision.

– Ce débat a mis à jour la complexité de la transition énergétique entre plusieurs facteurs. Les scénarios, mais aussi les militances sont donc obligés de répondre globalement et ne pas privilégier certains critères (par exemple technique et économique) au détriment d'autres (politique avec les aspects de centralisation/décentralisation) ou encore culturels (le rapport à l'énergie modifie globalement la société).

Le document de synthèse des discussions vous a été envoyé avec l'invitation à l'Assemblée Générale et peut être téléchargé sur notre site internet.



FOSSILE



NUCLÉAIRE



ÉOLIEN



HYDRAULIQUE



SOLAIRE



BIOMASSE



GÉOTHERMIE

Grand Hamster

Suite aux remarques émises dans le document d'avril 2010, Alsace Nature et les autres associations ont poursuivi leur investissement sur ce dossier. L'année 2011 marquant la fin du second Plan d'Action et la rédaction d'un nouveau Plan d'Action que les associations espèrent ambitieux.

La Cour de Justice de l'Union Européenne a condamné la France le 9 juin 2011 dernier parce que les mesures agro-environnementales n'incluent que 60 % des surfaces peuplées par le hamster, qu'elles ne suffisent pas pour que des populations viables se développent, et que les mesures contre la destruction de son habitat par l'urbanisme sont insuffisantes.

- **Alsace Nature est sorti de l'accord cadre** et l'a fait savoir au Préfet, à la Commission européenne, au Ministère de l'Ecologie ainsi qu'à l'ensemble des partenaires siégeant dans cette commission. En effet, après de nombreuses alertes, nous avons considéré que l'absence de procédure de dérogation pour la plupart des projets instruits par les services de l'état et l'opposition à ce qu'une gouvernance locale voit le jour pour conseiller le Préfet dans ses décisions, rendait impossible la présence d'Alsace Nature au sein de cette instance. Ne souhaitant pas servir d'alibi à une vision que nous ne cautionnons pas, nous avons quitté cette commission à l'automne.

- Participation aux Commissions de pilotage PNA Hamster, Comité régional Hamster, Groupe de travail Guide de l'aménageur, à la réunion de formation de l'ONCFS, au Séminaire Hamster (évaluation du PNA)...

- Le GEPMA a organisées des comptages de terrier à Schwindratzheim, Entzheim et Griess

- Plusieurs sorties guidées ont eu lieu à Blaesheim, Geispolsheim et Obernai

- Organisation d'une conférence-débat par l'APELE au Musée d'Histoire Naturelle à Colmar, le 25 février et deux autres par le GEPMA en association avec Alsace nature les 9 avril (Assemblée Générale) et 14 octobre (Colloque international Hamster).

- Le GEPMA a participé à l'organisation du Colloque international Hamster qui s'est déroulé à Strasbourg, les 12, 13 et 14 octobre à Strasbourg.

- Participation à des émissions radiophonique (CO₂ mon amour) et télévisée (Alsace20).

- Négociations sur Oberschaeffolsheim concernant un terrain situé sur l'aire historique.

Animations diverses

- Eschau Nature a organisé un cycle d'animations avec Jean-Claude Génot « Instinct nature », sur le Ried et les zones humides.

- L'Assemblée Générale Régionale a eu lieu le 9 avril à Ostwald. Deux sorties sur la biodiversité l'encadrent, l'une en forêt de la Robertsau et l'autre sur l'île du Rohrschollen.

- Le 5 février a lieu une sortie « La Robertsau à vélo ».

- Les Amis de la Petite Camargue Alsacienne ont organisé trois sorties en avril ainsi que des vacances nature.

- Alsace Nature a rappelé que les brûlages de végétaux à l'air libre et l'écobuage sont clairement interdits.

- Le CINE de Munchhausen organise en octobre un festival de photos nature.

- Qui connaît des cormiers ? L'association « les Croqueurs de Pommes » cherche à recenser les cormiers ou « sorbier domestique » afin de prélever des greffons et tenter de favoriser la survie de l'espèce.

- Le Groupe d'Étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA) en association avec Alsace Nature et le CSA, a organisé deux conférences « Cohabiter avec le loup » à Strasbourg et Mulhouse.

Autres actualités Nature

Batraciens

- La LPO coordonne le sauvetage des batraciens sur les routes. Pour la 14^{ème} année consécutive, de nombreuses associations et bénévoles ont participé et sauvé près de 21 000 batraciens de l'écrasement. La LPO, consciente des limites de ce type d'opération, continue d'agir auprès des collectivités pour la mise en place de solutions pérennes.

- A Haguenau, le groupe sectoriel et « Faune et Flore Haguenau » ont entrepris des actions pour la préservation des batraciens.

- On retrouve la protection des batraciens dans de nombreux dossiers d'aménagement du territoire, de protection de zones humides...



Crapaud Vert - Eric Buchel



Christian Braun

Blaireau

- Dossier juridique : Deux chasseurs, sur le ban communal de Bouxwiller à 22 h, ont abattu deux blaireaux sortant d'un champ de maïs. Le GEPMA et Alsace Nature se sont constitués partie civile et les deux prévenus ont été reconnus coupables de chasse par temps prohibé avec circonstances aggravantes. Ils ont été condamnés à une amende 600 €, la suspension des permis pour un an, la confiscation des fusils et 4 800 € de frais de justice.

- Le groupe sectoriel d'Alsace Bossue a participé au recensement des blaireaux dans le cadre de l'enquête annuelle menée par le GEPMA depuis 2003.

Renards

- L'abattage de 72 renards à Bouxwiller a été avoué par les chasseurs. Edmond Herold a fait plusieurs conférences sur le sujet.

Hirondelles

- Suite à la destruction de nids d'hirondelles à Thanvillé, le groupe sectoriel du Val de Villé s'est impliqué avec de nombreux partenaires pour finaliser le dossier.

Entretien de végétaux

- Dossier juridique : Un arrêté préfectoral avait limité l'interdiction d'incinérer des végétaux à une largeur de 200m courant à compter des bois et forêt à protéger. Le juge a donné raison à Alsace Nature ; l'interdiction est de nouveau valable en quelque lieu que ce soit, du 1^{er} janvier au 15 mai.

- Alsace Nature s'est inquiété du projet d'abattage d'une allée de peupliers pour consolider une digue en aval de la Lauch.

- Alsace Nature a écrit au Maire de Crastatt concernant la coupe d'arbres qui avait ému les habitants du village.

Chasse

- Alsace Nature a participé à la manifestation des chasseurs le 5 février pour la préservation du cerf. La fédération des chasseurs du Bas-Rhin est depuis le début sans interruption, membre d'Alsace Nature. Sans partager toutes les revendications des chasseurs, le bureau d'Alsace Nature a considéré cette participation justifiée, étant donné que nous sommes en accord sur la restauration de la biodiversité en plaine et sur la trame verte, et déterminés à empêcher l'industrialisation et la mécanisation de l'exploitation forestière, pour laisser la place à la faune sauvage. Alsace Nature espère une nouvelle phase de discussion avec les chasseurs portant sur une gestion plus naturelle de la faune-gibier et la place des prédateurs.

Zones humides et prairies

- Dossier juridique : Orschwyr, Alsace Nature a porté plainte pour destruction d'espèce protégée suite à la destruction d'une roselière abritant plusieurs couples de rousserolles effarvates. Le dossier suit son cours.

- Dossier juridique : A Bitschwiller-lès-Thann, le Plan Local d'Urbanisme gaspille les terres agricoles en destinant 20-30ha à l'urbanisation. Un recours gracieux est engagé contre ce PLU.

- A Benfeld, à l'occasion de la construction d'un EHPAD (Etablissement Hospita-

lier pour Personnes Agées Dépendantes) sur prairies humides, les négociations sur des mesures compensatoires ont abouti favorablement. Reste à surveiller toute mise en oeuvre effective.

- Destruction d'œillettes superbes à Hoerdtd, la plainte d'Alsace Nature a été classée sans suite.

- Les remblais illégaux sur la rive de l'Ehn ont suscité beaucoup d'efforts qui ont fini par payer. La mesure compensatoire est signée, à savoir la mise sous protection de la clairière de la Soutte près de la Rothlach par la signature d'un bail emphytéotique avec le CSA.

- Le groupe sectoriel d'Alsace Bossue a réalisé un énorme travail naturaliste, en proposant des sorties grand public de sensibilisation et de de prospection à la recherche d'espèces protégées, dans des zones ZNIEFF et sur les sites du CSA.

- Alsace Nature appelle à participer à l'Observatoire des Zones Humides en Alsace, sur le portail internet spécifique (<http://observatoirealsace.free.fr>).

Piémont

- Au Bischenberg, les négociations avec le Crédit Mutuel se poursuivent pour obtenir que la zone naturelle située autour de son Centre de Congrès soit gérée par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

- Le groupe sectoriel Mossig a fait avancer la protection du Scharrach ; un Comité de pilotage est mis en place par le Conseil Général en vue d'une gestion par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

- Le groupe sectoriel Mossig participe à l'élaboration du PLU de Hohengoëft.



Christian Braun



Vosges

- Le 26 et 27 mars, Mountain Wilderness France a organisé des rencontres sur le thème « Regards croisés sur la protection de la montagne dans les Vosges ». Des responsables d'Alsace Nature ont participé aux travaux. Conclusion : il faut à la fois des protections fortes et des orientations de développement durable.

- Pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le projet de Charte a été rejeté par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) le 11 octobre 2011. La principale raison est sans doute liée au fait que le Parc n'a pas su convaincre de sa capacité à articuler de manière satisfaisante protection des milieux naturels et l'aménagement du territoire. Lors de l'enquête publique et du rapport d'étape de révision de la Charte en 2010, Alsace Nature avait en effet relevé la profonde inadéquation du projet avec le principe d'un développement économique basé sur les spécificités naturelles. Or, rappelons que si ce Parc existe c'est parce qu'Alsace Nature et les associations avaient demandé, dans les années 1970 et 1980, une protection forte des milieux les plus fragiles des Hautes Vosges. La réponse institutionnelle avait été un « Parc Régional ». Souvenons-nous que lors de la réunion inaugurale du Parc en 1989 à Munster, les associations manifestaient sous les fenêtres

de la Maison du Parc pour réclamer un Parc fort et protecteur ! Préoccupations malheureusement prémonitoires de l'évolution actuelle...

Il est temps que le Parc se ressaisisse pour ne pas disparaître (et avec lui les faibles espoirs d'une gestion écologique de ce territoire ?)

- La Conférence des Hautes-Vosges se réunit plusieurs fois par an, mais sans dialogue ni recherche de conclusion. En plus d'être improductive, elle sert d'alibi à l'éviction des associations du processus décisionnel au sein du Parc. Dans ces conditions, le Collectif Grand Ballon et Crêtes et le CSA ont décidé de ne pas y participer. Pour la même raison, le Comité Directeur d'Alsace Nature Haut-Rhin a décidé à l'unanimité de se retirer de ce dispositif.

- La télécabine du Markstein pose une fois de plus la question : « comment réduire l'impact de la fréquentation humaine autour et sur la route des crêtes ? ».

- Une demande d'autorisation de pâturage dans la réserve de Frankenthal a été formulée par une grande ferme auberge lors de la période de sécheresse. Consulté sur ce sujet, Alsace Nature s'est opposé à cette dérogation puisque le pâturage, rajouté au stress hydrique, n'est pas bon pour la flore remarquable du site. Si nous pouvons

comprendre les besoins de fourrage dans des périodes difficiles, les zones protégées, en revanche, ne peuvent servir à ce dessein.

- Alsace Nature a réagit à l'aménagement sans autorisation d'un « Pump Track » au Hohneck par des courriers.

- Le Champ du Feu : L'Assemblée Générale d'Alsace Nature section Bas-Rhin adopte une motion pour demander le classement du massif du Champ du Feu en réserve naturelle. Cette demande a été défendue auprès du président du Conseil Régional et du Préfet.

- Un courrier d'Alsace Nature Bas-Rhin au Préfet a refusé la régularisation de la destruction d'espèce protégée et demande le sanctionnement des travaux effectués par M. Morel, opérateur privé d'installations de loisirs au Champ du Feu.

- Le groupe sectoriel Mossig a participé au Comité Consultatif de la Réserve Biologique Domaniale Grossmann-Schneeberg.

- Le groupe de La Petite-Pierre - Pays de Hanau a participé aux travaux de renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ainsi qu'à diverses commissions d'aménagement foncier.

Actualités juridiques Aménagement du territoire

- **PLU de Colmar**, Alsace Nature avait introduit un recours fondé notamment sur le fait de l'extension prévue au Sud de l'agglomération. Le Tribunal administratif donne raison à Alsace Nature en considérant que le projet n'est pas en adéquation avec les prévisions attendues d'accroissement de la population.

- Concernant **l'extension de la carrière Metzeral**, Alsace Nature a écrit au Préfet pour qu'il réunisse les commissions spécialisées dites « de la nature » et « des sites et paysages » avant la prise de décision par la Commission spécialisée des carrières. L'association CLAMEUR se mobilise dans ce dossier. Deux recours sont engagés : un au pénal et l'autre auprès du Tribunal Administratif

- **L'Antenne-relais de la colline du Bischenberg** a fait l'objet d'un recours en raison de l'atteinte au paysage ; le maire de Rosheim avait autorisé l'implantation contre l'avis du Conseil Général et de l'architecte des bâtiments de France.

- **Golf de la Sommerau** c'est la 17^{ème} année de lutte contre un projet déplorable : 5 millions € du contribuable pour permettre à quelques golfeurs de prendre l'air frais. Alsace Nature a introduit un recours contentieux contre la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) avec l'association locale APES et certains propriétaires.

- Concernant **la révision du POS de Grendelbruch** Alsace Nature a remporté son contentieux. L'implantation serait illégale vu l'intérêt paysager et faunistique de l'endroit.



Actualités 2011

- Alsace Nature a participé à l'enquête publique du **projet de prison à Lutterbach** et exprime son avis défavorable, vu la valeur paysagère et écologique du site, vu la volonté manifestée par le passé de protéger ce site, vu la perte de terres agricoles, et vu les lacunes dans le dossier. Il n'y a pas de compensation prévue pour la surconsommation des 15 ha par cette prison.

L'association Bufo s'inquiète de l'impact du projet sur les amphibiens.

- **Dans le secteur de Nambsheim, un ancien projet de zone économique menace toujours une superficie importante de forêt rhénane.** Le groupe sectoriel s'implique fortement pour la défense des milieux naturels et pour le respect des engagements de l'Etat à cet égard. Il y a aujourd'hui un imbroglio juridique autour de la faisabilité de cette ZAC. Le Président de la section haut-rhinoise a signé un courrier adressé à Nathalie Kosciusko-Morizet, alors encore ministre de l'environnement.

- **A Ungersheim, le Maire souhaite soustraire un hectare d'un secteur renaturé d'un ancien carreau minier afin de pouvoir installer un local de vente pour une association de maraichage biologique et d'insertion sociale.** Alsace Nature est bien entendu favorable à une telle structure, le problème étant qu'une convention liée à la construction du Bioscope (2005) garantissait la qualité naturelle de ce secteur.

Cela pose un problème général et de fond quant au respect d'engagements

pris pour la nature et des mesures de type compensatoires. **D'où de nouvelles discussions avec le Maire qui devraient aboutir à des résultats satisfaisants autant pour la structure agricole que pour les milieux naturels.**

- Alsace Nature a participé à la large opposition contre **l'énorme projet commercial « Unibail » à St Louis.** La ville de St Louis a fait un recours.

- Le groupe sectoriel CUS, l'association Nature Ried et Projet éco-logique ont organisé à Geispolsheim une **soirée film-débat sur l'étalement urbain.**

- Le groupe sectoriel Bruche participe aux réunions du **SCOT Bruche.**

- Alsace Nature est associée au **SCOT bande rhénane nord.**

- Des négociations ont été engagées autour de la **consommation de terres à Entzheim.** Alsace Nature n'a finalement pas engagé de recours contentieux.

GCO et autres projets routiers

Il y a eu un grand espoir lorsqu'au Conseil d'Etat le rapporteur a émis un avis défavorable au GCO. Malheureusement – et c'est l'exception – le rapporteur n'a pas été suivi. Les pressions de la part du secteur des travaux publics ont été massives. Il s'agit entre autre de tirer profit des gros engins de terrassement. La majorité gouvernementale cherche à créer des faits accomplis avant les élections. D'où le choix imposé par le gouvernement du concessionnaire VINCI, pourtant le moins favorable en matière de prix, de consommation d'espace, et d'environnement, mais en mesure de commencer les travaux plus rapidement.

Curieusement, l'addition des mesures compensatoires pour la destruction de l'environnement sera payée par le contribuable alsacien, ainsi l'ont décidé nos collectivités. Les bénéficiaires s'il y en a, seront pour Vinci.

Actualités en 2011

- Le 24 mai 2011, nous avons été auditionnés à la Commission des pétitions au Parlement européen pour présenter les problèmes posés par le **GCO**.

- Alsace Nature a organisé une réunion technique sur la **déviaton de Bussang** (RN66 dans la vallée de la Thur).

- L'association BUFO a signalé que le projet de **VLIO (Voie de Liaison Intercommunale Ouest)** à l'ouest de Strasbourg aurait un impact sur la population de crapauds verts qui est déjà affaiblie génétiquement.

- Un recours contentieux est engagé contre la **prolongation de la DUP de la liaison A4-Lorentzen**, vu les changements intervenus, notamment sur le coût de l'infrastructure, entre les deux DUP. Les enjeux écologiques sur le tracé prévu sont considérables, et il existe des alternatives.

- Le projet de **contournement de Châteinois** est aussi particulièrement douloureux quant à l'impact sur les milieux naturels. Les associations n'ont eu de cesse de le répéter ces dernières années. Ce projet ne peut voir le jour en l'état.

LGV

- Alsace Nature s'implique dans le suivi du **remembrement de la ligne LGV Rhin-Rhône** : comment obtenir les meilleures compensations ?

- Pour la **LGV Est**, Alsace Nature a écrit au Ministre de l'Ecologie pour qu'il enjoigne Réseau Ferrés de France à déposer une demande de dérogation pour la disparition d'habitats et la rupture de continuités des secteurs de présence du Grand Hamster.

- **Projet Sud Mulhouse-Belfort** : une rencontre avec RFF a eu lieu, et un courrier en faveur d'un bon bilan pour la nature a été envoyé au Préfet, à ses services et aux élus.



Matthieu Nivresse

Mobilité douce

- A.R.B.R.E.S. a organisé le 29 juin à Oberschaefolsheim une conférence sur « **Le vélo utile dans la 2^{ème} couronne de Strasbourg** ». ARBRES a identifié les priorités suivantes : supprimer les points noirs pour la sécurité ; réaliser des pistes en site propre ; concevoir des itinéraires cyclables pratiques et sûrs pour la traversée de nos villages ; améliorer la continuité du réseau cyclable ; augmenter la capacité des pistes (éclairage) ; adapter la politique vélo de la CUS à nos besoins et à notre topologie rurale ; créer des parcs à vélo aux arrêts de bus et de tram

- **Molsheim** claque l'argent des entreprises et citoyens ! Cette commune riche se paie des chantiers... mais tous ceux qui fréquentent la **passerelle Mistler** à pied et à vélo sont malheureux de la destruction prévue de cet endroit charmant pour mettre une route à la place. Alsace Nature soutient l'action de l'association MVPV.

- **Dans le Kochersberg**, Alsace Nature s'est engagée pour des itinéraires cyclables pertinents.

- Alsace Nature a demandé à être associée le plus tôt possible à la démarche du **TSPO (Transport en Site Propre Ouest)**.

- Tout doux ? Alsace Nature a donné un avis défavorable au **projet de Bikepark à Feldbach** dans une forêt de 3ha ; 1/3 de la forêt au moins disparaîtrait.

Rallye

- Alsace Nature suit attentivement le bilan du rallye 2011 et espère des documents plus complets et structurés que ceux qui nous ont été transmis dans le cadre de l'épreuve 2010.

- « **Saccage ton Alsace** » : le jeu internet réalisé par Alsace Nature fait parler de lui. Viens jouer en ligne sur www.saccage-ton-alsace.fr

- Dossier juridique : Le **recours engagé contre la dérogation temporaire de l'APB** (Arrêté de Protection de Biotope) du Grand Ballon pour permettre au spectateur de suivre la course, a fait l'objet d'un jugement. Alsace Nature s'est vu confirmer son analyse, le Préfet ne pouvait pas déroger à cet APB et les spectateurs seront dorénavant bannis du site de l'APB.

- Le 24 septembre à Strasbourg, le **collectif « ras le rallye »** dont Alsace Nature fait partie, a organisé une action symbolique sous forme d'un grand chèque (factice) de 3 millions d'€ envoyé en l'air à l'aide d'un ballon d'hélium : c'est le montant des aides publiques directes et indirectes au rallye. Que des fans se passionnent pour le rallye est une chose. Qu'on mette autant d'argent dans cette manifestation, alors que l'argent manque pour mettre en place des solutions d'avenir, sans même parler des besoins au niveau social, voilà ce qu'Alsace Nature dénonce.

- Le groupe sectoriel du Val de Villé est intervenu (avec succès) **pour déplacer un parking prévu dans le cadre du « Rallye de France »** et situé sur des prairies de fauche remarquables au col du Heissenstein.

- Il n'y a pas que le rallye ! Alsace Nature a écrit un courrier de sensibilisation au Maire de Wangenbourg concernant la **course de côte du lundi de Pâques**.



Yann Froy

- **Alsace Nature participe au Collectif « Destocamine » avec les syndicats de mineurs et les associations participant à la CLIS : tous unis pour réclamer le déstockage.** La Déclaration du collège des associations de défense de l'environnement et de consommateurs, lors de la réunion de la CLIS de Stocamine du lundi 4 avril 2011, rappelle que le retour d'expérience après une durée d'exploitation très courte, met à mal toute l'expertise qui avait conduit à cette autorisation. Les associations ont pu trouver deux experts suisses participant au Comité de pilotage (15 experts).

- Une **réunion publique** a lieu le 11 avril à Staffelfelden, une soirée débat « La terre en héritage » le 13 mai. La **manifestation** du 21 mai à Wittelsheim revendique la seule solution : **ressortir la totalité des déchets enfouis !**

- En octobre 2011, Alsace Nature consacre un complément de l'Actu n° 18 à Stocamine. Le collectif Destocamine a examiné le rapport du Comité de Pilotage (COFIL) remis lors de la CLIS du 7 juillet 2011 et la Directive Européenne 2008/98/CE concernant la gestion des déchets et l'environnement. La DREAL et les experts du COFIL reconnaissent que suite aux mouvements de terrain et à l'engorgement, le stockage des déchets entraînera à terme une pollution de la nappe phréatique. Le coût du déstockage est à peu près équivalent au confinement plus la surveillance à long terme. La DREAL, l'INERIS et le COFIL s'accordent sur l'urgence d'agir. **Le collectif souhaite la mise en place d'une commission de déstockage et demande à y être associé.**

- En décembre, le collectif Destocamine a organisé un référendum par internet. L'appui de FNE a été sollicité. Suite à la motion en Assemblée Générale d'Alsace Nature, le Ministère a indiqué que pour le moment aucune décision n'était arrêtée.

Pollutions - Santé

Actualités 2011

Qualité de l'air

- Alsace Nature obtient l'**annulation du Plan de Protection de l'Atmosphère à Strasbourg** parce qu'il y manque les modalités de déclenchement de la procédure d'alerte.



Matthieu Nessesse

- Alsace Nature alerte le CODERST et le Préfet quant à deux techniques inacceptables proposées pour la **dépollution de sols pollués aux hydrocarbures à Lutterbach et Riedisheim** (biostimulation sur sols pollués et suroxygénation de la nappe par voie chimique). Ces techniques sont très risquées en milieu non confiné et sans contrôle sérieux.

- Alsace Nature est impliquée dans le **suivi de la décharge réhabilitée de Brunstatt**, ayant fortement contribué à sa réhabilitation (couverture d'argile en 2011). C'est l'eau des puits situés au débouché du vallonn qui nécessite surveillance.

- Le groupe sectoriel de Haguenau - Bande Rhénane Nord participe à la **CLIS du SMITOM de Schweighouse/Weitbruch/Rohrbach**.

- Pour la **décharge de Hochfelden**, Alsace Nature est intervenu à l'enquête publique. Avec un argumentaire tenant aux milieux naturels dont des espèces protégées et aux risques non maîtrisés, Alsace Nature a plaidé pour un avis défavorable.

Déchets toxiques et banaux

- Alsace Nature participe à la **Réunion de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (AMD)** dans le Haut-Rhin et s'interroge sur le devenir des déchets, après le tri. Le groupe sectoriel de Mulhouse a participé à une visite de l'incinérateur.

- Quant à la **décharge de produits toxiques de Letten à Hagenthal-le-Bas**, Alsace Nature a été invitée au démarrage des travaux d'excavation en tant que membre de l'instance de concertation, d'information et de suivi. Le coût des travaux est de 20 millions €, payés par CIBA-BASE, Novartis et Syngenta. En Alsace il n'y a pas cette chance pour les deux dépôts de Lindane...

- **L'ancienne décharge de l'Eselacker à Kingersheim**, longtemps négligée alors qu'elle a pollué la nappe, semble enfin bénéficier d'un plan de suivi. Pierre Bernhard avait constitué un volumineux dossier. L'affaire est en cours d'instruction au Parquet.

- **Les décharges de Retzwiller et de Durmenach** posent souci à Alsace Nature, quant à respectivement, l'extension et, le brûlage de déchets verts.

- Alsace Nature intervient contre une **importante décharge sauvage près de Walbourg**.

- **Dépôts sauvages** : des études et analyses juridiques ont été réalisées afin d'établir une stratégie et étudier la faisabilité de recours.

- Le groupe sectoriel du Val de Villé a rencontré le directeur du **Super U de Villé** pour discuter de la problématique des emballages et déchets.

- Le groupe CUS a projeté un **film sur les déchets et la problématique de Stocamine** à Vendenheim.

Installations classées

- Un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation pour la production de pesticides par **Du Pont de Nemours à Cernay** est en cours.

- Le groupe sectoriel de Haguenau - Bande Rhénane Nord a participé à l'enquête publique de **EP SAPO** (augmentation de l'activité de cette entreprise).

Dossier

Forêts en Alsace

Proposition des associations de
protection de la nature
pour la gestion forestière



alsace nature



ETAT DES LIEUX DES FORETS EN ALSACE

P 21

I. Types de forêts	p. 21
II. Modes d'exploitation	p. 22
III. État naturaliste	p. 23

GRANDS ENJEUX FORESTIERS ET PROPOSITIONS D'ALSACE NATURE

P 28

I. Sur les modes d'exploitation	p. 28
II. Sur la filière bois	p. 38
III. Gouvernance	p. 41

Propositions des associations de protection de la nature
pour la gestion forestière en Alsace

Mars 2012 - Réalisé avec le soutien de la DREAL Alsace.
Photo de couverture : Morgane Eicher
Textes : Alsace Nature - Mise en page et illustrations : Alsace Nature/MN



ETAT DES LIEUX DES FORETS EN ALSACE

I. Types de forêts

Des rieds aux ballons des Vosges, les forêts alsaciennes ne manquent ni de contraste, ni de qualité et représentent des milieux écologiques d'exception à préserver. En effet, le mélange de trois facteurs déterminant que sont, le climat, la nature des sols et la géographie, ont engendré en Alsace une grande diversité de forêts.

Avec leur 316 452 ha, les forêts recouvrent plus d'un tiers du paysage alsacien et font de l'Alsace la 5^{ème} région forestière du pays avec un taux de boisement nettement au-dessus de la moyenne nationale (39 % en Alsace contre 29,2 %).

La forêt alsacienne couvre 2 % de la surface forestière nationale, mais représente 4 % du volume total de la forêt française avec un volume sur pied d'environ 80 millions de m³ ce qui en fait une des plus riches et productives du pays. **Elle demeure la première région en termes de volume moyen de bois à l'hectare**, correspondant à 253 m³/ha pour l'Alsace, pour une moyenne nationale de 157 m³/ha¹.

La forêt est, pour ainsi dire, un milieu omniprésent en Alsace. Non seulement située dans des zones moins peuplées de colline ou de montagne, elle est également bien représentée en plaine où il reste de grands massifs forestiers périurbains comme les forêts localisées autour de Strasbourg, Haguenau ou Sélestat.

1) Contexte naturel

Des conditions écologiques particulières (géographie, climat, nature des sols) que l'on retrouve en Alsace découlent des régions naturelles diversifiées. Et la variation de combinaisons de ces facteurs essentiels traduit la complexité et la multiplicité des formations végétales spécifiques qui en résultent. Ainsi l'Inventaire Forestier National caractérise pas moins de 12 régions naturelles :

- les Basses-Vosges gréseuses ;
- les collines sous-vosgiennes est et ouest ;
- la Hardt ;
- les Hautes-Vosges gréseuses ;
- le Jura alsacien ;
- la plaine de Haguenau ;
- la plaine de l'Ill ;
- le plateau lorrain ;
- la Sundgau ;
- la vallée du Rhin ;
- les Vosges cristallines.



 **Régions naturelles IFN en Alsace**
(Source IFN 2005)

La forêt alsacienne est dominée par les feuillus (64 %), majoritairement représentés en plaine alors que les conifères occupent de grandes surfaces dans le massif vosgien. Ces peuplements de feuillus sont également mieux représentés en forêt privée (75 % contre 60 % en forêt publique).

Les principales essences sont le hêtre et le chêne en plaine et l'épicéa et le sapin sur les hauteurs. Mais le cortège floristique est nuancé par de nombreuses autres essences et l'on peut distinguer différents types de forêts en fonction du territoire :

- des peuplements dominés par le pin sylvestre et l'épicéa dans le massif vosgien de faible altitude au nord et des peuplements mélangés de feuillus et de conifères sur les ballons vosgiens du sud ;
- des forêts feuillues de chênes et de hêtres sur les collines sous vosgiennes ;

¹ Données IFN

- dans la plaine d’Alsace, des peuplements de chênes et de pins sylvestres pour la forêt de Haguenau et des peuplements de chênes dans la forêt de la Hardt ;
- des peuplements mélangés de hêtres, de sapins pectinés et d’épicéas commun dans le Sundgau et le Jura alsacien ;
- des lambeaux précieux de forêt rhénane dans les vallées du Rhin et de l’Ill.²

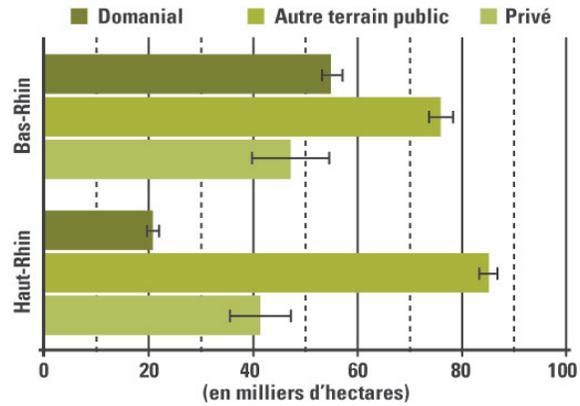
2) Forêt privée et publique, une situation particulière

Comparée à la situation nationale, la structure de la propriété forestière alsacienne est atypique.

En effet, **plus de 75 % des forêts alsaciennes sont publiques**, elles se partagent entre les forêts domaniales (24 %) et les forêts communales (51 %). Deux tiers des communes de la région sont donc des

communes forestières (658 communes). Ainsi l’ONF gère la plus grande partie de la forêt alsacienne.

Le quart des forêts restant, également réparti entre les deux départements, appartient à 85 000 propriétaires privés, et occupe 89 000 ha.



Surface de forêt par catégorie de propriété (Source IFN 2010)

² Données IFN, 2010

II. Modes d’exploitation

Différents types d’exploitations ou modes de traitements sont utilisés en Alsace pour gérer les forêts. On distingue principalement les traitements réguliers et les traitements irréguliers bien plus favorables à la biodiversité et proches des structures naturelles :

- **les peuplements à structure régulière** sont des peuplements constitués d’arbres d’âges et de dimensions proches ;
- **les peuplements à structure irrégulière**, sont des peuplements constitués de tiges de plusieurs catégories de grosseur réparties pied par pied, par bouquets ou par étages (caractérisés généralement par une grande variété des diamètres).³

Le choix du traitement sylvicole majoritaire en futaie régulière et les plantations artificielles engendrent très souvent des forêts monospécifiques très éloignées de la diversité potentielle des arbres. De ce fait, 28 % des futaies, au niveau national, ne comportent qu’une seule espèce dans un rayon de 25 mètres et dans les futaies feuillus, le volume de l’essence dominante atteint 96 % du volume total alors que dans les futaies de résineux, il est égal à 90 %.⁴

Le traitement en futaie irrégulière est préférable car il respecte des processus naturels et des essences spontanées limitant les effets des accidents climatiques et biotiques, et assurant la permanence des paysages et la préservation des écosystèmes forestiers.

La surface des forêt alsacienne traitée en futaie irrégulière, plus favorable à la biodiversité, progresse mais est encore insuffisante.

D’après les chiffres de la DRAAF Alsace, il est évident que **l’exploitation en futaie régulière domine les modes de traitement de la forêt alsacienne, même si les traitements en futaie irrégulière progressent, ce pourcentage est encore insuffisant**. En 2004, les structures irrégulières occupaient seulement 11 % des forêts publiques.⁵

En forêt privée alsacienne, les futaies couvrent 72 % des surfaces, les mélanges futaie-taillis 17 % et les taillis 11 %.⁶

En forêt publique, les traitements appliqués représentent pour :

- 76 % des futaies régulières
- 22 % des futaies irrégulières,
- et 2 % des taillis et taillis sous futaie.⁷

³ SRGS Alsace

⁴ DERE, 2000

⁵ Source DRAAF Alsace

⁶ SRGS Alsace

⁷ Source ONF

Traitements	Surface indicative (en ha)	%	Observations
Futaie régulière	171 600	69,6	⬇ en diminution
Futaie par parquets *	22 500	9,1	⬆ en augmentation suite à la tempête
Futaie irrégulière	38 500	15,6	⬆ en augmentation
Futaie jardinée	2 300	1	⬇ en régression, au profit de la futaie irrégulière
Taillis sous futaie	3 600	1,5	⬇ en régression, au profit de la futaie irrégulière
Taillis simple	200	0,1	très ponctuel
Conversion en futaie régulière	3 400	1,4	⬇ en régression, au profit de la futaie irrégulière
Transformation	600	0,2	⬇ en régression, au profit de la futaie irrégulière
Autre (repos)	3 700	1,5	⬆ en augmentation (zones peu productives ou inexploitablement ou économiquement non rentables)
TOTAL	246 400	100	



Types de traitements en Alsace
(Source DRAAF Alsace - SRA Alsace 2009)

* le parquet est une surface ≈ 50 ares qui est cartographiable et individualisable pour le suivi des peuplements. En deçà de cette surface, il s'agit de bouquets non cartographiables et suivis de manière non surfacique.

III. État naturaliste

De nombreux écosystèmes et paysages à haute valeur naturelle sont présents dans les surfaces forestières et méritent d'être préservés et protégés de manière suffisante.

Divers indicateurs peuvent traduire l'état naturaliste de forêts et la bonne gestion qui y est appliquée. Parmi ceux la, nous retiendrons :

1) La surface de forêts protégées en intégral

L'Alsace comprend le plus grand nombre de forêts classées comme forêt de protection (art- L. 411 et suivant du code forestier) en raison de leur valeur écologique ou pour le bien-être des populations. Les forêts alluviales riveraines du Rhin sont classées sur près de 7 500 ha en forêt de protection ou réserve naturelle.⁸

Type de protection	Nombre	Surface (en ha)
Réserve Biologique Dirigée	17	1720
Réserve Biologique Intégrale	6	420
Site d'intérêt écologique	89	1261
Réserve naturelle Nationale	7	228
Réserve naturelle Régionale	7	1723
Biotope protégé	19	1334
Forêt de protection	52	5258
TOTAL	197	11 944

⁸ source FIBOIS

⁹ source FIBOIS

6 nouveaux sites ont été rajoutés entre 2000 et 2010, ou vont l'être prochainement, soit 2 400 ha, répartis comme suit :

- 1 Réserve Biologique Forestière en forêt privée,
- 2 Réserves Biologiques Domaniales Intégrales (RBDI) en instruction (600 ha),
- 3 RBDI en montage.⁹

Cependant la surface forestière en protection intégrale (RBI) (la plus efficace) n'est pas suffisamment importante pour assurer la préservation des forêts alsaciennes.

2) Age des peuplements et dimensions des bois

Les résultats des campagnes d'inventaire de l'Inventaire Forestier National (IFN) réalisées entre 2005 et 2008 mettent en évidence un volume moyen sur pied relativement bas (224 m³/ha de bois fort de plus de 17,5 cm de diamètre à 1,30 m) par rapport au volume sur pied des forêts des pays voisins (280 m³/ha en Allemagne et 330 m³/ha en Suisse).

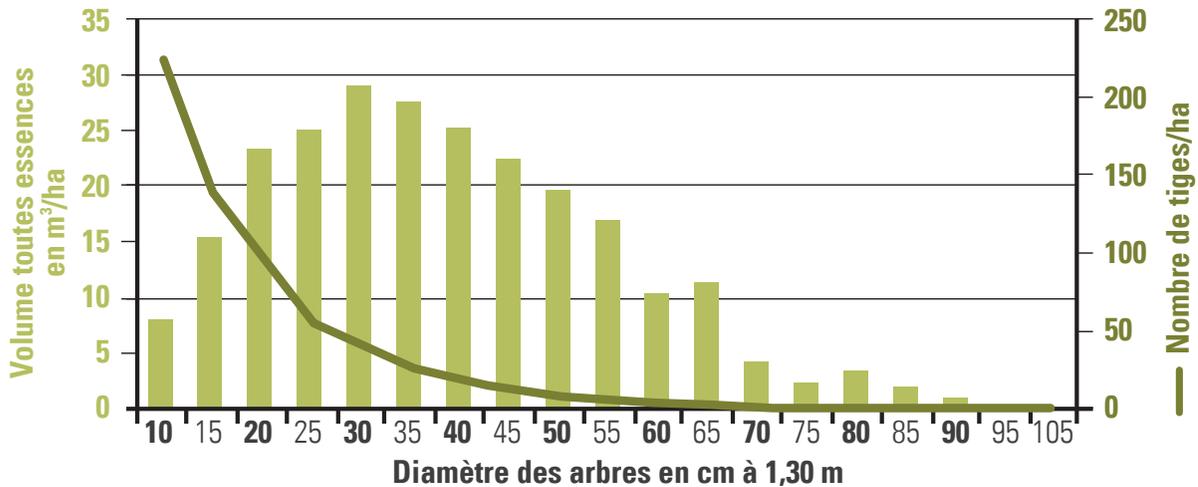
Si l'on s'intéresse à la distribution des volumes par classe de diamètre, on peut noter un déficit en gros bois¹⁰ (1/3 du volume) et la rareté de très gros bois (2,7 tiges/ha). À l'instar des gros bois, les classes d'âge de 140 ans et plus sont très largement sous représentées. Ceci est tout particulièrement vrai pour les chênes, essences longévives par excellence.

Le déficit en vieux bois va à long terme encore s'accroître puisqu'une part importante des surfaces occupées par les jeunes peuplements l'est par des essences allochtones (épicéa, chêne rouge...) qui sont traditionnellement récoltées jeunes et ce, indépendamment des évolutions sylvicoles.

À titre d'exemple, la durée naturelle de la vie d'un chêne se situe entre 1500 et 2000 ans, de tels arbres ont une circonférence du tronc de 14 à 18 m. Les chênes commencent à peine à vieillir vers 800 ans et sont donc récoltés bien avant leur maturité. Si

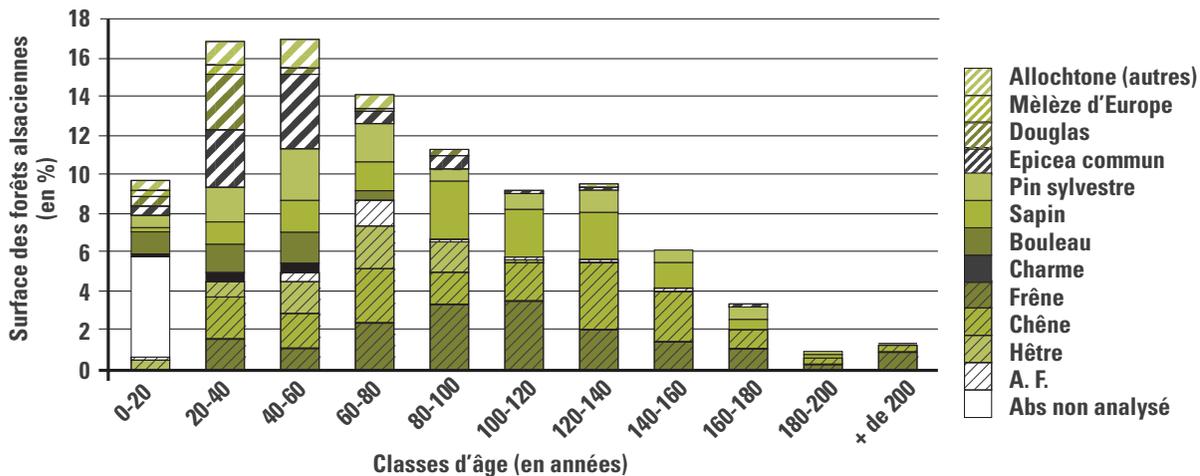
nous transposons les modes de gestion appliqués aux forêts à la population humaine, la pyramide des âges humaine ne comporterait ni adultes ni personnes âgées.

En transposant à la société humaine la pyramide des âges d'une forêt exploitée, on obtiendrait une société dans laquelle il y aurait 90 % de jeunes de moins de 15 ans !



Volume bois fort et nombre de tiges à l'hectare des forêts alsaciennes

(source : données brutes inventaires IFN 2005 à 2008)



¹⁰ Les arbres poussent jusqu'à leur mort mais, passé un certain diamètre, la croissance diminue fortement. En forêt de production, les arbres sont récoltés bien avant ce stade. Les forestiers ont pris l'habitude de parler de gros bois à partir de 47,5 cm de diamètre à 1,30 m, ce qui correspond aux 2/3 du diamètre auquel ils comptent récolter les bois.

Age des peuplements

(source : données brutes inventaires IFN 2005 à 2008)

Vieux bois et bois morts, facteurs clés pour la biodiversité forestière

L'arbre connaît, comme tout être vivant, différentes phases dans sa vie. Il débute par une phase de croissance, plus ou moins longue suivant le climat ou les essences, durant laquelle il gagne rapidement en hauteur et volume. S'en suit une phase de maturité pendant laquelle l'arbre, à son stade adulte, continue de grandir en diamètre et volume. Puis vient le stade de sénescence, où, progressivement des parties de plus en plus importantes de l'arbre meurent. Cette phase se termine par la mort de l'arbre, qui reste malgré tout encore debout. Enfin, se produit la phase d'écroulement, où la dégénérescence du bois ne lui permet plus de supporter son propre poids, il s'écroule et se décompose. L'ensemble de ce cycle est très long, mais dépend de chaque essence.

Le raccourcissement des cycles sylvicoles de la gestion forestière actuelle, conduit à un rajeunissement des forêts et à la disparition des stades âgés des arbres. D'autre part, considérés comme sans intérêt voire dangereux pour les gestionnaires et propriétaires, les arbres morts sont exportés des forêts. En effet, la quantité de bois morts et sa diversité dans les forêts exploitées sont fortement inférieures à celles rencontrées en forêts naturelles. **Ils sont pourtant indispensables au maintien et à la sauvegarde de la biodiversité. Ils ont un rôle écologique fondamental et sont un maillon essentiel de l'écosystème forestier.**

Les arbres morts sont source de nourriture pour beaucoup d'espèces forestières, et **source de micro-habitats variés** (accumulation de bois au sol ou cavité aériennes) indispensables à la protection et

la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de mammifères.

Dans nos régions, on estime que 40 % des oiseaux forestiers dépendent étroitement des cavités pour se reproduire (chouettes, gobe-mouches, grimpeaux, mésanges...), et que 30 à 40 % de la biodiversité forestière dépend des vieux

arbres et des vieux peuplements.

Ces arbres morts servent d'abord de lieu de refuge et de nourriture pour une multitude d'animaux, puis sont peu à peu recyclés par d'innombrables animaux microscopiques et champignons spécialisés dans la décomposition du bois mort, appelés décomposeurs. **Beaucoup de ces décomposeurs sont souvent des organismes à très faible rayon de dispersion et sont très rares, ce sont des espèces menacées de disparaître par une gestion trop propre et régulière des forêts.**

Par ailleurs, le bois mort en se décomposant, alimente en continu le sol de substances nutritives et d'humus, ce qui maintient sa productivité et sa fertilité.

C'est pourquoi il est donc important de laisser la chance à une partie des arbres de nos forêts de mourir de leur mort naturelle dans leur écosystème.



Biodiversité forestière, naturalité et productivité

La France possède l'un des domaines forestiers les plus vastes de l'Union européenne, avec un taux de boisement de près de 15 millions d'hectares en métropole. **La biodiversité forestière qui y est associée représente, plusieurs dizaines de milliers d'espèces de faune et de flore, avec en premier lieu, les insectes et les champignons.** Au sein des vertébrés, espèces les mieux étudiées et les plus emblématiques comme l'ours ou le grand tétras, qui représentent moins de 5 % de la biodiversité forestière, on considère qu'un mammifère sur 5 est menacé d'extinction et que près de 30 % des oiseaux forestiers nécessitent des actions de conservation. La majeure partie de ces espèces dépendent de milieux devenus trop rares ou ayant déjà disparus de notre pays suite à la raréfaction des forêts naturelles.

Au fil des siècles, les forêts naturelles ont ainsi subi de nombreuses transformations et ont été généralement exploitées à outrance. **Les forêts semi-naturelles ou artificielles maintenant, dominent.** Quelques grandes forêts naturelles subsistent encore à l'est de l'Europe, mais elles sont aujourd'hui gravement menacées.

Pourtant, la forêt est, sous nos latitudes, **le milieu le plus riche, si l'on en préserve sa naturalité,** élément qui aujourd'hui est pratiquement absent de nos forêts exploitées très appauvries. En effet, une grande forêt naturelle tempérée abrite plus de 10 000 espèces vivantes alors que, les forêts trop artificialisées pour faciliter la production de bois n'en abritent que quelques centaines.¹¹ Dans certaines réserves forestières, tous groupes confondus, plusieurs milliers d'espèces animales et végétales ont été recensées sur quelques centaines d'hectares. Le total atteint même 12 500 espèces dans la forêt de Bialowieza, en Pologne.¹²

Ces grandes réserves forestières de l'Est de l'Europe, riches en biodiversité, sont des forêts naturelles anciennes qui n'ont pas été exploitées, pour certaines, depuis plus d'un siècle ; elles ont conservé une composition végétale naturelle, une structure complexe, des sols et des humus anciens, et une importante présence de bois morts.

Il ne subsiste que très peu de forêts de ce genre en France, et de nombreuses espèces végétales ou animales directement inféodées aux milieux forestiers, plus particulièrement aux forêts à fort degré de naturalité, sont menacées par le morcellement des forêts, les modes de gestion sylvicole intensifs, la raréfaction du bois mort et les plantations d'espèces exotiques.

	Forêt de Bialowieza (Pologne)	Forêt de Fontainebleau (Ile-de-France)	Forêt de La Massane (Pyrénées-orientales)
Règne Animal	8 833	> 6 038	2 891
Insectes	env. 8 500	> 5 700	2 776
Hyménoptères	3 000	-	165
Coléoptères	2 000	> 3 500	1 434
Lépidoptères	1 000	1 700	340
Diptères	800	-	423
Mammifères	62	55	33
Oiseaux	228	260	60
Reptiles et Amphibiens	19	23	20
Poissons	24	-	2
Règne Végétal	1 244	1 810	879
Plantes	990	1 350	694
Plantes à fleurs	953	-	676
Fougères	37	-	18
Mousses et hépatiques	254	460	185
Autres	> 2 334	3 875	634
Champignons	> 2000	2 700	353
Lichens	334	675	281
Algues	-	500	-
Total	> 12 411	> 11 638	4 404



Nombre d'espèces comparé dans trois forêts européennes

(source : voir dans Vallauri (coord. 2003))

En Alsace, la forêt est très variée en raison de la topographie, du climat et de la géologie. De ces différences, découle une grande diversité biologique.

Cette biodiversité évaluée en fonction du nombre d'espèces présentes : mammifères, oiseaux, plantes, champignons, micro-faune...y prospèrent. Cependant, les études menées par les différentes associations de protection de la nature en Alsace mettent en évidence, dans tous les groupes étudiés mis à part les oiseaux (qui comportent le même nombre d'espèces en progression qu'en régression), une perte significative de biodiversité. Mammifères, reptiles, amphibiens, plantes, papillons ont davantage d'espèces en régression qu'en progression et certains, comme les insectes saproxyliques, ne comptent que des espèces en régression.¹³

Les études menées par les différentes associations de protection de la nature en Alsace mettent en évidence une perte significative de biodiversité.

¹¹ Mémento de la protection des forêts ; Daniel Vallauri / Laurent Poncet / Coralie Hancock

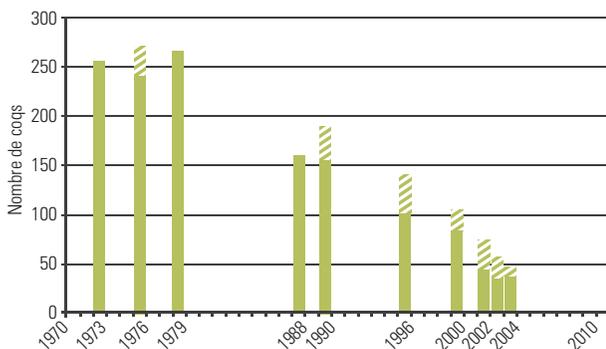
¹² revue naturalité n°1 Jean-Claude Génot

¹³ Données extraites du colloque « Biodiversité passé, présent, et avenir », 1er octobre 2010, Colmar

Exemple du Grand tétras

Le Grand Tétras, symbole des forêts de montagne, est menacé d'extinction dans le massif vosgien. C'est un oiseau inféodé aux peuplements âgés, dont la structure généralement entrouverte et diversifiée est de loin la plus favorable à l'espèce, il a besoin de milieux naturels de grande qualité et à forte naturalité. Sa présence dans un massif forestier est garante d'une grande diversité biologique.

Alors que le nombre de coqs était estimé à plus de 1 100 en 1939, il n'était plus que de 170 environ en 1989, 95 en 1999 et 50 en 2002. **La situation du Grand Tétras est désormais alarmante dans le massif vosgien avec une diminution des effectifs de plus de 70 % en moins de 15 ans !** En 1989, alors déjà très fragmentée, l'aire de présence régulière était estimée à 25 000 ha (à peine 6 % des forêts du massif). En 1999, il ne reste qu'une aire de répartition évaluée à 12 800 ha, morcelée et composée de zones de faibles étendues. Depuis elle n'a cessé de se contracter.



Evolution des effectifs locaux estimés de Grand Tétras

(source : *Grand Tétras Vosges*)

Dans les Vosges, le Grand tétras est encore présent dans quatre réserves naturelles (près de 50 % de la population) et dans 6 des 12 réserves biologiques créées par l'ONF pour cette espèce de 1984 à 1999 sur plus de 7 000 hectares. La grande majorité des effectifs subsistants se situe dans les Zones de Protection Spéciale créées sur les 3 régions administratives concernées.



David Hackel

Les causes principales de la régression des effectifs du Grand Tétras sont toujours d'actualité et sont :

- La transformation et la destruction de ses habitats, principalement liés à l'intensification de la sylviculture (rajeunissement des forêts de sapins) conduisant à l'uniformisation et la fermeture des milieux entrepris depuis une trentaine d'années,
- Le dérangement lié au tourisme et aux loisirs en constante augmentation (raquettes à neige, motos, quads...), accentué par l'accessibilité accrue des parcelles forestières jadis isolées.

La gestion passée et récente des forêts de montagne est considérée comme la principale cause responsable de la régression du Grand Tétras dans les Vosges par le processus de rajeunissement massif des peuplements entrepris depuis une trentaine d'années.¹⁴

En France, les superficies de forêt augmentent. Pourtant des espèces forestières comme le Grand Tétras ou le Pique-Prune reculent et disparaissent. Il est donc nécessaire de préserver de vastes forêts naturelles.

En effet, presque toutes les forêts d'Europe ont été exploitées dans un passé plus ou moins récent. Les forêts naturelles représentent aujourd'hui moins de 1 % de la surface forestière Européenne. Une gestion forestière intensive orientée vers la production de bois menace toujours la survie de nombreuses espèces dépendantes des forêts naturelles. Lorsque l'on sait que le temps nécessaire pour une restauration de la biodiversité dans une forêt laissée à l'abandon peut être supérieur à 60 ans¹⁵, il est primordial de mettre en place des politiques de conservation efficaces sur le long terme.

¹⁴ Source : Groupe tétras Vosges, <http://www.groupe-tetras-vosges.org/site/Accueil-5.html>

¹⁵ Vallauri & al., France, « Biodiversité, Naturalité, Humanité- pour inspirer la gestion des forêts », chapitre 4, p.41-49, Tech&Doc Lavoisier 2010

GRANDS ENJEUX FORESTIERS ET PROPOSITIONS D'ALSACE NATURE



I. Sur les modes d'exploitation

1) Le bois, une matière première renouvelable mais pas infinie

L'Inventaire Forestier National met en évidence une augmentation de la production forestière. Les causes en sont multiples :

- reconstitution d'un capital sur pied suffisant ;
- enrichissement minéral du sol qui découle, dans un premier temps, de l'arrêt des exportations liées en grande partie à l'agriculture (litière, pâturage...), puis plus récemment (milieu du XX^{ème} siècle), à l'arrêt des exportations liées aux bois de petites dimensions (fagots) ;
- « optimisation » de la photosynthèse grâce à une plus forte teneur en CO₂ de l'atmosphère.

L'augmentation constatée peut donner l'illusion que l'écosystème forestier est vigoureux et capable de continuer sa progression. Malheureusement, il n'en est rien, le « moteur » est en surchauffe, les manques d'eau et de sels minéraux vont constituer des facteurs limitants létaux.

Une gestion durable des forêts doit donc non seulement prélever moins que la production biologique, mais elle doit mettre en œuvre une sylviculture peu gourmande en eau et en éléments minéraux et qui préserve voire améliore les sols forestiers.

Bâtir une filière alsacienne sur l'hypothèse d'une production croissante n'a pas de sens. La marge de progression de l'usage du matériau bois en Alsace se trouve bien plus dans les secteurs de la première et de la deuxième transformation que dans l'augmentation des récoltes qui va vite trouver ses limites écologiques.

Dans ce contexte, le développement de grosses unités consommatrices de bois énergie (exemple aéroport de Baden-Baden ou usine de Roquette à Beinheim) se fait au détriment de la filière courte (bois bûche) ou d'usage plus pérenne du bois (calage, panneaux de particules).

2) Le raccourcissement des cycles forestiers, quelles conséquences ?

Faire des arbres plus rapidement en concentrant la production sur un nombre restreint d'individus diminue la probabilité qu'ont ces arbres d'être confrontés à une tempête. Par contre, tabler sur un raccourcissement du cycle forestier pour favoriser le potentiel d'adaptation nous place à un pas de temps qui n'est pas forcément en rapport avec les évolutions climatiques prévues. D'autre part, il convient de rappeler que, même si nos forêts ont été façonnées par la main de l'homme via une sélection des « meilleures » tiges, l'assise génétique d'un peuplement forestier reste très étendue et donc, pour peu que l'on garde des peuplements avec un grand nombre de tiges, ceux-ci conservent une capacité d'adaptation qui leur est propre, ce qui va à l'encontre d'une dynamisation de la sylviculture.

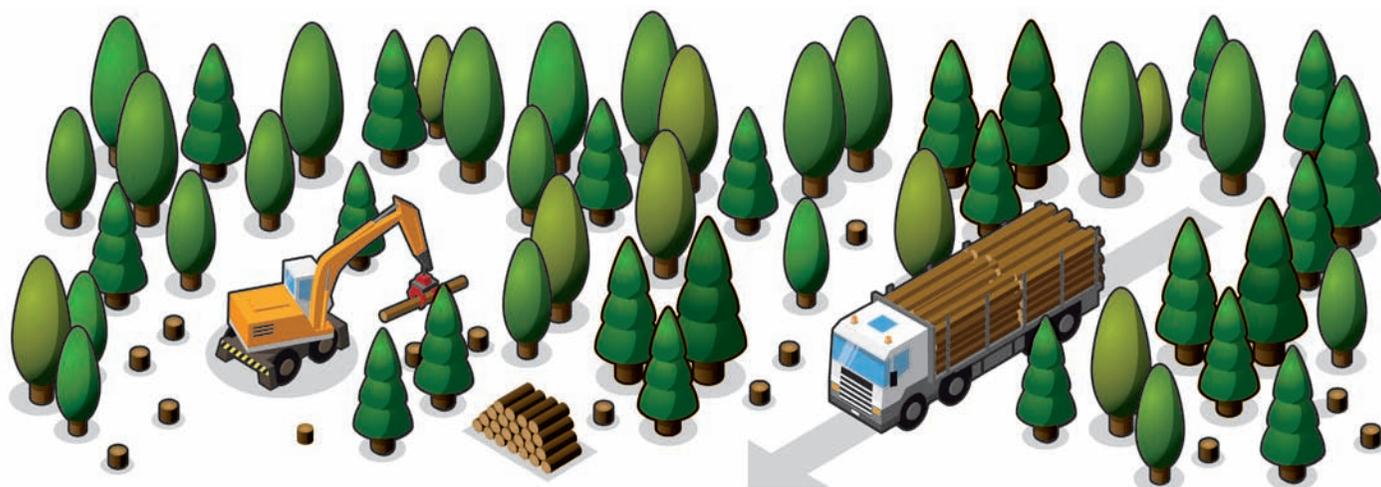
Le fait de récolter des bois plus jeunes prive encore un peu plus la forêt de vieux peuplements, or avec le bois mort ils constituent les supports indispensables à la biodiversité.

Faire appel à des reboisements en essence supportant mieux la sécheresse et des températures élevées : une mauvaise bonne idée

3) Produire du bois oui, mais comment et pour qui ?

Les rapports sur la forêt française se succèdent et se ressemblent. On y affirme quelques grands principes sur la multifonctionnalité des forêts françaises, puis on verse de grosses larmes sur la filière bois, deuxième source de déficit après le pétrole. Vient alors la rengaine de la nécessité de mettre plus de bois à la disposition de la filière et de moderniser celle-ci.

En matière de gestion forestière, la modernité est souvent assimilée à une forêt « simple » produisant des « bois standards », et à une mécanisation poussée, les deux allant souvent de pair. À cet égard, les évolutions sylvicoles des années 1990



avec l'abandon des coupes à blanc et l'avènement de techniques plus proches du fonctionnement naturel des forêts avaient marqué une rupture dans le discours forestier alsacien. Rupture temporelle mais aussi rupture spatiale puisque l'Alsace¹⁶ se démarquait des pratiques retenues pour les forêts publiques dans le reste du territoire national. Les choix sylvicoles alsaciens de ces dernières années étaient-ils infondés en termes économiques, comme le laissent entendre les tenants de la « modernité » ? La réponse dépend avant tout du niveau où nous nous situons. Par rapport à de grandes unités de transformation, de par leur rayon d'approvisionnement, la réponse est probablement oui. **Pour l'industrie locale, il en va tout autrement. Une forêt complexe dans sa composition et ses structures, produisant de très gros bois avec une gestion décentralisée, donne l'avantage de « jouer » à domicile avec des produits hétérogènes difficiles à valoriser par les grosses unités.** Pour que l'économie locale puisse pleinement tirer parti du fruit du travail opéré ces deux dernières décennies, **il faudrait augmenter les diamètres d'exploitabilité et redonner au niveau local l'autonomie dont il a besoin pour travailler avec les artisans et les PME.** C'est donc l'inverse des mutations en cours.

La desserte forestière est un autre élément de modernité fréquemment mis en avant. Elle est source d'importantes dépenses pour le propriétaire et fait l'objet de nombreuses aides publiques. Qu'un réseau routier soit indispensable à la mobilisation du bois va de soi mais, **pour quel tonnage faut-il le calibrer ?** La réponse dépendra à qui l'on destine prioritairement les bois de la forêt, sachant qu'un faible tonnage pénalise les transports lointains et épargne notre réseau routier.

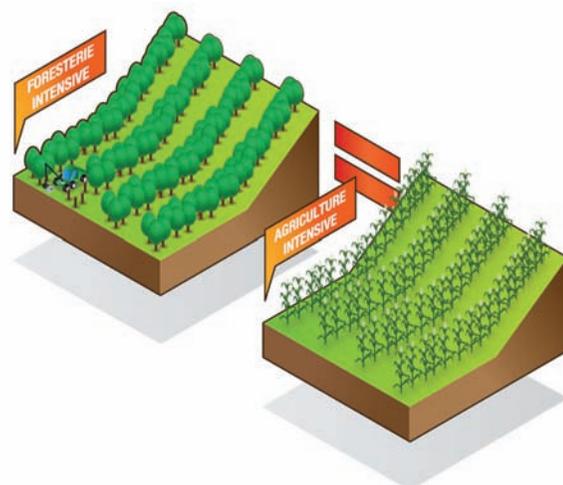
¹⁶ La Lorraine avait quelques temps emboîté le pas à l'Alsace mais le retour à des pratiques anciennes jugées « modernes » y est en grande partie consommé

Ces deux exemples montrent la nécessité de revoir fondamentalement notre politique forestière si l'on veut que la forêt soit un outil de développement local et que nos campagnes ne soient pas simplement des réservoirs de matière première pour une industrie lointaine.

Les collectivités publiques ne sont pas les seules à avoir intérêt à soutenir la filière locale. Le propriétaire privé, s'il veut éviter d'être confronté à des situations de monopole dont il sera la première victime, doit veiller à conserver des débouchés variés et locaux.

4) Une mécanisation croissante, la preuve par les ventes d'engins forestiers

Le Monde de l'Agriculture nous a déjà tant donné, sa créativité a façonné nos paysages en la soumettant aux exigences physiques toujours plus exorbitantes de la mécanique agricole. L'exportation de son modèle à la gestion forestière privée nous expose t-elle à la même banalisation, standardisation et uniformisation de nos forêts ?



Année	Débusqueurs	Porteurs	Machines de bûcheronnage	Total engins	Têtes de bûcheronnage	Total général (engins et têtes)
1998	73	100	53	226	21	247
1999	79	101	58	238	17	255
2000	180	180	104	464	103	567
2001	50	115	69	234	16	250
2002	29	65	48	142	18	160
2003	24	83	58	165	22	187
2004	34	85	88	207	29	236
2005	59	100	125	284	29	313
2006	58	140	91	289	31	320
2007	81	142	84	307	21	328
2008	94	126	92	312	26	338
2009	36	57	58	151	19	170



Les ventes d'engins forestiers en 2009 : principaux résultats

(source : FCBA INFO, Mai 2010)

Les ventes d'engins forestiers en 2009 : principaux résultats

Comme chaque année, FCBA a réalisé une enquête sur les ventes en France de matériels d'exploitation forestière neufs. Les années 2005 à 2008 avaient connu un niveau de vente élevé de l'ordre de 300 engins/an en moyenne. La crise économique a provoqué une chute brutale des ventes en 2009 et le nombre d'engins vendus a été divisé approximativement par deux par rapport aux années précédentes. Tous les types de machines sont affectés ainsi que, dans une moindre mesure, les têtes de bûcheronnage vendues seules.

Les contraintes économiques

L'important investissement (entre 300 000 € et 500 000 €, suivant le type de machines, le coût de la maintenance, les charges salariales du ou des conducteurs d'engins), implique une cadence de travail élevée et un volume (ou une surface) importante à traiter et le gestionnaire forestier se soumet à l'impératif de la rentabilité qui, de manière générale, ne cesse d'être analysée afin d'être constamment optimisée.



L'augmentation de la cadence du bûcheronnage :

– **sur le plan humain** : en contrepartie d'un avantage indéniable sur le plan de la pénibilité du travail et de la réduction des traumatismes corporels, l'utilisation des machines de bûcheronnage et de vidange permet une diminution de la masse salariale, l'extension des plages horaires jusque dans la nuit, la rotation par équipes et une moindre sensibilité aux aléas climatiques ;

– **sur le plan de la récolte** : outre la rationalisation de l'exploitation orientée par les caractéristiques du sol (aspérité, portance, pente) pour le choix judicieux du type de bûcheronnage et de vidange, le rendement des engins forestiers est corrélé à la surface de la coupe ou de plusieurs coupes proches l'une de l'autre pouvant être exploitées successivement dans la même période.

L'utilisation de l'abatteuse-ébrancheuse-billon-neuse, « moissonneuse-lieuse-batteuse » de la gestion forestière en mutation vers l'intensif prend tout son sens du point de vue de la rentabilité économique dans les coupes à blanc et dans les coupes de futaie de résineux « en première éclaircie ». La notion de standardisation de la récolte (nécessité de troncs droits, peu de branchaison) et des méthodes culturales (la ligniculture en semble l'expression la plus aboutie), se révèle, dans ce contexte, incontournable (ainsi, l'abatteuse n'est utilisable que pour les résineux et les feuillus jusqu'à 35 cm)

Le Manuel d'Exploitation forestière (FCBA, tome 1, réédité en 2007) confirme les orientations de la Sylviculture nouvelle :

« On assiste à la naissance d'une forêt industrielle où la rationalisation de la culture et de la récolte du bois est poussée à l'extrême : le développement de la ligniculture du pin l'illustre bien en Aquitaine. L'augmentation de la production a d'abord été privilégiée au point que la sylviculture est orientée vers un objectif de production d'arbres standardisés dans leurs dimensions ; cette orientation facilite grandement la mécanisation et l'industrialisation des procédés de transformation des entreprises du bois en produits forestiers homogènes et standards. Une deuxième étape se dessine actuellement vers une amélioration de la qualité des produits : Amélioration génétique orientée sur la qualité technologique du bois, la rectitude du tronc ou la branchaison, amélioration des techniques culturales »

L'augmentation de la cadence des opérations de vidange (ou la nécessité de dessertes : couloirs de cloisonnements, layons d'exploitation, pistes, routes et places de dépôts) :

Les couloirs de cloisonnement et layons d'exploitation :

L'augmentation croissante du poids des engins forestiers (débusqueurs et plus encore porteurs, voire camions-grumiers) ainsi que les conditions d'exploitations difficiles (pentes, faible portance des sols, obstacles nombreux, présence d'une végétation encore importante) s'accompagne d'incidences négatives sur les peuplements et sur les sols pouvant compromettre les récoltes futures :

Sur les peuplements :

- blessures aux arbres restés sur pied : colonisation par des champignons, affaiblissement de la résistance naturelle face aux diverses agressions (pluies acides, sécheresse, vent violent...), croissance diminuée, risque de dépérissement ;
- et/ou dommages provoqués aux semis et jeunes plants dans les coupes de régénération naturelle.

Sur les sols, les phénomènes de tassement :

- le scalpage dû à l'effet de fraissage et de laminage, à l'origine de la destruction des racines situées à la surface du sol (appelé « cisaillement » dans le domaine agricole) ;
- l'orniérage (effet de creusement à la surface et en zone moyenne du sol) : le tassement du sol est cumulatif et l'effet maximal ne s'ob-

tient qu'après un certain nombre de passages sans travaux d'amélioration ; « La densité brute initiale ne reviendrait dans les zones tassées par orniérage ou traînage qu'après 8 à 12 ans » (Dikerson, 1976) ;

- le martelage (effet de tassement excessif à la surface du sol), cette forme de tassement peut se produire même si les pressions exercées ne sont pas excessivement grandes. Par différence avec le compactage, cette forme de tassement est réversible et des travaux d'amélioration de sol coûteux seront nécessaires pour ne pas affecter la croissance d'une autre génération d'arbres ;
- le compactage (effet de tassement excessif du sol), il représente l'effet maximal du tassement et consiste en une imperméabilisation et une asphyxie des sols, difficilement réversibles, entraînant un dépérissement des arbres et une absence de régénération naturelle à l'extrême.

Ainsi, la création de couloirs de cloisonnement (ouvertures d'une largeur de 4 mètres environ, tous les 20 mètres, dès le plus jeune âge des plantations) puisqu'« il vaut mieux passer 100 fois au même endroit que 1 fois en 100 endroits différents », réintègre l'hypocrisie Respect des Bonnes Pratiques Environnementales dans la logique de l'investissement économique à plus ou moins long terme.



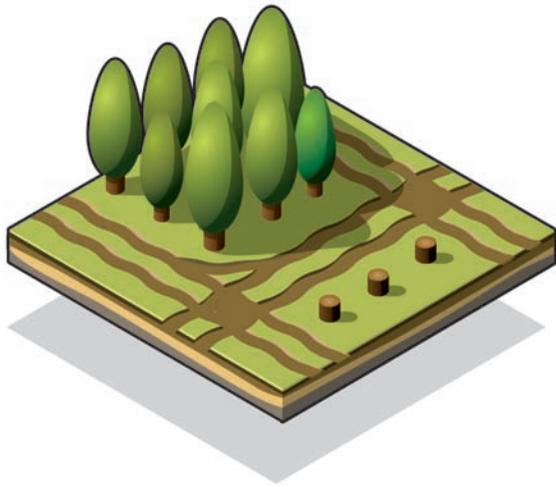
Matthieu Nivresse

Les routes, pistes et places de dépôts :

Afin de permettre, une mise en œuvre plus rapide du matériel forestier et plus de facilités dans l'emploi de machines performantes, de réduire les distances à faire parcourir aux engins de débusquage et de débardage, d'optimiser les problèmes de sortie du bois vers des routes empierrées s'accordant au haut

tonnage des camions grumiers, d'éviter toute rupture de la continuité forêt-usine, en principe coûteuse par la création de places de dépôts, la mise en place d'une infrastructure dont des études « de dessertes de massifs » détermineront la densité, constitue un préalable incontournable à toute exploitation forestière proprement dite.

Les pouvoirs publics (Etat, Région Alsace) ne s'y sont pas trompés et de nouvelles subventions, (de l'ordre de 70 % du montant des travaux, hors taxe), si elles ont déjà rendu possible la perspective de 75,3 km de routes à grumier, devraient également s'appliquer à 36 massifs représentant 6 700 ha de forêt productive, identifiés, fin 2010, par le CRPF et la Chambre d'Agriculture.



La surface à traiter

Puisque le rendement des engins forestiers est corrélé à la surface (ou au volume) à traiter, et que,

« 40 % de toute la forêt française, est, selon un rapport officiel de 2007, en morceaux de moins de 4 ha, 280 000 propriétaires possédant, ainsi, en Alsace Lorraine, 150 000 ha de forêts de taille inférieure à 25 ha, le plus souvent, non d'un seul tenant, le morcellement est l'un des atouts majeurs auxquels il faut s'atteler pour répondre aux enjeux de demain » (Floreal).

« Souvent anciennes parcelles agricoles du 19^{ème} ou 20^{ème} siècle avec de fortes potentialités, où les bois vieillissent », les petites forêts morcelées semblent devoir être sacrifiées sur l'autel de l'intensification de la gestion forestière privée par les pouvoirs publics secondés efficacement par sa nouvelle FNSEA, le CRPF, dans un vaste « Programme d'Amélioration et de Regroupement fonciers ».

« **Repérer, cerner, convaincre, contraindre** » apparaissent en tant que piliers stratégiques de ce dispositif :

« Repérer » :

– la télédétection satellite (pour mieux connaître les 40 000 à 50 000 ha de plantations de résineux réalisés sur de petites parcelles du massif vosgien).

« Cerner » :

– enquête du Credoc commanditée par la FPF (fédération des Forestiers privés de France) et le CRPF-IDF (Centre National de la propriété forestière-Institut pour le développement forestier) pour mieux connaître les motivations des propriétaires privés et leur propension à exploiter activement leurs bois, mise au point d'un outil de cartographie par ordinateur (SIG).

« Convaincre » :

– en éditant des publications (revue Floreal, fiches techniques pour le sylviculteur) ;
– en rencontrant des propriétaires (appui technique, visite de parcelle avec un technicien, programmes de réunions d'informations « Rencontres-nous », Formations FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière) ;
– en subventionnant le Regroupement foncier et la création de dessertes par le biais des collectivités.

« Contraindre » :

– article 147 de la loi n°2004-809 relative aux biens vacants et sans maître ; visant à encourager les Mairies à s'approprier ces petites parcelles forestières « parfois, de valeur, puisque théoriquement non exploitées depuis longtemps » puis à les revendre à un propriétaire voisin ;
– loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010 : instauration d'un droit de préférence pour les propriétaires des parcelles contiguës, lors des ventes de parcelles boisées de moins de 4 ha.

Et c'est ainsi que, prenant sa source dans notre vécu collectif agricole, s'assemble lentement dans nos esprits affolés la vision de vastes surfaces rectangulaires de plantations uniformes et linéaires, entrecoupées de cloisonnements rectilignes, longées par des routes empierrées, sur des terrains nivelés.

Haro sur la régénération naturelle

Les revues spécialisées en mécanisation forestière consacrent des dossiers enflammés à la cause nationale que constitue la nécessité de reboiser, ce qui en dit long sur les dessous de ce poker menteur :

« (...) *quoi de plus compliqué en termes de main-d'œuvre et de machinisme que de mettre en valeur une régénération naturelle ?* » (*Mécanisation forestière n° 105*)

En clair, il s'agit d'effectuer en forêt le parcours inverse de celui effectué aujourd'hui de l'agriculture conventionnelle industrielle vers l'agriculture biologique. Adapter la station forestière à la machine et non la machine à la station forestière, gaspiller le pétrole mais économiser la matière grise.

Si l'on étudie cas par cas, quelle est la cause la plus fréquente de l'échec d'une régénération naturelle ? Le déséquilibre forêt gibier, mais surtout, les dégâts causés au sol et aux jeunes pousses par le passage de trop lourds engins lors de la récolte des bois exploitables. Réponse du sylviculteur : essayons d'exploiter en faisant moins de dégâts.

Réponse de la foresterie de type industriel : si on exploite autrement le prix de nos bois est trop élevé, débrouillez-vous pour que la forêt repousse quand même après notre passage.

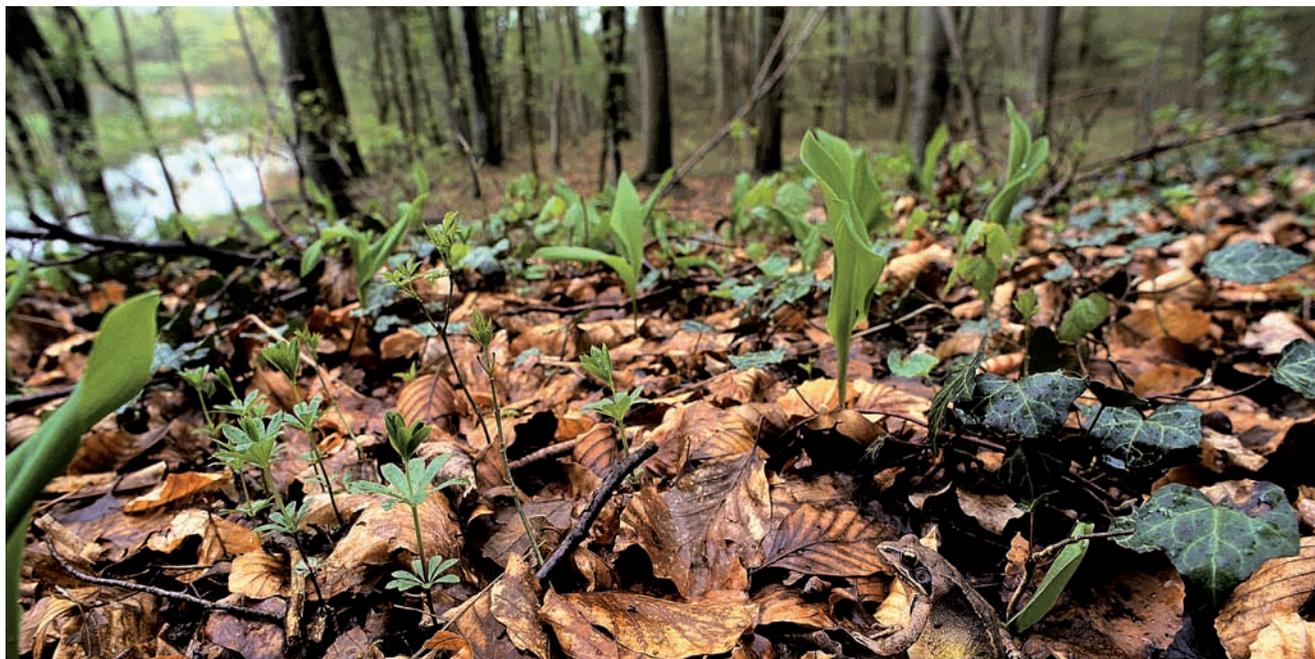


La mécanisation a toujours su proposer des solutions mécaniques aux dégâts de la mécanisation. Les sols sont tassés par les porteurs et la régénération naturelle est hachée menu ? Décompactons avec des sous-soleuses et replantons des variétés améliorées.

En fait, la régénération naturelle qui fonctionne ne leur convient pas mieux que celle qui ne fonctionne pas. Pour la foresterie industrielle, la biodiversité résultant d'une bonne régénération naturelle, c'est « *la multiplicité des*

essences, des produits et des qualités à trier et à extraire » alors que « *planter c'est à coup sûr optimiser* ».

Surtout, au final, la régénération naturelle a le vice de produire trop de mauvaises essences alors « *qu'il faut dès maintenant offrir plus de résineux à l'industrie* ».



5) Une sylviculture à Gros bois et Très Gros Bois de grande qualité

La production d'un arbre de qualité passe par une phase durant laquelle le sylviculteur investit (travaux...), suivie d'une phase où l'arbre pousse sans que le sylviculteur ait à faire de dépenses en sa faveur, non qu'il n'intervienne pas, mais ses interventions ont un rapport positif (éclaircie). En s'appuyant sur la dynamique naturelle des forêts, les évolutions sylvicoles ont permis de limiter les travaux, mais il n'en demeure pas moins une phase d'investissement liée à l'obtention d'un arbre de qualité. Une fois cet arbre obtenu, afin de tirer le meilleur revenu de son investissement, le sylviculteur aura intérêt à capitaliser le maximum de volume sur lui et donc de le laisser atteindre de très grandes dimensions. Cela est particulièrement vrai pour le chêne dont la valeur au m³ augmente avec le diamètre. Mais même lorsque le prix au mètre cube n'augmente plus, voire diminue légèrement, le sylviculteur a intérêt à conserver des gros arbres en terme économique sachant qu'aucun coût n'est lié à cette production.

Dans le contexte de changement climatique, il est souvent objecté que de faire des arbres de grandes dimensions revient à prendre d'importants risques. Si cette remarque est en partie fondée dans le cadre d'une sylviculture traditionnelle en futaie régulière, tel n'est pas le cas pour une sylviculture irrégulière. Les gros et très gros bois ont un rôle stabilisateur et leur récolte peut à tout moment être avancée ou retardée suivant le contexte.

Les gros et très gros bois n'ont pas seulement un intérêt financier pour le propriétaire, ils :

- **présentent un meilleur rapport m³ produit / consommation en sels minéraux que les bois moyens et a fortiori les petits bois ;**
- **favorisent la filière locale par rapport à des grandes unités de sciage ;**
- **sont la condition nécessaire à un écosystème forestier diversifié ;**
- **présentent un intérêt esthétique.**

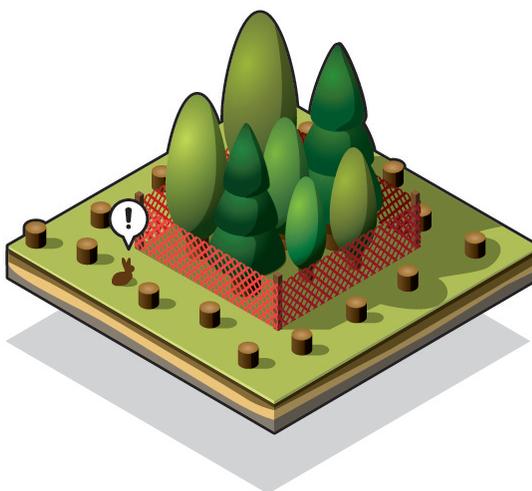
Les gros et très gros bois sont les piliers d'une forêt multifonctionnelle.

Alsace Nature demande que la part des gros bois et très gros bois dans les forêts alsaciennes augmente de façon significative. Pour ce faire, Alsace Nature demande que pour la futaie irrégulière et les sur-réserves de la futaie régulière les diamètres d'exploitabilité maximaux des DRA¹⁷ et des SRA¹⁸ soient considérés comme étant les diamètres optimaux et de rattrapage. Pour la futaie régulière, que les diamètres minimaux et de rattrapage des DRA et des SRA soient augmentés de 10 cm.

6) Îlots de sénescence

Une nouvelle sylviculture dite « dynamique » est en place dans les forêts publiques. Par des interventions plus précoces dans les jeunes stades, elle vise à obtenir des arbres au bon diamètre de façon plus rapide. Cette sylviculture va conduire à une baisse des âges d'exploitabilité et un raccourcissement du cycle de renouvellement des forêts.

Conscient du risque de cette gestion à moyen et long terme, l'ONF a prévu en forêt domaniale la création d'îlots de sénescence (des mini réserves intégrales de 0,5 à 5 ha où les arbres vieilliront et ne seront pas coupés) et d'îlots de vieillissement (on laisse les arbres plus longtemps mais on finit par les couper). L'objectif est d'atteindre 1 % d'îlots de sénescence et 2 % d'îlots de vieillissement. **Le problème est qu'il n'y a aucune base scientifique qui permet de savoir si ces pourcentages sont suffisants**, car ce dispositif risque d'être l'arbre qui cache une forêt rajeunie.



¹⁷ Directives Régionales d'Aménagement pour la forêt domaniale

¹⁸ Schémas Régionaux d'Aménagement pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier

Or dans une étude le CEMAGREF proposait à l'ONF 3 % d'îlots de sénescence, qui sont devenus 3 % d'îlots de vieux bois, dont 2 % de vieillissement, à savoir des arbres que l'on coupera plus tard. De plus l'ONF se donne plusieurs périodes d'aménagements forestiers pour atteindre ces objectifs. **D'ici 40 à 60 ans, restera-t-il encore dans certaines forêts suffisamment de vieux arbres pour créer des îlots de sénescence face à la pression actuelle sur la ressource ? Enfin, l'ONF comptabilise les surfaces en réserve intégrale dans les 1 % en îlot de sénescence.** Cela est tout à fait scandaleux, car les réserves intégrales ont un rôle biologique différent des îlots à une autre échelle, de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares. De plus certaines réserves intégrales sont composées de forêts jeunes qui n'auraient jamais été intégrées dans le réseau d'îlots de sénescence.

¹⁹ Sylviculture dynamique : sylviculture forestière dans laquelle les arbres, une fois qu'ils ont fait un tronc de 6 à 8 m sans branches, sont fortement desserrés afin de limiter la concurrence entre individus et de concentrer la production sur les tiges restantes. Par opposition, on parle d'une sylviculture traditionnelle lorsque les arbres sont gardés plus serrés même au-delà de la phase de compression.

Compte tenu de l'importance des forêts publiques en Alsace, Alsace Nature demande que l'on y crée 3 % d'îlots de sénescence, en une seule période d'aménagement. Afin que ces îlots ne soient pas un alibi, il est indispensable que l'ensemble de la forêt soit gérée de façon multifonctionnelle, c'est-à-dire en futaie à couvert permanent avec comme objectif la production de gros bois.

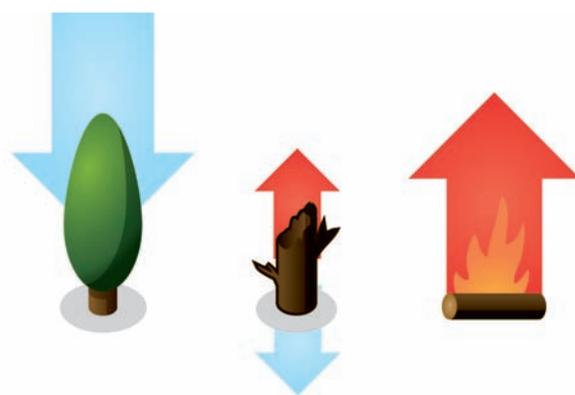
7) Avoir une forêt résiliente face au changement climatique

Carbone où te caches-tu ?

L'arbre via la photosynthèse fixe le gaz carbonique de l'air. Puis il le stocke essentiellement sous forme de bois (racines, tige, branches).

Dans une forêt non exploitée, à la mort de l'arbre, le gaz carbonique est progressivement rétrocedé à l'atmosphère (décomposition). Mais ce mécanisme est lent, de quelques années pour les branches à quelques décennies pour les troncs et surtout, il est partiel. En effet, le bois mort va alimenter le premier compartiment de stockage de carbone en forêt, à savoir le sol.

Dans une forêt exploitée, le bois quitte la forêt. Il se forme un stock de carbone hors forêt. La vitesse de libération du carbone dans l'atmosphère



est fonction de la durée de vie des produits qui seront issus du bois. Malheureusement la durée de vie des produits provenant de l'exploitation forestière est très courte et le stockage est de ce fait limité.

Si l'on s'intéresse donc uniquement au stock de carbone, le meilleur résultat est obtenu en l'absence de toute intervention humaine.

Lorsque l'on arrête l'exploitation d'une forêt, le bénéfice pour le stock de carbone est dans un premier temps très important, puis diminue mais reste positif.

La contribution de la forêt à la lutte contre l'effet de serre ne se limite pas au stockage de carbone : l'usage du bois permet d'économiser de l'énergie fossile par substitution. En d'autres termes, **le bois permet d'économiser l'énergie fossile dont l'usage serait source de carbone.** À ce titre, une forêt exploitée contribue à lutter contre l'effet de serre, mais des choix sylvicoles inadaptés et une mauvaise organisation de la filière bois peuvent favoriser la concurrence entre stockage du carbone et substitution et fortement amoindrir l'effet positif de la forêt.

Dynamisation ¹⁹ de la sylviculture, une solution pas aussi miraculeuse que cela

La dynamisation de la sylviculture est souvent présentée comme le remède miracle contre les aléas liés au changement climatique, car elle doit permettre de raccourcir les cycles forestiers²⁰ et d'avoir des peuplements avec moins de capital donc supposés moins gourmands en eau. Sur ce dernier point, si **les études de l'Institut National de Recherche Agronomique ont mis en évidence des liens entre indice foliaire (surface cumulée de toutes les feuilles) et stress hydrique, la relation entre volume (surface terrière) et stress hydrique est nettement moins évidente.** D'autre part, Breda²¹ rappelle qu'il y a « un lien évident » entre l'indice

²⁰ Le cycle forestier : en forêt gérée, âge auquel les arbres ou les peuplements sont récoltés.

²¹ Breda 1999 dans Revue Forestière Française LI 2 page 135.

foliaire et la productivité, en d'autres termes que **si l'on veut réduire l'indice foliaire il faut aussi admettre que l'on réduit la production**. Dynamiser la sylviculture change aussi le climat forestier, ce qui n'est pas sans incidence sur le stress hydrique, sans compter les traumatismes que peuvent subir des peuplements si la dynamisation est trop brutale. L'idée que « tout est bon et rien n'est à jeter » dans la dynamisation de la sylviculture est donc fautive tout comme son rejet systématique, puisqu'elle permet une meilleure pénétration de la lumière dans le peuplement et facilite ainsi sa structuration (étagement des arbres par strate).

8) Une forêt multifonctionnelle

Pour 10% de forêts naturelles

Il subsiste encore dans les Vosges, localisés dans les ravins peu accessibles, quelques reliquats de forêt dites primaires, c'est-à-dire de forêts n'ayant pas été exploitées. Ces splendides forêts naturelles ont un grand intérêt et il est indispensable de les protéger contre toute velléité d'exploitation. Mais cette non exploitation ne doit pas concerner que des forêts marginales situées sur des territoires extrêmes (difficilement accessibles ou très peu productifs). Elle doit aussi exister au cœur des grands massifs productifs. Pourquoi ? Parce que ces forêts inexploitées, vivant au rythme de la vie naturelle des arbres, permettent à l'ensemble de la flore et la faune spécifiques de se développer.

Les forêts inexploitées se caractérisent par :

- **une grande biomasse** : le volume de bois présent au sein de l'édifice végétal est particulièrement important ;
- **une grande « nécromasse »** de troncs et de branches mortes dans un état de décomposition plus ou moins avancé ;
- **une grande hétérogénéité architecturale** : des arbres de toutes tailles se succèdent dans l'espace, tant dans le plan vertical qu'horizontal ;
- **une diversité naturelle en espèces végétales et animales optimum** en rapport avec les conditions écologiques offertes par le milieu.

Ces nouvelles forêts « vierges » doivent être suffisamment nombreuses pour être représentatives des grands types de forêt présent en Alsace. Elles

doivent être suffisamment vastes (quelques centaines à plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant) pour pouvoir s'auto-entretenir sans intervention humaine : maintien de la biodiversité et résistance aux agressions venues de l'extérieur (exemple : gènes étrangers). **Elles présentent un intérêt majeur pour la science écologique et la science forestière**, notamment en tant que modèle de forêt pour les forêts gérées et exploitées, constituent des refuges et des réservoirs de biodiversité, tout en ayant un rôle social et culturel important.

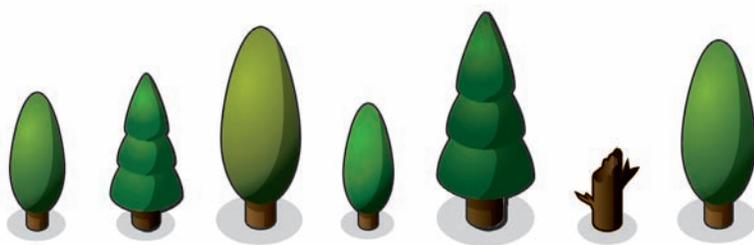
Les forêts inexploitées sont belles à visiter, montrent une nature grouillante de vie et sont source inépuisable d'inspiration et d'interrogation.

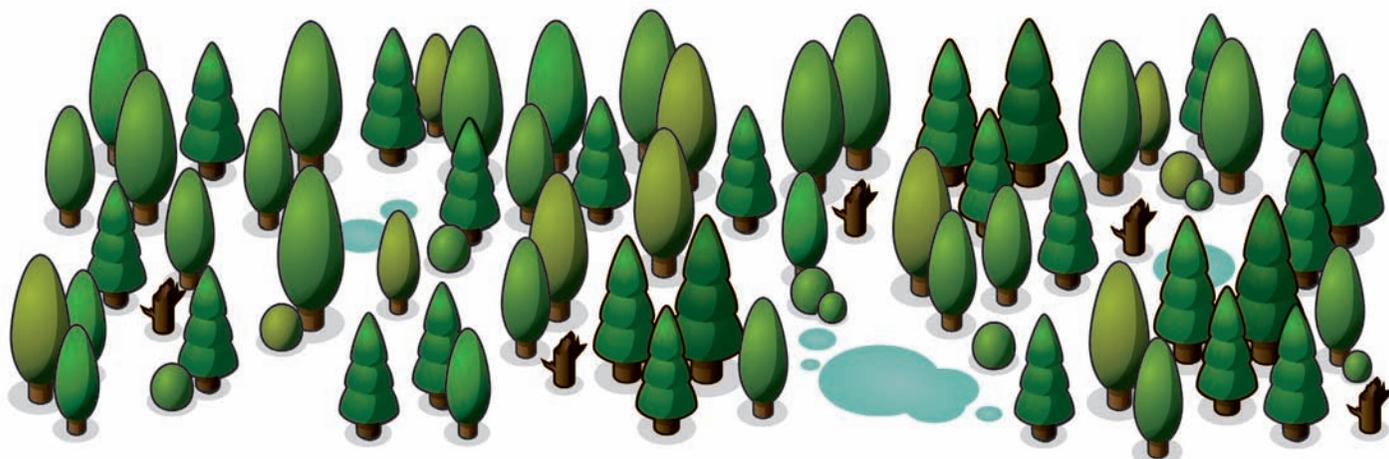
Le réseau de « nouvelles forêts vierges » protégées doit être mis en place parmi les massifs forestiers les moins dégradés par la gestion forestière.

L'objectif général est d'aller vers plus de naturalité dans les forêts en développant un réseau de réserves intégrales et en généralisant une gestion forestière proche de la nature.

D'autre part Alsace Nature s'oppose à la volonté d'exploiter 90 % des forêts et laisser les 10 % restants (en Natura 2000 ou classés en réserves) non-gérés. Ces 10 % principalement localisés dans les forêts difficiles d'accès pour l'exploitation forestière. La multifonctionnalité des forêts doit s'appliquer sur les 100 %, et les forêts protégées doivent représenter la diversité des habitats et des espèces présents sur le territoire.

Alsace Nature demande à avoir un droit de regard sur ces 100 % et non seulement sur les 10 % en réserves ou classés Natura 2000. De plus, Alsace Nature souhaite que le réseau de Réserves Naturelles Nationales ou Régionales et de Réserves Biologiques Intégrales soit conforté, afin d'arriver à un minimum de 10 % de la surface forestière publique en réserves.





Prise en compte de la nature dans la gestion forestière

La biodiversité est une des caractéristiques de la nature, mais celle-ci englobe bien d'autres propriétés comme la fonctionnalité, la complexité, la naturalité ou encore la spontanéité. C'est pourquoi la gestion forestière doit prendre en compte l'ensemble de ces composantes. L'objectif de biodiversité ne signifie pas que nous devons agir pour avoir un maximum d'espèces car cela conduirait à tous les artifices et la nature n'est pas une collection d'espèces.

C'est la raison pour laquelle la forêt n'a pas vocation à protéger les espèces des milieux ouverts que nous sommes incapables de maintenir en zone agricole.

Cela dit, Alsace Nature demande que les espèces animales et végétales forestières ainsi que les habitats forestiers soient protégées à trois niveaux :

- **les habitats ou les espèces forestières spécifiques** tels que le Grand tétras, la Gelinotte, les zones humides ou rupestres, les stations de certaines espèces végétales par des mesures particulières de protection (réserve biologique domaniale, sites d'intérêt écologique, réserve naturelle) ;
- **les processus dynamiques de sylvigénèse ainsi que les phases de sénescence pour les espèces saproxyliques** (lichens, insectes, champignons) par des mesures spécifiques comme la réserve biologique domaniale ou forestière intégrale ;

Alsace Nature demande que soit créée une réserve forestière intégrale de 5 000 ha dans le massif vosgien.

- **les espèces cavernicoles** (pics, chouettes, chauves-souris, gliridés...), **les espèces héliophiles** liées aux ouvertures temporaires suite à des trouées de chablis (papillons, insectes, oiseaux), les amphibiens forestiers (sonneur à ventre jaune), **les cours d'eau** par des mesures intégrées à la gestion forestière au quotidien comme la désignation d'arbres biologiques (qui doivent être identifiés lors des martelages en fin d'amélioration et début de régénération dans une forêt en futaie régulière), par des îlots de sénescence (qui doivent être installés de façon homogène dans les massifs et en une seule période d'aménagement).

Alsace Nature demande que l'objectif pour les forêts publiques soit de 3 % et que l'on ne comptabilise pas les réserves intégrales dans le calcul des surfaces en îlot), par le non reboisement des trouées de moins de 1 ha, par la préservation de certaines zones humides et des cours d'eau lors des travaux d'exploitation ou de desserte.

L'ensemble de la faune et de la flore forestière sera pris en compte par une sylviculture fondée sur le fonctionnement naturel de l'écosystème forestier. **Ainsi seront favorisés le traitement en futaie irrégulière (objectif 50 % dans les forêts publiques), les essences autochtones, la régénération naturelle, les diamètres d'exploitabilité maximums et des densités d'ongulés sauvages compatibles avec la régénération naturelle des essences autochtones (sapin, chêne) ; à ce propos Alsace Nature souhaite que les populations de grands prédateurs soient acceptés (loup) et renforcés (lynx).**

II. Sur la filière bois

1) La filière bois alsacienne

Les usages du bois sont multiples et, s'ils se sont adaptés aux évolutions technologiques, il n'en demeure pas moins des constantes remarquables. Les produits nouveaux qui sont apparus (lamellé-collé, bois aboutés, pellets²²...) font parfois oublier qu'une part importante des volumes reste utilisée de manière traditionnelle (charpente, menuiserie, merrains, bûches...).

Le bois d'œuvre²³ constitue de longue date l'objectif de gestion prioritaire des forêts alsaciennes dans leur très grande majorité. Les bois d'industrie et de chauffage sont considérés comme des sous-produits issus de cette gestion et non comme une finalité. **Les arbres issus des forêts alsaciennes sont donc destinés a priori à faire des produits à durée de vie longue ce qui constitue un atout majeur pour le bilan carbone de nos forêts.** Cette prédisposition à contribuer positivement à la lutte contre l'effet de serre se trouve handicapée par une organisation de la filière qui s'appuie de plus en plus sur des déplacements importants de personnes et de biens (bois brut et bois issu de la première transformation²⁴). Cette évolution concerne aussi bien :

- l'amont avec l'Office National des Forêts (ONF) qui s'est récemment doté d'une organisation verticale²⁵ ;
- la première transformation, avec l'avènement de grandes unités de sciage résineux dont le rayon d'approvisionnement dépasse 250 km, alors que 62 % des bois produits en Alsace sont sciés hors Alsace²⁶, ceci essentiellement en raison d'un manque de capacité de sciage de feuillus ;
- la deuxième transformation où une part importante des produits est transformée à l'étranger.

Toutefois cette évolution n'est pas irréversible, sachant que **l'Alsace conserve un tissu de Petites et Moyennes Entreprises (PME) capable d'apporter une forte plus-value au bois ainsi que des emplois au niveau local.** La présence d'industries lourdes du bois en Alsace ou dans les régions voisines (papeterie, panneaux de particules) ne constitue pas un handicap mais est complémentaire pour une industrie locale du bois²⁷.

Alsace Nature défend une politique publique forestière qui pour sa composante économique cherche à donner à la forêt un rôle dans la création d'emplois locaux plutôt que le revenu direct à court terme du patrimoine forestier. Les choix sylvicoles et d'infrastructure qui résultent de cette option devant jouer à long terme positivement sur le revenu forestier.

Il faut initier et (ou) soutenir les démarches qui visent à promouvoir une approche globale qui part d'une gestion forestière de qualité multifonctionnelle pour aboutir à un produit fini durable élaboré localement et identifiable en tant que tel par l'acheteur final. Cette action s'appuiera sur le soutien aux filières locales visant à recréer le lien de solidarité entre sylviculteur, propriétaire forestier, transformateur et utilisateur. A contrario, Alsace Nature dénoncera tout projet qui par sa taille ou sa finalité viendrait à nuire au développement économique local. La priorité sera donnée aux savoir-faire locaux (ébénisterie, menuiserie, huisserie) auxquels seront associées des technologies innovantes, plutôt que de vouloir développer des savoir-faire qui n'ont pas d'assises régionales. À cet égard, la maison ossature bois (MOB) ne doit pas masquer les autres usages du bois dans le bâtiment, d'autant que la forêt alsacienne n'est pas la forêt nord américaine, scandinave ou allemande, plus à même de fournir la matière première destinée aux MOB.

2) Bois bûche et bois énergie : tous les avantages d'un circuit local

Comment peut-on, dans le domaine forestier être, pour reprendre l'expression d'une chaîne de magasins bio, consomm'acteur ?

Pour la plupart des achats de bois transformés, on ne peut que s'en référer aux labels que les industriels peuvent afficher sur leurs étiquettes. Hors des zones forestières, il n'est pas évident d'aller acheter son bois brut dans une petite scierie ou de faire débiter ses arbres par une scierie mobile. Effectivement ce n'est pas évident mais c'est un défi que nous devons relever également pour le bois d'œuvre.

²² Pellets = bois transformé en granulés et destiné au chauffage.

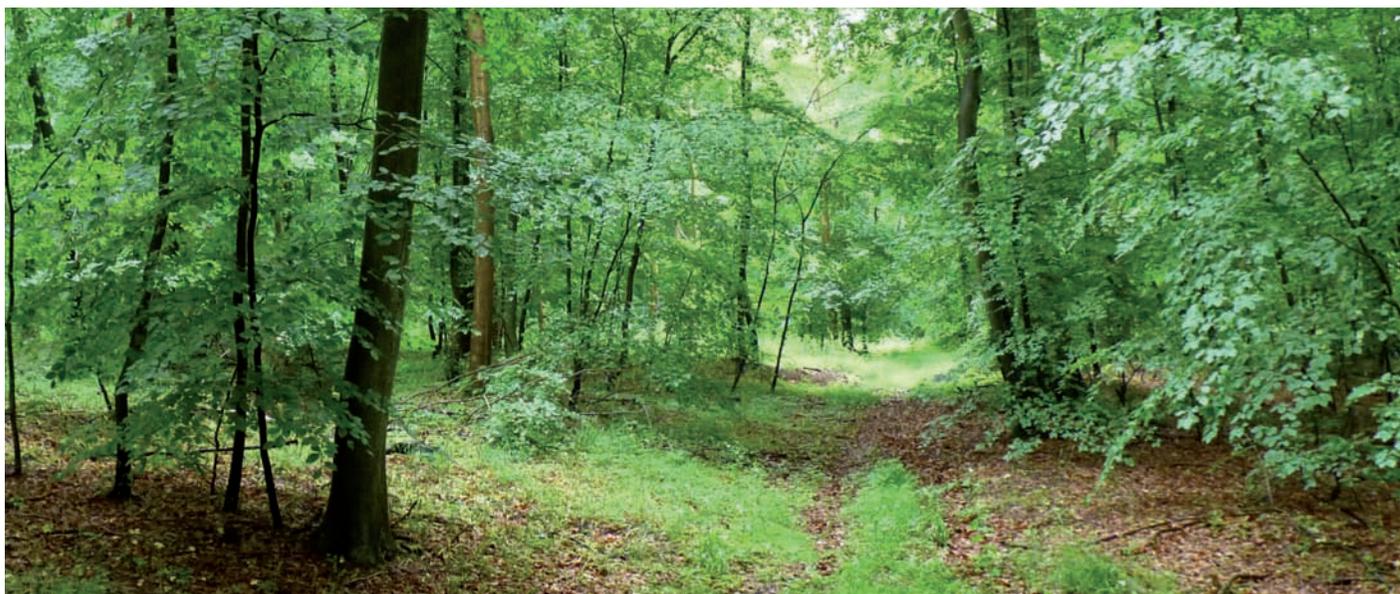
²³ Bois d'œuvre = bois qui fera l'objet de débits (sciage, déroulage) avant d'être mis en œuvre, par opposition au bois d'industrie qui est transformé tel quel par l'industrie (papier, panneaux de particules).

²⁴ Première transformation = passage de la grume (tronc d'arbre) à un produit.

²⁵ Une personne spécialisée intervient sur de nombreuses forêts mais uniquement dans un domaine de compétence précis (exploitation, commercialisation...)

²⁶ Chiffre 2005
Source : DRA Alsace.

²⁷ Sur les 500 000 m³/an dont a besoin UPM-Kymmene, Ets Stracel 90 % proviennent de plaquettes de recyclage et seuls 10 % proviennent directement de la forêt.



Maitheu Nvesse

En ce qui concerne le bois-énergie, par contre, chacun peut par son choix contribuer à la gestion de la forêt.

Au moment du premier grand boom du bois-énergie, on a tout de suite parlé d'énormes plate-formes qui allaient transformer des quantités de sous-produits forestiers en plaquettes permettant d'alimenter des chaudières automatiques nouvelle génération.

Le mouvement est vite revenu à un tempo plus raisonnable sous l'influence de plusieurs éléments de modération :

– **écologique** : on s'est vite rendu compte que la ruée sur les rémanents forestiers qui s'annonçait risquait de priver à long terme les forêts de la matière organique nécessaire à leur vitalité. Les rémanents et autres bois morts, au lieu de se décomposer naturellement au sol et permettre un

retour des minéraux et donc un enrichissement du substrat, sont prélevés pour être transformés en plaquette ou en granulés. Sur le papier ils ne sont pas récoltés ; dans la pratique les prélèvements d'arbres entiers y compris sur sol sableux se multiplient. Chaque Unité territoriale a un objectif de volume de bois à récolter à atteindre ;

– **commerciale** : l'automatisation complète des chaudières à granulés ou plaquettes, qui représentent un gros investissement, ne se justifie pas pour grand nombre de petits utilisateurs qui peuvent se satisfaire des gros progrès réalisés par les chaudières ou même les fourneaux à bûches ;

– **économique** : la consommation de bois prévue pour ces grandes plate-formes inquiète les acheteurs traditionnels des bois d'éclaircie (papetiers, panneautiers...) qui craignent une montée des prix sur des produits ordinairement peu cotés pour le chauffage.

Le Plan d'Action National (PNA) en faveur des énergies renouvelables a été mis en place afin de parvenir à un taux de 23 % d'énergies renouvelables.

Le développement de la filière bois énergie qui représente actuellement environ 45 % de la part de l'ensemble des énergies renouvelables est donc un enjeu majeur porté par un bilan carbone « soit disant » neutre.

Cependant, le calcul de ce bilan carbone est incomplet actuellement, il ne tient pas compte du cycle forestier dans sa totalité. Cette évaluation doit se faire « du berceau à la tombe » et

non pas de l'entrée du cimetière à la tombe » comme fait actuellement. L'énergie nécessaire à sa récolte, son transport, sa transformation, doit être intégrée dans le calcul, mais aussi prendre en compte les sols, leur dégradation, le retour au sol du bois mort et la remise en état des plantations...

C'est pourquoi, le rayon d'approvisionnement de la filière bois énergie doit être le plus faible possible afin de réduire un maximum les impacts liés au transport. Tout projet de structure doit présenter un bilan économique satisfaisant, un bilan énergétique clairement positif, un bilan écologique limitant les émissions polluantes et préservant les ressources et les potentialités naturalistes et environnementales.

Le bois est une ressource renouvelable mais limitée : croire qu'il pourrait être la source d'énergie principale pour de grosses unités de chaleur ou d'électricité est illusoire.

Les gains de productivité offerts par de très grosses unités de transformation seront à l'avenir limités par l'augmentation inéluctable des coûts de transport. Par conséquent, les aides publiques doivent être dégressives en fonction de l'étendue du bassin d'approvisionnement des nouvelles unités.

Le bois est une ressource renouvelable mais limitée. Il est dangereux de laisser croire qu'il pourrait être la source d'énergie principale pour de grosses unités de chaleur ou d'électricité.

Alsace Nature est contre la production d'électricité à partir de la combustion de bois, dû au faible rendement de la production énergétique qui cause un gaspillage important de bois. C'est la plus mauvaise utilisation possible du bois.

La priorité revient d'abord à une réelle réduction de la consommation globale d'énergie avant la substitution.

Le bois doit être valorisé en bois énergie lorsque cela répond à des enjeux locaux, à proximité de la ressource et cela dans le cadre de plans d'approvisionnement concertés. Le véritable gisement en bois énergie se trouve à la fin des cycles de vie. Il permet de maximiser la durée de stockage du CO₂ et d'atteindre une réelle efficacité énergétique. Il faut généraliser cette utilisation en travaillant sur la qualité des adjuvants incorporés aux produits bois, mettre en avant le critère de durabilité des essences afin de limiter les traitements et structurer les filières de récupération.

3) Une filière bois bûche acceptée par tous les acteurs

Sur le court-terme, la consolidation de la filière bois-bûche traditionnelle convient à peu près à tout le monde (le volume de bois de chauffage est constant et il faudra choisir d'alimenter les grands comptes en plaquettes ou les clients locaux, mais il ne sera pas possible de faire les deux. Pour l'instant, le parti a été pris d'alimenter les grands comptes), et l'on ne peut que s'en réjouir.

Les Québécois emploient l'expression forêt fermière pour désigner les forêts privées gérées par les agriculteurs pendant la morte-saison ; par analogie, on pourrait souhaiter que le bois-bûche devienne ou redevienne un produit de proximité, une sorte de

produit fermier autour duquel se crée une relation de confiance entre l'exploitant et le consommateur.

A l'opposé de ce qui se passe dans toutes les formes d'exploitation industrielle de la forêt, la diversité des situations n'est pas un handicap qui prive le propriétaire forestier de débouchés.

Si l'exploitant prend la peine d'informer son client, il peut proposer un lot de chêne, de châtaignier ou de frêne, ou même un mélange, selon ce que la biodiversité de la forêt lui permet de récolter. Et s'il existe un débouché pour toutes les essences, il n'y a aucune raison de ne pas laisser œuvrer la régénération naturelle.

Pour ce qui concerne le mode d'exploitation de la forêt, la chaîne de type fermier peut être suffisamment performante pour réduire la pénibilité sans faire intervenir des matériels très lourds et destructeurs de sols. L'avantage induit non négligeable est que les plus beaux arbres de la parcelle ont toutes les chances de bien vieillir et de donner du bois d'œuvre de haute qualité qui compensera le rapport limité des arbres exploités pour le chauffage. Pareillement, si elle est moins brutalisée, la régénération naturelle se portera très bien.

Face aux SAFER de la forêt qui se profilent à l'horizon au bénéfice de ceux qui rêvent de faire du bois comme on fait du maïs, une bonne rentabilité des petites parcelles aux bois diversifiés constitue la condition indispensable de la résistance des propriétaires.

Question coût, le bois-bûche reste, avec un transport inférieur à 50 km, le fournisseur d'énergie le plus intéressant, moins cher que le gaz naturel. Bien sûr, il faut prévoir un peu d'huile de coude pour les manipulations et bien choisir son appareil de chauffage ; certains appareils récents acceptent de très grosses bûches et tiennent très longtemps sans être réalimentés.

Pour éviter à des utilisateurs débutants dans le chauffage au bois les gros désagréments que pourraient provoquer des fournisseurs sans scrupules, FIBOIS met en place actuellement un label destiné à garantir un taux d'humidité maximum dans les lots de bois mis en vente.

L'existence d'une solide filière bois-énergie en bûches constitue un énorme facteur pour le maintien de la diversité des essences.

III. Gouvernance

Pour une participation citoyenne à la gestion des forêts publiques

Aujourd'hui de vastes pans des paysages alsaciens sont aménagés sans que la société ne puisse participer d'aucune manière à la prise de décision menant à ces aménagements. Il s'agit des forêts publiques qui sont aménagées par l'ONF, seul en forêt domaniale, avec l'avis des municipalités en forêt communale. Les procédures de certification interne de l'ONF ont conduit cet établissement public à présenter l'aménagement forestier d'une forêt domaniale aux usagers, celui-ci une fois terminé. Lors de l'élaboration de l'aménagement, l'ONF peut faire appel à des experts locaux pour recueillir des données sur le patrimoine naturel et culturel. Mais à part cela, il n'y a aucun moyen pour la société civile de faire connaître ses remarques et propositions avant l'élaboration d'un aménagement forestier. Pourtant l'aménagement forestier décide du choix des essences forestières, des modes de traitement en futaie régulière ou irrégulière, de l'intensité des coupes et des durées de récolte, des sites à préserver.

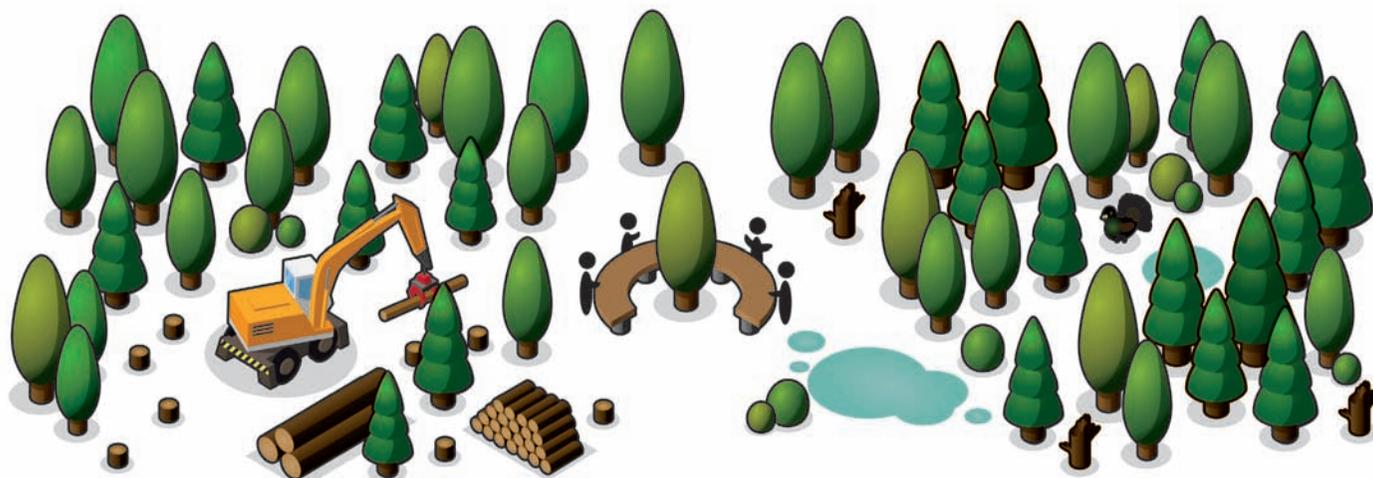
Alsace Nature demande que chaque nouvel aménagement forestier en forêt publique soit placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage, regroupant les usagers de la forêt aménagée ou leur représentant ainsi que les associations de protection de la nature et tout autre acteur selon le contexte de la forêt considérée.



Matthieu Nivesse

Ce comité de pilotage est associé aux choix stratégiques des aménagements, puis valide les options techniques de l'ONF (ces éléments techniques devront être expliqués aux membres du comité de pilotage par les forestiers) et enfin au scénario définitif retenu pour l'aménagement. Trois réunions de ce comité devraient être organisées tout au long de l'élaboration de l'aménagement, une première réunion pour dresser le bilan de la forêt à réaménager et expliquer les enjeux, une seconde réunion pour discuter des options en fonction des données recueillies par les forestiers sur la forêt concernée et la troisième réunion pour valider le scénario définitif.

Pour les forêts domaniales, le comité de pilotage doit être piloté par l'Etat pour ne pas mettre l'ONF en position d'être juge et partie. Pour les forêts communales, il est placé sous la responsabilité du maire de la commune. Dans les Parcs naturels régionaux, ce sont les syndicats mixtes de gestion des parcs qui animeront ces comités en liaison avec l'ONF et les communes concernées.



LA FORÊT EN ALSACE

EN CHIFFRES ET GRAPHIQUES

316 452 ha

de forêts en Alsace

2 % de la surface forestière nationale
4 % du volume total de la forêt française



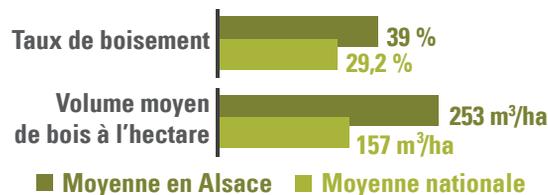
Grande diversité géographique, climatique et de diversité des sols qui définissent :

12 régions naturelles

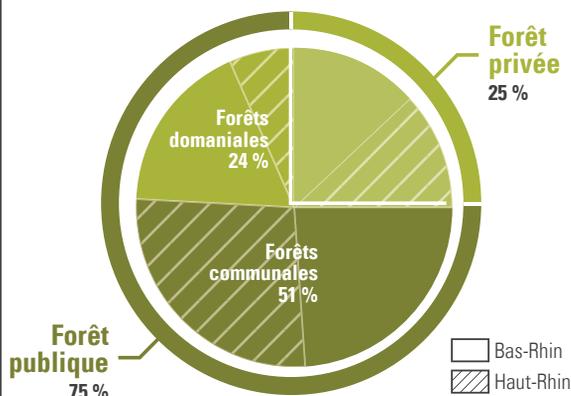
Basses Vosges gréseuses, Collines sous-vosgiennes est et ouest, Hart, Hautes Vosges gréseuses, Jura alsacien, Plaine de Haguenau, Plaine de l'III, Plateau lorrain, Sundgau, Vallée du Rhin, Vosges cristallines.

5ème région forestière de France

1ère en terme de volume de bois moyen à l'hectare



Forêt privée et publique, une situation particulière en France

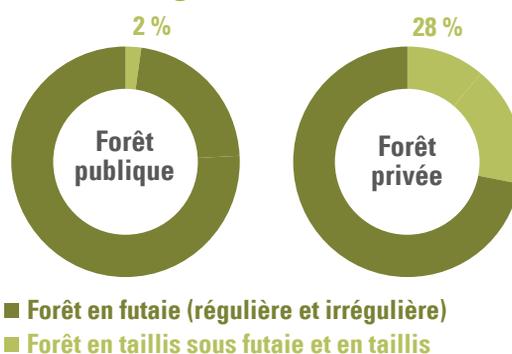


Une dominante de feuillus

(majoritairement représentés en plaine)

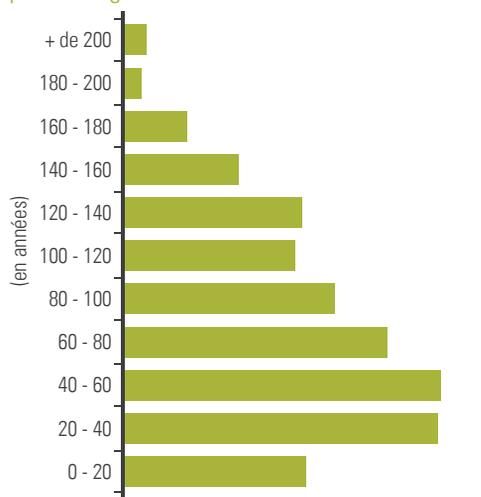


Type de traitements forestiers selon la gestion de la forêt



Des peuplements trop jeunes

Pyramide des âges des peuplements en pourcentage de la surface des forêts alsaciennes



14 344 ha

de forêts classées ou protégées
soit 4.5 % de la surface totale

Sources des données :

DRAAF Alsace - IFN - FIBOIS - ONF - SRGS Alsace

Traitement graphique par Alsace Nature/MN

Infographie sous licence CC BY-NC-SA



alsace nature

Alsace Nature

STRUCTURE PERMANENTE

Direction

Stéphane GIRAUD : Directeur régional

Administratif

Géraldine HARTMANN : Attachée de Direction

François LARDINAIS : Assistant vie associative et gestion des adhérents (jusqu'en octobre 2011)

Sophie SINOQUET : Assistante animation interne

Education à l'environnement, sensibilisation, communication

Véronique BLAY : Animatrice nature et environnement (jusqu'en novembre 2011)

Morgane EICHER : Animatrice nature et environnement

Arnaud REDOUTEY : Chargé d'animation et de développement associatif

Mathieu NIVESSE : Chargé d'animation et de développement associatif

Aurélien ANTENAT, stagiaire, « Elaboration d'une stratégie de communication et de contenus rédactionnels » sur la nouvelle plaquette d'Alsace Nature et la campagne « L'Appel du Hérisson »

Chargées de missions

Rachel BAGUET : Chargée de mission eau et veille transfrontalière

Clémence CARRIQUIRY : Chargée de mission nature

Axel GUILLEMIN, stagiaire, « Impulser une dynamique locale pour la création d'un SAGE sur la Bruche » et « Rédaction d'un document SDAGE à destination des élus et du grand public »

Thierry PLUMERE, stagiaire, « L'approche filière pour une agriculture durable »

Juridique

Pierre-Antoine DEETJEN : Chargé d'étude juridique (jusqu'en novembre 2011)

Rosalie DIAS, stagiaire, « Etude du métier de juriste, spécialité Environnement »

Margaux KUHN, stagiaire, « Rédaction d'un document sur la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme »

Hélène DOLISI-BAEHL, stagiaire, « Rapport de recherche sur la protection du Grand Hamster et de son habitat en droit français »

Coordination Bas-Rhin

Caroline THINUS : Coordinatrice 67 (jusqu'en septembre 2011)

Laurence CACHERA : Coordinatrice 67

Coordination Haut-Rhin

Stéphanie MAZELIN : Coordinatrice 68

Chantal BIEHLER : Secrétaire 68

Groupes Sectoriels Bas-Rhin

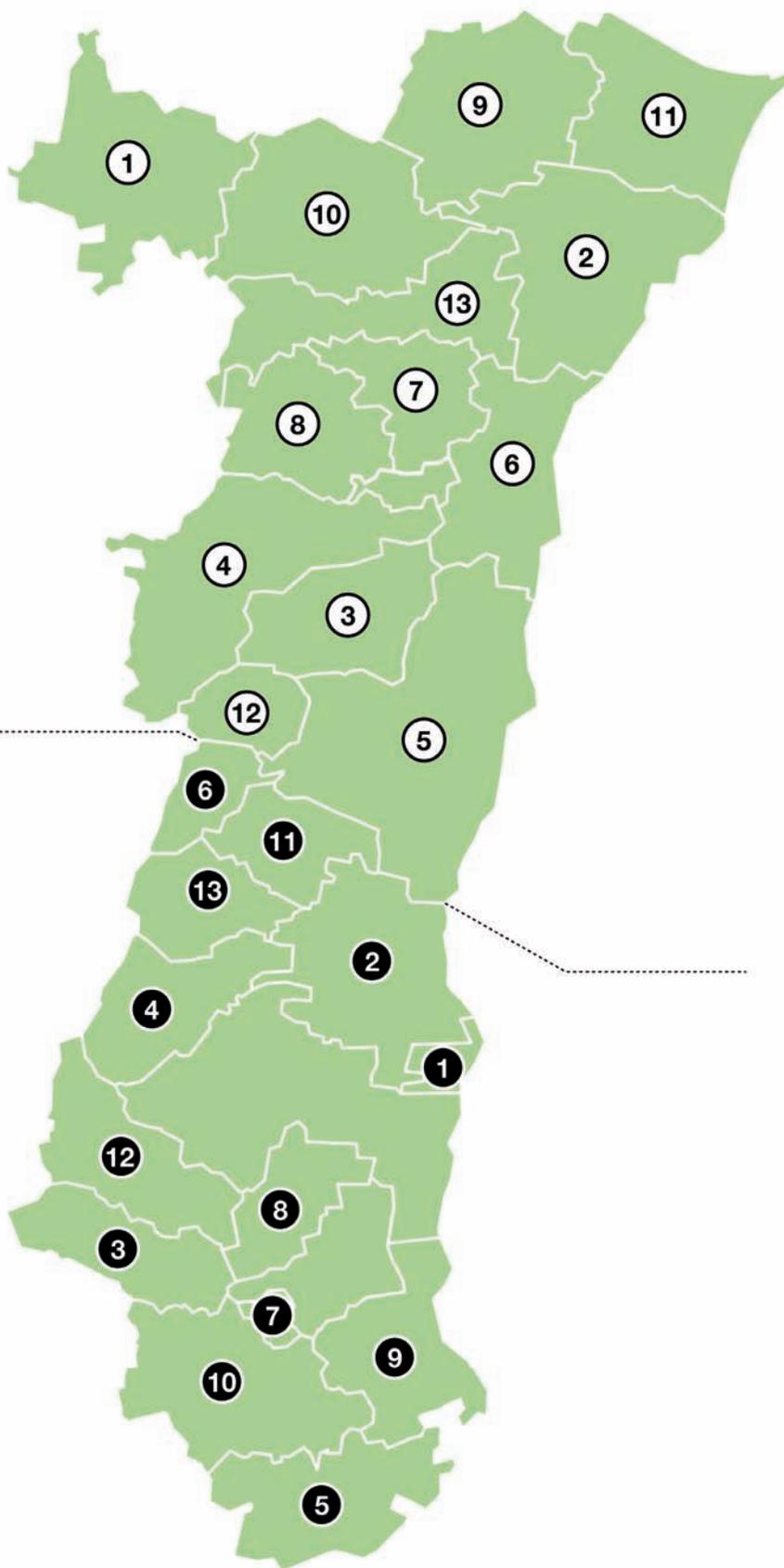
- ① Alsace Bossue
- ② Bande Rhénane Nord- Haguenau
- ③ Barr-Obernai-Rosheim
- ④ Bruche
- ⑤ Centre Alsace
- ⑥ Communauté Urbaine de Strasbourg
- ⑦ Kochersberg
- ⑧ Mossig
- ⑨ Outre forêt
- ⑩ Petite Pierre - Pays de Hanau
- ⑪ Sauer-Lauter
- ⑫ Val de Villé
- ⑬ Zorn-Brumath

Contactez : Caroline THINUS
03 88 37 55 45 – contact67@alsacenature.org

Groupes Sectoriels Haut-Rhin

- ① Andine : Nambenheim et Environs
- ② Colmar et Environs
- ③ Doller
- ④ Fecht
- ⑤ Jura
- ⑥ Liepvrette
- ⑦ Mulhouse
- ⑧ Nonnenbruch
- ⑨ Sierentz-Bande Rhenane
- ⑩ Sundgau
- ⑪ Taennchel - Haut Rhin Nord - Ribeauville
- ⑫ Thur
- ⑬ Weiss

Contactez : Stéphanie MAZELIN
03 89 42 12 35 – contact68@alsacenature.org



Communiqués de presse

Plus de 60 communiqués

- Croisière Oiseaux
- Les associations alsaciennes de protection de la nature présentent leurs vœux au Président de la République
- Veillée rhénane transfrontalière
- Anomalie « générique » au niveau 1 de l'échelle INES...
- Vœux au Président de la République
- Lettre ouverte à N. SARKOZY, Président de la République
- CONFÉRENCE de Lydia et Claude BOURGUIGNON
- CINE DEBAT - « Sous les pavés la terre »
- SOIRÉE RIED - Projection « UN CERTAIN REGARD »
- Assemblée Générale Régionale
- Printemps dans le Bruch de l'Andlau
- Un projet à risque : classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle
- La tulipe et le méloé
- Cucurbitina et les autres
- EXPOSITION - Forêt du Rhin - Enlacez moi
- CONFÉRENCE « Boires et déboires » du Grand Hamster d'Alsace
- Découverte des milieux du fuseau TGV
- La course au « moins cher » n'est pas tout dans la vie !
- Droit de réponse - Les agriculteurs s'inquiètent
- Une gestion au-dessus de la loi aux conséquences catastrophiques
- Une obligation ministérielle contre la chrysmèle du maïs : véritable menace pour la qualité des eaux souterraines
- Chrysmèle : la rotation est incontournable
- Raconte-moi les grenouilles
- Nains et géants de nos forêts
- Cucurbitina et les autres
- Koestlach et le Kastelberg
- Rallye WRC : La nature en Alsace : juste un terrain de jeux ?
- Assemblée Générale Régionale - Motions adoptées suite à l'Assemblée Générale Régionale
- La nature aux portes de Strasbourg...
- Découverte des bras du Rhin
- Les abeilles, le ried et nous
- Chrysmèle : la rotation est incontournable
- Le côté sauvage de la Bruche
- Fête de la Nature
- Découverte du Jura alsacien
- Nature en fête au centre du Floessplatz
- Balade naturaliste autour du chaudron du diable
- A la Découverte des paysages du champ du feu
- Indice où te caches tu ?
- La biodiversité en ville : La flore des berges des canaux et bassins du Port de Strasbourg
- SOIRÉE BRUCHE - LA BRUCHE : Un bassin versant qu'il serait SAGE de préserver
- Transit des poids lourds, les associations tenues à l'écart
- Gravières : un milieu fragile
- Deux chasseurs haut-rhinois condamnés pour destruction de Blaireaux
- La forêt domaniale d'Engenthal
- Priorités environnementales du rallye ? Le compte n'y est pas
- Les abeilles, le ried et nous
- Un écrin de nature en Ville - PNU
- Diadematus et les autres
- Création de mare
- De l'eau à la bouche
- Forêts en Fête
- Un trèfle nucléaire géant à Strasbourg ! Journée nationale d'action contre le nucléaire

- Forêts en Fête - Erstein
- Forêts en Fête - Haguenau - Wangenbourg - Thann
- TABLE RONDE CONFERENCE - Forêts en Fête
- Assemblée Générale section Bas-Rhin - Invitation à l'Assemblée Générale d'Alsace Nature Bas-Rhin
- EVENEMENT - « Mettre la main à la pâte » : Nettoyage de la forêt du Bohrie à Ostwald
- CINE DEBAT sur le film « Déchets à ménager »
- Soirée Bruche - LA BRUCHE : Un bassin versant qu'il serait SAGE de préserver
- CONFÉRENCE : HOMME & LOUP
- Assemblée Générale section Bas-Rhin - Motions - Une véritable concertation au service d'une meilleure prise en compte de l'environnement.
- Le Noël du Hérisson
- CINE DEBAT - Le cauchemar du nucléaire
- Un hiver en ville : les oiseaux d'eau à Strasbourg
- CINE DEBAT : Une seconde nature

Conférences de presse

3 Conférences

- Interdiction de curage des cours d'eau
- Annulation d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en extension un élevage de porc : Alsace Nature gagne une bataille contre la langue de bois
- Le hérisson part en campagne

Articles - Revue de presse

Plus de 320 articles ont été référencés, parus dans la presse locale ou nationale radio, TV et web.

Liste de diffusion

Cette année 1287 messages ont été échangés sur la liste de diffusion d'Alsace Nature.



Nombre d'inscrits : 355



12 inscrits supplémentaires en 2011

Page Facebook



Alsace Nature à désormais **650 amis** sur Facebook.

Campagne



En décembre 2010, nous lançons un grand appel « L'Appel du hérisson » auprès de nos membres pour faire face à une situation financière particulièrement critique liée au désengagement de certains de nos partenaires financiers.

Depuis juin 2011, afin d'assurer la pérennité de nos financements et assurer le traitement des nombreux dossiers en cours nous avons fait de « L'appel du hérisson » une campagne à destination du grand public.

Des personnalités locales se mobilisent au côté d'Alsace Nature et lancent un grand appel régional pour montrer que la protection de la nature est l'affaire de tous. Du chef cuisinier étoilé Philippe Bohrer, à l'auteur illustrateur Christian Voltz en passant par le botaniste Jean-Marie Pelt ou encore Christian Heinrich illustrateur des petites poules, ce sont une quinzaine de personnalités qui déclarent soutenir les actions d'Alsace Nature et qui lancent à nos côtés, cet appel.

- aux décideurs publics et privés pour qu'ils prennent en compte plus largement les réflexions et propositions d'Alsace Nature dans la mesure où elles contribuent à une société plus juste, plus solidaire et plus écologique ;

- aux habitants d'Alsace pour qu'ils soutiennent Alsace Nature en devenant membre bénévole ou membre donateur.



M. Rémy DRAGO



M. Jean-Marie HUMMEL



M. Pierre KRETZ



M. David LEBRETON



M. Roland ENGEL



M. Jean-Marie PELT



M. Christian HEINRICH



Mme. Liselotte HAMM



M. Philippe BOHRER



Mme Anne PIERRON



M. Jean-Pierre RIBAUT



M. Roger SIFFER



Mme Catherine ULRICH



M. Christian VOLTZ



M. Philippe OCHEM

Un site internet spécifique a été construit afin de rendre notre appel accessible au plus grand nombre sur lequel vous trouvez tous les renseignements relatif à cette campagne et les liens pour cotiser en ligne, faire un don ou signer la pétition de soutien.

➔ <http://lappelduherisson.org>



Campagne : Saccage ton Alsace

Alsace Nature a réalisé une campagne provocatrice contre le rallye de France 2011 à travers le slogan « Saccage ton Alsace ! » accompagné de la signature « le patrimoine, on s'en fout, la nature, on s'en fout et l'Alsace... on s'en fout aussi ! ». L'idée était de mettre en évidence de manière humoristique l'irrespect du rallye, à la fois pour les milieux naturels mais aussi pour l'image et les finances de la région Alsace.

Pour appuyer ce message, le potentiel des nouveaux médias et réseaux sociaux a été pleinement utilisé afin de forcer le *buzz* et donner un côté *viral* à la campagne (*buzz* : faire du bruit autour de l'événement, *campagne virale* : campagne qui se propage d'elle-même (bouche à oreille, réseaux sociaux...))

Un mini jeu vidéo a ainsi été créé et mis en ligne à l'adresse www.saccage-ton-alsace.fr. En parallèle, l'impression de 5000 cartes postales reprenant visuel et slogan a permis d'appuyer l'opération sur nos stands.

Le buzz a très bien fonctionné permettant une très large diffusion dans la presse locale (DNA, L'Alsace, France 3 Alsace, 20mn...) mais aussi un rayonnement national à travers les revues automobiles (Auto-Plus, Caradisiac), les revues sportives (L'Equipe.fr), les revues de jeux-vidéos (gameblog), les revues environnementales (Ecolo-info, CO2 mon amour sur France Inter) et enfin les revues généralistes d'information (avec une tribune sur Rue89).



➔ www.saccage-ton-alsace.fr

Concernant la fréquentation du site entre le 25/08/11 et le 24/10/11:

- 45 655 visites (adresse IP unique) dont un pic le 28 septembre à 7 592 visites en une journée.
- 2 248 personnes ont cliqué sur le bouton Facebook « J'aime » sous le jeu.
- 166 personnes sur la page Facebook du jeu.

Actu'S Blattel

Nous avons mis en place, depuis février 2010, l'envoi à nos membres individuels, associatifs et donateurs d'une lettre de liaison (newsletter) d'actualité mensuelle appelée Actu'S Blattel. Elle est envoyée préférentiellement par mail chaque début de mois, cependant elle peut être envoyée sous format papier à ceux qui en font la demande. Cette newsletter propose ainsi toute l'actualité de nos réseaux thématiques et associatifs.

11 numéros en 2011 + 1 numéro spécial « Japon »

Si vous souhaitez diffuser des informations via l'Actu'S Blattel par ce biais, veuillez envoyer vos articles et illustrations à l'adresse suivante : actu@alsacenature.org

Pour recevoir l'Actu'S Blattel : vieasso@alsacenature.org

Nouvelle Plaquette



Une nouvelle plaquette de présentation d'Alsace Nature a vu le jour suite au travail réalisé par Aurélie ANTENAT, stagiaire en communication.

Il apparaissait depuis quelques temps que nos outils de communication n'étaient plus en adéquation avec l'image et le message que nous souhaitions faire passer, entre autre à destination du public jeune.

Aurélie nous a donc rejoint durant 3 mois et demi, dans l'objectif de définir une nouvelle stratégie de communication pour les prochaines années et le contenu textuel de cette nouvelle plaquette.

Elle a également pris en charge, dans le cadre de son stage, toute la construction de la campagne « L'appel du hérisson » dans la rédaction du contenu du site internet et des autres documents de communication.

Nous la remercions chaleureusement de son implication dans la structure, de son sérieux et du travail effectué, qui sans elle, n'aurait pas pu voir le jour aussi rapidement.

Cette plaquette est à votre disposition à Alsace Nature pour faire connaître l'association et démarcher de nouveaux membres !

Calendrier de l'Avent

Et si Alsace Nature participait aux marchés de Noël ? Posée en octobre, cette question arrive trop tard pour cette année. Les premières ventes ont néanmoins eu lieu. Une expérience innovante a été tentée : en mode « course contre la montre » un calendrier de l'Avent (avec des images, pas de chocolats !) a été réalisé : « Le Noël du Hérisson ». Alors qu'il ne restait que 15 jours pour la vente, l'opération est bénéficiaire, et la vente reprendra en 2012 pour les calendriers restants.



Document SDAGE

Un guide technique sur le SAGE a été édité en 2000 exemplaires à la suite du travail d'Axel GUILLEMIN dans le cadre de son stage. Ce guide technique est à l'usage des gestionnaires de rivières, des élus et de toute personne souhaitant connaître mieux cet outil. Il regroupe toutes les informations disponibles pour comprendre l'intérêt de mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur une rivière et les démarches à suivre afin d'y parvenir. Il doit être distribué aux élus du bassin versant de la Bruche.

➔ <http://ftp.alsacenature.org/SAGE/document-sage.pdf>



Grand public - Conférences / Table Ronde / Projections / Débats

Conférences

- « Bruche »
- « HOMME & LOUP » - Cohabiter avec le loup avec Laetitia Becker et Vladimir Bolganov le mardi 22 novembre
- « Les oiseaux et la forêt » avec Yves Muller le 21 octobre à Strasbourg

Table ronde

- Table ronde et Débat « Gestion Forestière » le 21 octobre à Strasbourg

Projections / débats

- Film de Jean-Paul Jaud « Servern : la voix de nos enfants » le 16 janvier à Erstein
- Film « Un Certain Regard » le 10 mars à Erstein
- Film « Un Certain Regard » le 18 mars à Eschau
- Film « Sous les pavés la terre » et débat avec Joseph Serra et Arnaud Bronner le 01 avril à Geispolsheim
- « Le Rhin, la Bruche et le retour du saumon » le 16 juin à Dinsheim avec Serge Dumont et présentation sur l'intérêt de mettre en place un SAGE sur la Bruche

- Film « Voyage entre sol et Terre » de Jean WILL avec Lydia & Claude Bourguignon le 21 septembre à Oberschaefolsheim
- Film « Aigoual, la forêt retrouvée » de Marc Khanne et débat « penser la forêt... » le 13 octobre à Kaysersberg
- Film « Aigoual, la forêt retrouvée » de Marc Khanne et débat le 14 octobre à Kaysersberg
- Film « la forêt rhénane d'Erstein » de Pierre Hieber le 15 octobre à Erstein
- Film « Aigoual, la forêt retrouvée » de Marc Khanne le 15 octobre à Erstein
- Film « Aigoual, la forêt retrouvée » de Marc Khanne le 22 octobre à Haguenau
- Film « Déchets à ménager » et débat avec Bruno Ulrich au centre socio-culturel de la Montagne Verte à Strasbourg le 29 octobre
- Film « Le Rhin, la Bruche et le retour du saumon » de Serge Dumont et débat avec Bruno Ulrich sur le SAGE le 15 novembre à Achenheim
- Film documentaire « Une seconde Nature » et débat en présence de Yann Flory du collectif Destocamine et deux mineurs de l'usine Stocamine le 9 décembre



SENSIBILISATION

Grand public - SORTIES NATURE 2011

Date	Nom de la sortie	Durée (en j)	Participants
30 janvier	Croisière Oiseaux	1	183
13 mars	Chantiers du Rhin Supérieurs	0,5	15
02 avril	Le Castor en Alsace	0,5	6
09 avril	Printemps dans le Bruch de l'andlau	0,5	18
09 avril	Un projet à risque : classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle	0,5	30
10 avril	La tulipe et le méloé	0,5	30
10 avril	Cucurbitina et les autres.	0,5	12
17 avril	Découverte des milieux du fuseau TGV	0,5	18
30 avril	Raconte-moi les grenouilles	0,5	7
01 mai	Nains et géants de nos forêts	0,5	28
07 mai	Koestlach et le Kastelberg	0,5	25
07 mai	La nature aux portes de Strasbourg :	0,5	15
08 mai	Cucurbitina et les autres.	0,5	10
15 mai	Découverte des bras du Rhin	0,5	5
15 mai	Le côté sauvage de la Bruche	0,5	10
21 mai	Découverte du Jura alsacien	1	10
22 mai	A la Découverte des paysages du champ du feu	0,5	ANNULE
22 mai	Balade naturaliste autour du chaudron du Diable	0,5	21
22 mai	Indice où te caches tu ?	1	20
22 mai	Nature en fête au centre du Floessplatz	1	1500
29 mai	De l'eau à la bouche	1	9
04 juin	La biodiversité en ville : La flore des berges des canaux et bassins du Port de Strasbourg	0,5	12
19 juin	La cigale et l'araignée	0,5	6
03 juillet	Gravières : un milieu fragile	0,5	10
24 juillet	La forêt domaniale d'Engenthal	1	17
07 août	Les abeilles, le ried et nous.	0,5	28
10 septembre	Un écrin de nature en Ville : le projet de Parc Naturel Urbain de Strasbourg	0,5	25
11 septembre	Diadematus et les autres.	0,5	11
17 septembre	Création de mare	1	9
18 septembre	Bienvenue à l'automne	0,5	9
25 septembre	Diadematus et les autres.	0,5	9
09 octobre	De l'eau à la bouche	1	12
05 novembre	A la rencontre de l'automne	0,5	26
03 décembre	Un hiver en ville : les oiseaux d'eaux à Strasbourg	0,5	9
		TOTAL	2155

Près de 2200 participants sur 34 sorties de sensibilisation

Les bilans de nos sorties, demandés à nos bénévoles, sont en majorité retournés au siège. Merci encore à nos bénévoles toujours aussi présents sur la sensibilisation à l'environnement.



Scolaires

Animations CUS, AERM et Conseil Général du Bas-Rhin

Les animations sur l'eau menées à l'école ou sous forme de sorties dans les Vosges constituent la majorité des sorties pour 2011. Le succès de ces sorties, que nous effectuons pour certaines depuis plus de 10 ans, prouve leur intérêt didactique et pédagogique dans le cadre scolaire. Nous abordons de plus en plus les notions de qualité de l'eau et du milieu.

	Journées demandées	Journées subventionnées	Journées réalisées
CUS	80	80	71
AERM	85	85	84
Conseil Général du Bas-Rhin	10	10	6,5

En 2011, près de 1700 élèves ont été sensibilisés à l'environnement alsacien.

Protéger l'Environnement J'adhère (PEJ)

- 2 PEJ à l'École d'Avolsheim avec des CM2 sur le thème du recyclage et avec des maternelles sur le thème des petites bêtes
- 2 PEJ à l'école maternelle Libermann à Illkirch sur le thème de la nature au fil des saisons

- 1 PEJ à l'école élémentaire de Pfetisheim auprès de CP/CE1 sur le thème des abeilles
- 1 PEJ à l'école maternelle Sainte Aurélie à Strasbourg sur le thème des petites bêtes

SENSIBILISATION (suite)

Groupe « jeunes »

Le groupe « jeunes » d'Alsace Nature a organisé une journée de sensibilisation autour de la thématique déchets, le 29 octobre 2011. Lors de cette journée, un ramassage de déchets a été organisé en partenariat avec le CSA, sur un de leur site, le Bohrie, ainsi que sur le chemin qui borde l'étang du Bohrie. Avec l'aide de 25 personnes, nous avons rempli une benne de 10 m³ prêtée par la CUS. A cela s'est ajouté des sacs poubelles de verre, et des gravats. **Le ramassage a donc été un succès !**

En soirée, le groupe « jeunes » a organisé un Ciné/débat sur la base du film « Déchets à ménager » au centre socio-culturel de la montagne verte où 23 personnes étaient présentes. La soirée s'est clôturée par l'intervention de Bruno Ulrich, actualisant les chiffres observés durant le film.

Merci aux participants et surtout au groupe « jeunes » pour l'organisation de cette action.

Si vous souhaitez participer, écrivez à Morgane Eicher : animation@alsacenature.org



Stands

- Festival Basse Zorn Live 20-21 et 22 mai 2011 à l'hippodrome de Strasbourg-Hoerd
- Foire ecobio du 2 au 6 juin à Colmar
- Festival Food Culture le 7 et 8 juillet à Strasbourg place Kléber et jardin des deux rives
- Portes ouvertes de la Ferme apicole du Neuhof le 28 août
- Biobernai à Obernai du 9 au 11 septembre
- Forêts en Fête le 15 octobre à Erstein
- Journées du patrimoine à Bussière 17 et 18 septembre
- Festival Franco-Allemand de photo Nature à Wissembourg du 16 au 30 octobre
- Table ronde et un débat autour de la gestion forestière en Alsace, au Musée Zoologique de Strasbourg le 21 octobre
- Journée « retrouve ta nature » à l'étang du Bohrie à Ostwald et au CSC de la montagne verte le 29 octobre



Expositions



Nappe phréatique de la plaine d'Alsace

Dans le cadre d'un partenariat avec la région et l'ARIENA, Alsace Nature a animé l'exposition nappe phréatique de la plaine d'Alsace. L'itinérance de l'exposition tout au long du Rhin nous permet d'intervenir lorsqu'elle est présente à Strasbourg et environs. En 2011, 97 personnes ont été informées, sensibilisées sur la qualité de la nappe phréatique à préserver.

Forêt du Rhin

L'exposition forêt du Rhin a été prêtée à plusieurs reprises, et ce dans toute la région Alsace : du 1 août au 31 octobre à Gambenheim, du 8 au 29 juin à la maison de la nature du Sundgau, 24 et 25 septembre au Val d'Argent, 17-18 septembre à la mairie de Gambenheim, le 15 octobre à Ertsein.

Zones humides

Du 11 au 20 mars à la mairie de Eschau et du 8 au 29 juin à la maison de la nature du Sundgau.

A la recherche du Grand Hamster

Du 15 au 19 septembre au festival « les Terres à l'envers » au stand de l'ONCFS.

Du 28 novembre au 22 décembre dans les locaux de la DREAL Alsace.

Déchets (FNE)

Du 10 septembre au 10 novembre à la Médiathèque de la Broque.

Pour célébrer l'année 2011, année internationale des forêts déclarée par l'ONU, Alsace Nature a décidé d'organiser tout au long de cette année, une série d'événements sur la forêt. Un focus particulier a été fait sur les forêts alluviales rhénanes, au fonctionnement particulier fortement dépendant de la dynamique de l'eau et qui représentent un enjeu fort en Alsace.

Pour sensibiliser le grand public et les acteurs concernés à la formidable richesse de ces milieux, plusieurs événements (sorties guidées, expositions et conférences) ont eu lieu au cours du week-end du 9 et 10 avril autour de l'assemblée générale régionale de l'association :

- Une visite de la forêt de la Robertsau le samedi 9 avril, a été organisée afin de découvrir cette forêt alluviale aux portes de Strasbourg, d'appréhender ses richesses, les menaces qui pèsent sur elle, et les obstacles à son classement en réserve naturelle. Une vingtaine de personnes a pu y participer.

- Dimanche 10 avril, une sortie guidée sur l'île du Rohrschollen, reliquat de l'ancienne forêt du Rhin et réserve naturelle depuis 1997, a eu lieu pour faire découvrir les araignées du printemps de cette forêt à une vingtaine de personnes.

- Tout au long du week-end du 9 et 10 avril l'exposition : « Forêt du Rhin – Enlacez moi » présente au Cine de Bussière en bordure de la forêt de la Robertsau, a illustré de façon ludique le fonctionnement, les particularités et l'histoire de ces forêts uniques. (Estimation de la fréquentation : 50 personnes).

- Deux conférences avec différents intervenants se sont tenues le dimanche 10 avril, après midi pour apprendre, comprendre, et débattre des solutions à mettre en oeuvre pour préserver ces forêts, et notamment la conférence: « Forêt alluviales, un joyau à préserver : pour une protection intégrale des forêts ello-rhénanes », d'Annick SCHNITZLER (Professeur à l'Université Paul Verlaine de Metz).

Dans un second temps, une autre série d'événements sur les forêts a été planifiée à l'automne, ce fut également l'occasion de mettre l'accent sur l'importance de la préservation des forêts alluviales alsaciennes liées à la préservation de l'eau et sur la communication autour du classement du Rhin supérieur comme site RAMSAR transfrontalier d'importance internationale.

Une journée point fort de sensibilisation, destinée au grand public a eu lieu le 15 octobre à Erstein, cette journée a été ponctuée par diverses sorties, expositions, films, sur les forêts alluviales; entre autres:

Expositions :

- « La Réserve Naturelle Nationale d'Erstein » du CSA
- « Ramsar »
- « L'arbre et l'oiseau » de la LPO
- « Une jungle en Alsace : la forêt du Rhin » d'Alsace Nature
- « Le castor »

Estimation de la fréquentation 50 personnes.

Sorties :

- Découverte de la forêt
Balades contées et sensorielles avec la Maison de la nature de Muttersholtz.
Fréquentation : 10 personnes

- Réserve naturelle d'Erstein
Découverte de la forêt rhénane à travers la réserve naturelle nationale de la forêt d'Erstein avec le Conservatoire des Sites Alsaciens. Fréquentation: 15 personnes

Stand

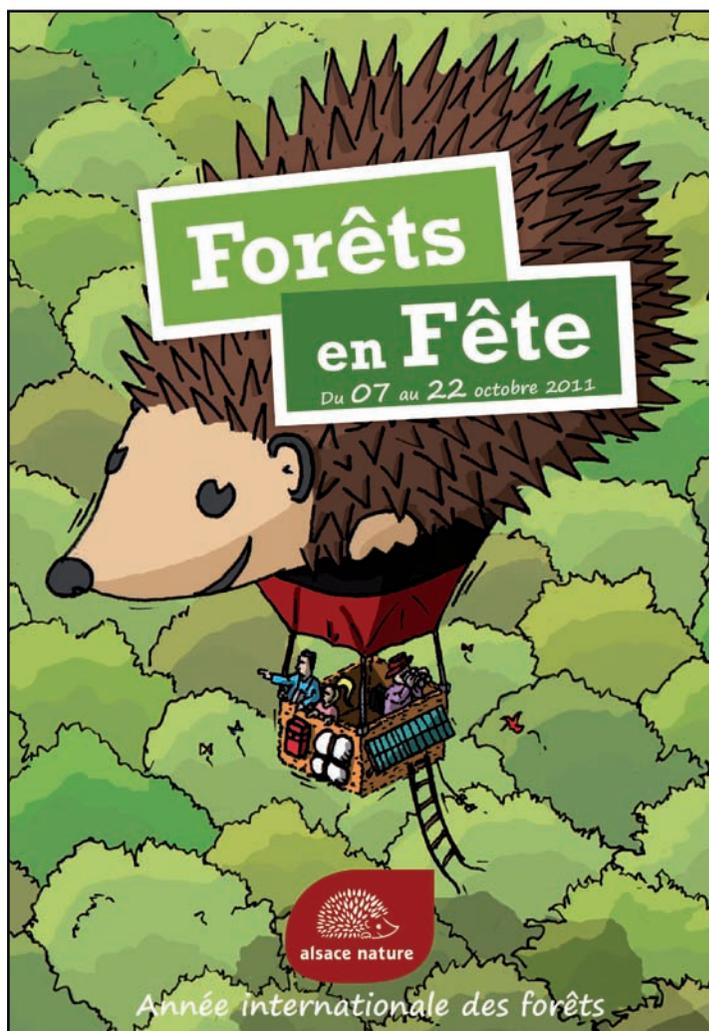
- Un stand Ramsar, tenu tout au long de la journée a permis de distribuer divers documents sur le principe et l'intérêt de ce classement pour les zones humides et de sensibiliser aux richesses et particularités de la zones du Rhin supérieur, à l'origine de son classement.

Fréquentation 50 personnes.

Outil pédagogique

- Identifier les arbres :

Apprendre à identifier les arbres de la plaine d'Alsace à partir de leurs feuilles (pour petits et grands).





11^e promotion de Guides Nature

Les promotions se déroulant de septembre en septembre, le présent bilan porte sur la fin de la 1^{ère} année de formation (janvier 2011 à août 2011) et le début de la 2^{ème} année de la 11^e promotion (septembre 2011 à décembre 2011).

Encadrement de la 11^e promotion par Céline LOIE, Emmanuelle SOUTTER, Claire GERARDIN, Pierre HIERBER et Wagner RODRIGUES. **23 participants** suivent cette promotion qui s'est achevée en septembre.

Thèmes abordés en 2011 :

Les oiseaux d'eau hivernants

Week-end consacré à la découverte des oiseaux d'eau hivernants et de leur milieu

Ried et prairies humides

Week-end consacré à la découverte du Ried d'Alsace centrale par l'ensemble de ses caractéristiques

Batraciens et milieu de la mare

Week-end consacré à la découverte des amphibiens et batraciens et de leur milieu

Botanique

Week-end consacré à la découverte des plantes sauvages comestibles et au base de la botanique

Milieux rhénans

Week-end consacré à la découverte des milieux rhénans

Ne figure pas dans le programme, ci-dessus, ce que l'on appelle la formation transversale ; à savoir l'ensemble des connaissances apportées en plus de la thématique de chaque week-end. Par exemple, tout au long de la formation, si l'occasion d'identifier une espèce végétale ou animale se présente, les intervenants peuvent très bien signaler aux stagiaires cet élément, même s'il n'est pas en rapport direct avec la thématique. Ainsi, les connaissances en botanique, chants d'oiseaux, traces et indices, etc. sont sans cesse enrichies au fil des week-ends.

Depuis leur création, les associations alsaciennes de protection de la nature ont compris que la sensibilisation du plus grand nombre est un préalable à la sauvegarde des sites. L'outil pédagogique le plus utilisé est, pour la majorité d'entre-elles, la visite guidée pendant laquelle un naturaliste partage ses connaissances, son savoir-observer, et sa passion, dans l'espoir de faire naître chez les participants une meilleure compréhension, un soutien, voir un changement de comportement et un engagement personnel vis-à-vis de la préservation de la vie sauvage.

Au fil des ans, et au vu de l'af uence grandissante, il est devenu évident, pour Alsace Nature, qu'il était nécessaire de penser et mettre en place une formation permettant de former régulièrement de nouveaux Guides Nature, afin de proposer et permettre au public alsacien de découvrir la plupart des écosystèmes du fossé rhénan.

Ainsi fut créée la formation Guides Nature en 1991. Cette formation permet de former des personnes compétentes, aptes à guider pour sensibiliser le Grand Public aux divers milieux naturels d'Alsace et, bien sûr, à l'intérêt de protéger la nature.

La formation est riche, et permet d'acquérir des connaissances dans divers domaines écologiques et biologiques. A chacun ensuite d'approfondir son domaine de prédilection. Elle se déroule sur deux années à raison d'un week-end par mois (excepté décembre et août)

Les guides doivent rédiger un rapport pour chaque week-end. Il est distribué à l'ensemble des stagiaires afin qu'ils gardent une trace écrite de leur formation. Il est, bien entendu, demandé aux guides de réaliser un travail personnel pour approfondir les nombreuses thématiques abordées au cours de la formation.

Une bonne motivation et une bonne entente du groupe y règnent. Les guides en formation af chent un réel enthousiasme quant à leur futur « travail » de sensibilisation du Grand Public à la découverte et la préservation des milieux naturels remarquables de notre région.

Céline Loie



Céline Loie

SENSIBILISATION (suite)

Stages de formation

Différents stages de formation ont eu lieu en 2011 :

Gestion de stand

- 23 août de 14h à 17h au local d'Alsace Nature de Strasbourg
 - présentation du déroulement des stands
 - que faire en tant que bénévoles
 - présentation de quelques outils pédagogiques utilisables sur stand.
 - présentation de quelques projets juridiques
- 6 personnes étaient présentes.

Outils pédagogiques

- 24 septembre de 9h à 17h à Mattersholtz
 - présentation des outils pédagogiques (+ objectifs) de l'association Alsace Nature et mise en pratique de ceux-ci.
- 20 personnes étaient présentes. (complet !)

Rivières et Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE)

• « Eau et biodiversité » le 22 septembre, l'Enges organisait une journée technique d'échange, le Président d'Alsace Nature, Maurice Wintz y est intervenu

• « Fecht » le 1^{er} octobre, Daniel Reninger, ONEMA, spécialiste en la matière et Raymond SCHIRMER, écologue avec une grande expérience dans l'hydro-morphologie ont partagé leurs connaissances tout en montrant les exemples concrets le long de la Fecht.

- qu'est-ce qu'un fuseau de mobilité ?
- quelles rivières sont concernées par cette problématique ?
- comment peut-on définir et déterminer cet espace ?
- quels sont les habitats et les espèces inféodés à ces espaces ?
- quels sont nos arguments forts pour défendre le rétablissement des fuseaux de libertés pour nos rivières...

• « Gestion de la ressource en eau » le 12 novembre au local d'Alsace Nature à Strasbourg avec Sophie Schmitt, Pierre Strosser et Maurice Wintz

• « Rivières » le 19 novembre au local d'Alsace Nature à Strasbourg, Thierry Clauss est venu présenter le cadre réglementaire et législatif lié aux rivières de manière à ce que chacun des participants possède les connaissances particulières pouvant les aider à assurer leurs rôles de représentants. Dans ce cadre, les différents travaux que peuvent subir les rivières et l'impact de ces derniers sur leur fonctionnement.

Urbanisme

• « Consommation de l'espace et étalement urbain » le 3 décembre au local d'Alsace Nature à Strasbourg avec Patricia Zander (maître de conférence à la faculté de géographie et pilote d'un programme Interreg sur la consommation de l'espace)

Gestion forestière (en 4 sessions)

• « Gestion des milieux forestiers » le 24 septembre en forêt de Haguenau

Introduction et initiation à la pratique du droit de l'environnement

• Session le samedi 8 Janvier 2011 au siège d'Alsace Nature à MULHOUSE

- Introduction générale au droit : les bases du système juridique français
 - La mise en œuvre d'une stratégie juridique : son importance, quels sont les critères à prendre en considération
 - Les moyens d'action non contentieuse possibles : la participation et l'information du public
 - L'action juridique contentieuse : les bases de l'action juridique administrative, pénale et civile
- Intervenant : Pierre-Antoine DEETJEN, Chargé d'études juridiques à Alsace Nature

Stage juridique à Alsace Nature - Hélène Dolisi-Baehl

Mon stage au sein du service juridique d'Alsace Nature s'est déroulé du premier juin au 30 septembre 2011 sous la direction de Monsieur Pierre-Antoine Deetjen.

Ma mission principale consistait en la rédaction d'un mémoire de fin d'études sur le thème de « La protection du Grand hamster d'Alsace et de son habitat en droit interne » en vue de l'obtention de mon Master 2 en Droit de l'environnement.

J'avais ensuite pour tâche de rédiger un recours contentieux portant sur le dossier « Dupont de Nemours ». Je devais, entre autre, rassembler des preuves scientifiques permettant d'établir le danger réel que représentaient les rejets dans la Thur de l'installation pour la santé humaine.

J'ai également été chargée de la rédaction de fiches de vulgarisation dites « fiches sentinelles » sur les points suivants : « Les Installations,

Ouvrages, Travaux et Activités » et « Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ».

Par ailleurs, j'ai écrit divers courriers, notamment concernant la demande faite au maire de Strasbourg de retirer une affiche publicitaire sur le Rallye d'Alsace.

J'ai en outre eu l'occasion de répondre aux questions des bénévoles qui se présentaient à moi.

Enfin, j'ai accompagné Monsieur Deetjen à des audiences, dont l'une portait sur la destruction de blaireaux par deux chasseurs en temps de chasse prohibée

Hélène Dolisi-Baehl



L'APPEL DES 3000

POUR UN CONTRAT ENVIRONNEMENTAL

2012, France Nature Environnement s'engage dans la campagne !

Les élections présidentielles et législatives ne peuvent se faire sans qu'on entende la voix des associations citoyennes de protection de la nature et de l'environnement.

Les crises à répétition que nous subissons montrent que le système dans lequel nous vivons est à bout de souffle. En cette année d'élections présidentielles et législatives, l'heure est venue pour la société française de nouer un Contrat Environnemental. Grâce à lui, nous pourrions amplifier la transition écologique de l'économie, orienter l'agriculture vers le respect des territoires, opter pour la sobriété énergétique et la sortie du nucléaire, nous appuyer sur les ressources naturelles au lieu de les gaspiller.

Conscients du contexte de crise économique, nous avons rassemblé dans ce cahier de propositions des mesures majeures pour préparer un avenir souhaitable pour l'homme, un avenir riche de biodiversité, de prospérité et de liens humains. Notre mouvement, plus de 3000 associations, appelle les candidats à s'engager sur la voie du Contrat Environnemental.

www.fne.asso.fr